

RDN

Pour un nouvel indépendantisme



Débat sur la défense nationale ouvert par Jean-Luc Mélenchon

AVEC LA PARTICIPATION DE

Benoist BIHAN, Pascal BONIFACE, Éric CHASSAING, Vincent DESPORTES, Jean DUFOURCQ,
Dominique FLCHAT, Claude GAUCHERAND, Laurent HENNINGER, Jean-Charles HOURCADE,
Jean-Philippe IMMARIGEON, Alain JOXE, Djordje KUZMANOVIC, Yann LE POLLOTEC,
Théophile MALO, Chloé MAUREL ET Pierre-Dominique D'ORNANO

Les Cahiers de la
Revue Défense Nationale

10 €



Pour un nouvel indépendantisme

Débat sur la défense nationale
ouvert par Jean-Luc Mélenchon

AVEC LA PARTICIPATION DE

Benoist BIHAN, Pascal BONIFACE, Éric CHASSAING, Vincent DESPORTES, Jean DUFOURCQ,
Dominique FLACHAT, Claude GAUCHERAND, Laurent HENNINGER, Jean-Charles HOURCADE,
Jean-Philippe IMMARIGEON, Alain JOXE, Djordje KUZMANOVIC, Yann LE POLLOTEC,
Théophile MALO, Chloé MAUREL ET Pierre-Dominique D'ORNANO

Sommaire

7 Introduction

JEAN-LUC MÉLENCHON

9 Préface

DJORDJE KUZMANOVIC

La place de la France dans le monde

13 La France à l'épreuve de la puissance et de l'occidentalisme

PASCAL BONIFACE

Depuis la fin de la guerre froide, l'avènement de l'hyperpuissance américaine a marginalisé la notion de puissance dans la pensée des relations internationales. Elle est pourtant un instrument heuristique indispensable et un concept nécessaire à la poursuite des intérêts nationaux et à la construction continuée d'un ordre mondial fondé sur le droit et des relations multilatérales pacifiées.

19 La France dans le monde : vulnérabilités stratégiques et posture militaire

JEAN DUFOURCQ

C'est en observant que la question de la liberté d'action est au cœur de la décision stratégique et que la France a bien du mal à la préserver dans le monde actuel, c'est en détaillant le champ des vulnérabilités du pays, tant intérieures et extérieures qui ont remplacé le champ des menaces qui fragilisaient hier encore sa sécurité, qu'on peut ajuster le contrat de défense à passer avec les forces armées et adapter les moyens à lui allouer.

27 Pour une ONU plus forte et plus démocratique

CHLOÉ MAUREL

Entravée notamment par les États-Unis qui y imposent leurs vues et intérêts, et de plus en plus liée aux multinationales, l'ONU a perdu en capacité d'action et en crédibilité. Cette instance, plus universelle et démocratique que les arènes qui la concurrencent, a pourtant à son actif des réussites en matière de maintien de la paix et dans les domaines sociaux et environnementaux. D'où l'importance de donner à l'ONU les moyens d'assumer son rôle originel.

36 Redonner une stratégie à la France

BENOIST BIHAN

En matière de défense, la France manque de stratégie – un ensemble d'objectifs de puissance clairement formulés, assorti d'un choix de moyens pour les atteindre. Pour la rebâtir, il faut rompre avec la conception libérale de la sécurité internationale fondée sur des principes abstraits, mais également avec l'irénisme et la vision technicisée et dépolitisée qui caractérise la doctrine française de la sécurité nationale. La refondation stratégique passe par la récupération de la capacité à penser de manière souveraine pour adopter des solutions spécifiques adaptées à la singularité de la France.

42 **Pour une France indépendante au service d'une géopolitique internationaliste**

THÉOPHILE MALO

Sans vision stratégique, l'exécutif français est aveugle aux transformations de l'équilibre des puissances. La pratique de la guerre extérieure sans vision politique se banalise. Cette impasse va de pair avec l'enlisement dans une idéologie occidental-atlantiste de substitution contraire aux principes et intérêts de la France, et l'affaiblissement d'un appareil de défense érodé par l'austérité. La France est une nation à vocation universaliste. Elle doit revoir ses alliances en conséquence, tout en se redonnant les moyens de l'indépendance.

Des armées et des citoyens

51 **La Défense, institution ou société de services ?**

PIERRE-DOMINIQUE D'ORNANO

Cet article revient sur deux décennies de démantèlement de l'institution militaire, marqué entre autres par la fin du service militaire. Face au discours des thuriféraires du « *soft power* », l'auteur rappelle que la réduction de notre appareil de défense est une faute vis-à-vis de la sécurité des Français. Il est urgent de redonner à l'institution militaire les moyens d'assumer ses rôles. En remplaçant notamment le citoyen au cœur d'une défense qui requiert l'engagement de tous.

55 **L'Eurotan, obstacle à toute défense souveraine de la démocratie sociale**

ALAIN JOXE

Dislocation des États-nations, domination de l'oligarchie et dépossession de la souveraineté par des entités supranationales sont autant d'attaques contre la République sociale et autant de raisons de sortir de l'Otan. L'atlantisme entraîne une confusion entre défense et sécurité qui est un péril pour la démocratie.

58 **Quand la France brade compétences et industrie de défense : le cas Nexter**

DOMINIQUE FLACHAT

Le rapprochement entre Nexter et KMW signe le passage d'un fleuron de l'industrie française de l'armement dans le secteur privé. Alors que l'histoire montre qu'il est possible d'adapter les arsenaux à l'intérêt général en leur confiant une dose de production civile, la logique capitaliste conduit à une perte du savoir-faire français et donc à l'abandon de la souveraineté nationale. Cette capitulation n'est pourtant pas une fatalité ; la République pourrait maintenir un outil d'armement adéquat en créant un pôle public de la défense, à l'abri des *diktats* du marché.

63 **Le Gouvernement livre au privé la protection militaire des navires français**

ÉRIC CHASSAING

La loi du 19 juin 2014, qui autorise les sociétés privées de sécurité à protéger les navires français contre la piraterie, signe le désengagement de l'État de cette fonction régaliennne. Contraire au droit international et anticonstitutionnel, elle expose les marins et les employés au flou juridique et risque de conduire à terme à la privatisation totale de la protection en mer. Seule la création de véritables syndicats de militaires constituerait un rempart contre ce mouvement.

69 **Ni privatisation des armées, ni privatisation de la guerre**

YANN LE POLLOTEC

Les armées privées se généralisent. Pourtant, la défense nationale, les guerres ne peuvent répondre à la logique de profit. Pour des raisons évidentes d'humanité, la performance des forces nationales doit se mesurer par leur capacité de dissuasion, et leur contrôle par l'État-nation doit passer par la maîtrise de son industrie de défense et l'implication de son peuple avec le retour à un service national universel qui devra être redéfini.

73 **Pour un retour au service national civil et militaire ?**

DJORDJE KUZMANOVIC

L'histoire du service militaire montre son importance dans la formation de la République française, l'édification de sa sécurité et la défense de ses institutions. Creuset de l'égalité et du civisme, basé sur le devoir de servir ensemble la collectivité, il fut pour le citoyen un acquis tout aussi fondamental que le droit de vote. Sa suspension s'est avérée dommageable pour le lien armée-Nation et pour l'intégration. Le rétablissement du service national à composante militaire, obligatoire pour tous, hommes et femmes, est vital pour l'avenir de la Nation.

Objectifs stratégiques et moyens

81 **LPM : une très dangereuse prise de risque**

VINCENT DESPORTES

Les faits sont là, incontournables. Loin d'avoir été sanctuarisée, la défense des Français va payer très cher les restrictions budgétaires. La Loi de programmation militaire, qui a été adoptée par le Parlement, a organisé la poursuite de la déflation rapide des effectifs et a entraîné une forte diminution de nos capacités à agir militairement sur et à l'extérieur du territoire national. Les conséquences, opérationnelles et stratégiques, sont lourdes, les risques sécuritaires majeurs.

88 **Industrie de défense et souveraineté nationale**

JEAN-CHARLES HOURCADE

La maîtrise des armes, objet de l'industrie de défense, est une condition essentielle de l'indépendance nationale. Pour qu'elle subsiste, il convient de maintenir un certain niveau de recherche et de production, tout en veillant à protéger les technologies clefs. La dépendance à l'égard des fournisseurs et des clients étrangers est à proscrire, et les coopérations internationales ne doivent pas mettre en cause notre autonomie. Réaliser ce programme n'est possible qu'en soustrayant ce domaine à l'horizon court du marché pour reconstruire une planification de long terme, contrôlée par les élus de la Nation.

93 **Cyberguerre et Big Data : l'erreur américaine d'une stratégie totale**

JEAN-PHILIPPE IMMARIGEON

Les États-Unis, suivis en cela par la France, justifient le recours à la collecte de données en masse et à la surveillance généralisée par une volonté de renforcer la sécurité. Ces évolutions ne peuvent conduire qu'au chaos, les systèmes d'information et de communication n'étant pas en mesure de remplacer la présence humaine sur les théâtres d'opération.

101 **Pour une révolution française dans les affaires militaires**

LAURENT HENNINGER

L'auteur appelle la gauche à se saisir des questions militaires, au moment où une « révolution militaire » a commencé, marquée notamment par la généralisation des sociétés militaires privées et la confusion entre forces militaires et forces de police et de gendarmerie. Le monopole de l'État sur les armes de guerre et la séparation nette entre forces militaires et « constabulaires » est pourtant une des conditions de la démocratie. Il est urgent que le peuple français se réapproprie ces questions.

107 **Défense européenne, défense nationale : de la nécessaire cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires**

CLAUDE GAUCHERAND

La politique de défense nationale passe par la cohérence entre le message diplomatique de la France et les moyens militaires à disposition pour atteindre ses objectifs. Pour y parvenir, Paris doit s'émanciper de la tutelle états-unienne et réaffirmer sa souveraineté. Elle sera alors en mesure de porter avec crédibilité un message universel au monde.

115 **Pour une riposte républicaine aux attaques du vendredi 13 novembre**

DJORDJE KUZMANOVIC ET THÉOPHILE MALO

La riposte aux attentats du 13 novembre doit bannir toute forme de dérive identitaire, d'état d'exception permanent ou de « guerre au terrorisme », qui contribueraient à renforcer *Daech*. La lutte contre cette organisation terroriste nécessite l'unité du peuple français, un renforcement significatif des moyens de l'État, en matière notamment de renseignement humain, et enfin une action à l'échelle internationale reposant sur une révision de nos alliances et de notre stratégie.

Conclusion

125 **Pour un nouvel indépendantisme**

JEAN-LUC MÉLENCHON

La révolution citoyenne doit signer la récupération complète de la souveraineté du peuple, y compris dans le domaine de la sécurité collective. L'indépendance du pays est la condition initiale de la démocratie. La République doit s'émanciper de la tutelle des États-Unis, puissance agressive aux abois, et se libérer du carcan de l'Otan et des traités européens, afin de faire face aux défis de la mondialisation et du changement climatique en toute autonomie. Plutôt que de compter sur l'illusoire politique de défense commune de l'UE, elle doit construire un nouveau système d'alliances altermondialiste respectueux du droit international et soutenu par une défense adaptée à ses ambitions.

La *Revue Défense Nationale* est éditée par le Comité d'études de défense nationale
(association loi de 1901)

Adresse géographique: École militaire, 1 place Joffre, Paris VII

Adresse postale: BP 8607, 75325 Paris cedex 07

Fax: 01 44 42 31 89 - www.defnat.fr - redac@defnat.com

Directeur de la publication et rédacteur en chef: Alain Coldefy - Tél.: 01 44 42 31 92

Conseiller du directeur de publication: Jérôme Pellistrandi - Tél.: 01 44 42 31 90

Secrétaire général et *webmaster*: Paul Laporte - Tél.: 01 44 42 31 91

Secrétaire général de rédaction: Pascal Lecardonnel - Tél.: 01 44 42 31 90

Assistante de direction: Marie-Hélène Mounet - Tél.: 01 44 42 31 92

Secrétaires de rédaction: Marie-Hélène Mounet, Jérôme Dollé

Abonnements: Éliane Lecardonnel - Tél.: 01 44 42 38 23

Chargé d'études: Laurent Henninger - Tél.: 01 44 42 31 91

Conseiller de rédaction: Olivier Kempf

Conseiller de rédaction de l'édition arabe: Professeur Mustapha Benchenane

Régie publicitaire (ECPAD): Christelle Touzet - Tél.: 01 49 60 58 56

DL 87305 - 4^e trimestre 2015 - ISSN: 2105-7508 - CP n° 1019 G 85493 du 4 décembre 2014

Imprimée par Bialec, Nancy, 95 boulevard d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex

Crédit photo première de couverture: Marine nationale

Introduction

Jean-Luc Mélenchon

| Député européen du Parti de Gauche.

Ce cahier regroupe des contributions préparées depuis plusieurs mois. Depuis, les massacres intervenus le 13 novembre à Paris et à Saint-Denis ont rappelé à chacun la centralité des questions géopolitiques et de défense. Il n'y a jamais eu d'attentats en France déconnectés des conflits entre les puissances. Faire la paix en Syrie et en Irak, c'est faire cesser les attentats ici.

Comment faire ? La place de la France est interpellée. Est-elle toujours tenue par des alliances mercantiles dans le Golfe et un alignement sur les États-Unis qui la privent d'autonomie de décision et l'impliquent dans des guerres qui menacent sa sécurité ? C'est ce qu'a fait penser le président Hollande, malgré sa volte-face désignant *Daech* comme principal ennemi de la France dans le conflit syrien après avoir tenu une position bien différente à la tribune de l'ONU un mois auparavant. Il est grand temps d'accepter de coopérer avec la Russie dans une coalition sous l'égide de l'ONU. Ironie de l'histoire, celle-ci est préfigurée par une coopération navale en Méditerranée entre le porte-avions *Charles-de-Gaulle* et le navire amiral russe *Moskva*, après que le gouvernement de François Hollande a annulé la vente des navires *Mistral* à la Russie.

La guerre en Syrie et en Irak est un conflit entre puissances régionales où s'empilent de nombreuses couches de motifs de violences, les unes séculaires, les autres plus récentes. Dans l'Orient compliqué, pas moins qu'ailleurs, la France ne peut avancer autrement qu'en se guidant d'après ses propres intérêts. Encore faut-il admettre qu'ils existent et s'imposent à nous dans l'immédiat comme dans l'histoire longue. C'est à ce défi que les contributions publiées dans ce cahier tentent de répondre.

Préface

Djordje Kuzmanovic

Secrétaire national du Parti de Gauche chargé des questions internationales et de défense. Organisateur de la Journée Défense.

Il y a deux ans, le Parti de Gauche organisait dans les locaux de l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) une journée dédiée aux questions de défense afin d'ouvrir un débat avec des militaires et des experts des questions géostratégiques. Ce genre d'initiative est devenu rare, sinon inexistant dans la plupart des partis politiques, soit par suivisme des États-Unis en matière géopolitique, soit par complet désintérêt de ces questions.

Cette rencontre a été pour nous l'occasion d'initier, au-delà des divergences politiques *a priori*, un cycle de réflexion sur la place de la France dans le monde, ses intérêts et l'armée nécessaire pour soutenir ses ambitions. Après deux années de mûrissement des apports de cette journée et de rencontres avec des spécialistes des questions de défense, de géopolitique et de diplomatie, nous avons décidé de publier les différentes contributions, en les complétant, dans un Cahier de la *Revue Défense Nationale* que nous avons l'honneur de vous présenter ici.

Il ressort de ces travaux que la souveraineté militaire de la France est aujourd'hui mise en question, sans qu'à aucun moment son avis ne soit demandé au peuple souverain. Les deux derniers *Livres blancs sur la Défense et la Sécurité nationale* et les Lois de programmation militaire sont dictés par l'austérité budgétaire et marquent le retour d'un atlantisme débridé. Ils promeuvent l'insertion de la France dans un ensemble européen sans vision ni stratégie indépendante de celle de l'Otan, donc des États-Unis.

Ces orientations vont contre les intérêts de la France et les principes de la République. Prenant en compte les transformations géopolitiques mondiales actuelles, le Parti de Gauche plaide pour une politique étrangère et un système d'alliances altermondialistes, conformes à la vocation universaliste de l'idéal républicain. Mais cela ne peut passer que par une réflexion profonde sur la place de la France dans le monde et le rôle qu'elle doit y tenir. Ces fondamentaux posés, il conviendrait de définir une stratégie et alors seulement de considérer les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.

C'est là tout le sens du dernier article signé par M. Jean-Luc Mélenchon, « Pour un nouvel indépendantisme », qui propose une vision géopolitique et stratégique pour la France. Il va de soi que cet article, en forme de conclusion, ne saurait engager les auteurs des autres contributions qui proposent chacun une réflexion qui leur est propre.

Je voudrais ici saluer les camarades de la Commission Défense du Parti de Gauche sans lesquels ce travail n'aurait jamais pu voir le jour. Leur implication constante a permis de mener ce travail collectif à bien, tout en suscitant de nombreux débats internes.

Je souhaite également remercier tout spécialement M. Pascal Boniface qui a eu l'amabilité de nous recevoir à l'Iris lors de notre Journée Défense et nous a permis d'organiser cet événement dans des conditions logistiques idéales.

La Journée Défense du Parti de Gauche a été organisée autour de trois ateliers – « La place de la France dans le monde », « Des armées et des citoyens », « Objectifs stratégiques et moyens » – qui déterminent la partition de ce Cahier de la *Revue Défense Nationale*.

Précisons enfin que les dates de production des textes varient. Certains articles correspondent pleinement aux propos que leurs auteurs ont tenus durant la Journée Défense en février 2014 ; il s'agit des textes de M^{me} Chloé Morel, de MM. Pascal Boniface, Jean Dufourcq, Pierre-Dominique d'Ornano, Yann Le Pollotec, Vincent Desportes, Jean-Charles Hourcade et Claude Gaucherand. Il est important de le noter au regard des événements survenus depuis et des modifications apportées, par exemple, à la Loi de programmation militaire 2014-2019.

D'autres – ceux de MM. Benoist Bihan, Théophile Malo, Alain Joxe, Djordje Kuzmanovic, Jean-Philippe Immarigeon et Laurent Henninger – ont été remaniés et agrémentés d'analyses d'événements postérieurs, sans toutefois s'écarter de leur sens initial.

Enfin, trois textes ont été ajoutés à ceux des intervenants de la journée, tant les événements dont ils traitent, survenus après la Journée Défense, illustrent les propos d'autres contributeurs ou sont d'une importance nationale cruciale. Il s'agit de l'article d'Éric Chassaing, qui se penche sur la privatisation de la protection militaire des navires français, de celui de Dominique Flachet, qui montre comment est bradé un fleuron de l'industrie française, Nexter et de celui de Théophile Malo, coécrit avec moi-même, en réaction aux tragiques attentats qui ont endeuillé notre pays et de l'analyse qu'on peut en faire.

L'illusoire « fin de l'histoire » paraît bien loin ; le monde change sous nos yeux, rendant plus que jamais nécessaire une définition claire et ferme de la position de défense de notre pays. Le débat présenté dans ce Cahier vise à y contribuer.



■ **La place de la France
dans le monde**

RDN

Les Cahiers de la Revue Défense Nationale

La France à l'épreuve de la puissance et de l'occidentalisme

Pascal Boniface

Géopolitologue français, fondateur et directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

Réfléchir sur la puissance, c'est indispensable. C'est souvent le trou noir de la réflexion à Gauche : une grande partie s'interdit de réfléchir sur la puissance, parce qu'elle répugne à ce concept qui lui paraît forcément agressif. Il y a plusieurs raisons pour cela : bien sûr, les guerres mondiales, les guerres coloniales, les guerres d'agression sont liées à la puissance. C'est la recherche de la puissance, la volonté de démontrer la puissance qui ont généré les guerres. La puissance au cours des siècles s'est souvent traduite par des agressions qui forcément à Gauche sont rejetées. En outre, on a vu au début de ce siècle, après la guerre froide, que la montée de ce que Védrine a appelé l'hyperpuissance n'a pas débouché sur un hyper-pacifisme mais au contraire sur la recherche de guerres d'agression, notamment la guerre d'Irak en 2003. Il faut le rappeler, même si la France y a participé, la guerre du Kosovo n'avait guère plus de fondement légal et était déjà finalement le signe avant-coureur d'une guerre que l'on allait faire en dehors de l'ONU au nom de raisons morales tout à fait ambiguës voire fallacieuses.

Il est donc tout à fait légitime que la puissance soit contestée et que la Gauche ait un peu de difficulté à la concevoir. Mais en même temps, sans puissance il n'y a pas de souveraineté. Jean-Luc Mélenchon a fort opportunément rappelé, et là encore c'est parfois un peu nié à Gauche, que la souveraineté c'est la démocratie : c'est l'expression du peuple et si ce peuple n'a pas la puissance à disposition, il ne peut pas se faire entendre. Heureusement que la France a été assez puissante – on en a célébré en janvier 2014 le cinquantième anniversaire – pour être le premier pays occidental à reconnaître la Chine populaire ; le général de Gaulle bravant ainsi l'interdit américain et provoquant à la fois, non pas un ralliement au système politique chinois mais la reconnaissance de l'état du monde tel qu'il était ainsi que l'anticipation de ses transformations positives, en faisant de la place à chacun. Heureusement donc, que de Gaulle s'est appuyé sur une certaine puissance française qu'il a en même temps agrandie. Sans constitution d'un arsenal nucléaire, sans retrait de l'Otan, la France n'aurait pas eu le rôle qu'elle a eu. La recherche de la puissance et l'existence d'une puissance sont venues accroître la puissance.

François Mitterrand a également poursuivi dans cette même voie : il faut rappeler qu'en 1984, la France a livré des armes au Nicaragua dont les ports étaient minés par les Américains, dans un geste qui aujourd'hui paraîtrait à tout le moins incongru. Et c'est parce que la France avait une certaine puissance, qu'elle a pu faire ces gestes, faire cette politique qui la distinguait.

Finalement, au cours de la guerre froide, la France avait un statut qui était sans rapport avec sa puissance réelle : elle avait une puissance symbolique et stratégique qui dépassait très largement ses atouts réels. Mais elle a dû s'appuyer sur cette puissance pour le faire ; de même que les peuples colonisés ont dû avoir un certain statut de puissance pour pouvoir se libérer de ces liens coloniaux. Il faut que l'on n'ait pas peur, à Gauche, d'utiliser le terme de « puissance ». Jean-Luc Mélenchon a ouvert la voie en utilisant plusieurs fois le mot de « souveraineté » qui parfois apparaît comme un mot grossier dans le vocabulaire de certains. Le terme de puissance ne doit pas être banni et doit être recherché : tout dépend ce que l'on en fait ! Est-ce que c'est une puissance agressive ou est-ce que c'est une puissance qui est mise au service des peuples, au service du droit international ? Est-ce que la puissance est régie par le droit, ou est-ce que la puissance essaye de transformer le droit et de l'abolir, comme ce fut le cas dans certains événements ?

Nous vivons dans un monde globalisé et dans ce monde globalisé la grande rupture stratégique n'est pas le 11 septembre. Il n'a en rien changé le monde contrairement à ce que certains disent. Le monde est à peu près identique entre le 10 et le 12 septembre 2001. Il n'y a pas eu de changement stratégique, la place et le rôle de chaque puissance sont restés les mêmes. C'est un épisode dramatique, c'est un épisode émotionnel, mais ce n'est pas un épisode qui nous fait rentrer dans un monde nouveau. Si la Chine n'est pas la même aujourd'hui qu'en 2001, c'est qu'elle a adhéré à l'OMC cette année-là. Ce qui est beaucoup plus fondateur pour elle que le 11 septembre qui ne l'a pas impactée.

La dernière grande évolution stratégique c'est bien sûr la fin du monde bipolaire mais encore celle-ci ne vient que fermer une parenthèse de quatre à cinq décennies. Et il y a un événement, quoique le terme soit inexact, tendance serait plus juste ; il y a une tendance beaucoup plus lourde, beaucoup plus structurelle, qui vient mettre fin, non pas à quatre ou cinq décennies dans l'histoire humaine, mais à cinq siècles : c'est la fin du monopole occidental sur la puissance. Monopole que les Occidentaux ont exercé sur la puissance pendant cinq siècles et qui est venu non seulement, bien sûr, régir les structures internationales mais régir également les consciences. Et du colonialisme à l'ingérence présentée comme une intervention sympathique au profit des autres, ce monopole occidental sur la puissance est venu alourdir les consciences. Le fait d'en sortir est douloureux pour certains. Et ceux-ci ne le réalisent pas et arrivent à faire de fausses analyses de cela. Lorsque Bernard Kouchner dit, par exemple, que le Sénégal est notre vitrine démocratique en Afrique, il oublie que celui-ci est indépendant depuis 50 ans et que cette période est quand même révolue depuis quelque temps. Et que si le Sénégal est certes une

vitrine démocratique, c'est sa vitrine, à lui, peuple souverain, et non pas une vitrine française que l'on aurait faite... Il faut bien se rendre compte que le temps où les Occidentaux étaient les arbitres des élégances et pouvaient, au nom de certaines valeurs qu'ils piétinaient largement eux-mêmes, imposer aux autres ce qui était bon, ce qui était bien et ce qui devait être fait, cette période est révolue. Si nous avons l'illusion qu'elle peut encore être mise en œuvre, nous allons au-delà des pires catastrophes : la guerre en Irak en était une. Et on voit que de l'Irak à l'Afghanistan, les guerres qui suscitent des guerres de contre-insurrection sont toutes perdues les unes après les autres parce que cette époque est révolue et que l'outil militaire, s'il est fait pour dominer un autre peuple, ne peut plus s'exercer. Il conduit simplement à une défaite inéluctable. Et il faut donc avoir en tête que cette période de l'histoire est vraiment derrière nous.

Ça ne veut pas dire que les Occidentaux ne sont plus puissants. Ça ne veut pas dire qu'ils ne sont plus riches. Ça veut dire qu'ils n'ont plus le monopole, qu'il faut faire de la place aux autres, parce que les autres ont émergé. Ils ne sont plus émergents, ils sont émergés ! Si l'on veut encore fixer seul les règles du droit international ou autre, cela va nous revenir au travers de la figure. On sera ridicule puisqu'à l'hypothèse de dire, et on l'entend souvent, que l'on doit faire telle ou telle chose au nom de la morale, les autres nations non occidentales nous disent très rapidement : « Mais quelles sont vos valeurs ? Guantanamo, Abou Ghraïb, la guerre d'Irak ? » La morale est un mauvais guide dans les relations internationales parce qu'elle est souvent utilisée à tort et à travers. Léo Ferré disait que ce qui est encombrant dans la morale, c'est que c'est toujours la morale des autres. Effectivement, on a une morale à géométrie variable. Ce qui est reproché aux Occidentaux, ce ne sont pas les valeurs qu'ils prétendent incarner, c'est le fait qu'ils ne les respectent pas eux-mêmes, qu'ils les foulent aux pieds tout en les agitant. Les relations internationales ne peuvent être régies par une fausse morale souvent, et pratiquement toujours, à géométrie variable. Elles doivent être régies par des principes réellement universels, réellement démocratiques et admis par le plus grand nombre. Effectivement, le monde multipolaire n'est pas le gage de la paix mais un monde bipolaire encore moins. Ce qu'il faut, c'est un équilibre des forces et des règles qui soient déterminées en commun.

Par rapport à un monde globalisé, la réponse est simplement l'universalisme ; c'est simplement le multilatéralisme plus que la multipolarité parce que la multipolarité peut être aussi bien une confrontation entre blocs que des rapports détendus. Ce qui fait la différence, c'est « est-on est d'accord pour définir ensemble les règles qui régissent la planète ? » ou « est-ce qu'une partie pense qu'elle peut imposer ses propres règles aux autres parce qu'elle a le sentiment qu'elle incarne depuis toujours des valeurs qui sont supérieures aux autres et qu'elle a, en plus, la force militaire pour les imposer ? » Une fois encore, de tels cas ont été de grandes déconvenues.

Si la guerre d'Irak, et bien d'autres ont été des échecs, il ne faut pas dire pour autant que toute intervention militaire, par définition, est à bannir. L'outil

militaire peut être utilisé, à condition que cela soit régi par des principes. Autant je m'étais opposé à la guerre d'Irak de 2003 (quitte à ce qu'on me reproche d'être un suppôt de Saddam Hussein, ce sont toujours des accusations ridicules et qui déshonorent ceux qui les emploient) mais j'étais favorable à la guerre du Golfe en 1990. La situation était toute autre puisque Mikhaïl Gorbatchev l'avait acceptée. On était alors confronté à une réaction par rapport à un pays qui en avait annexé totalement un autre. La charte de l'ONU avait été respectée et c'était une réelle opération de sécurité collective.

Par rapport au débat : « est-ce que François Hollande a pris un tournant néo-conservateur ? », je distinguerais un autre aspect. Je pense que l'intervention au Mali, adoptée par l'ONU, demandée par le Mali – même si le Président est intérimaire, non élu, mais représentant légal et légitime du peuple malien à l'époque –, acceptée par les pays voisins, sur laquelle la Russie (au nom de la souveraineté) a émis un vote positif, devait être soutenue, faute de quoi, on aurait pu voir Bamako tomber aux mains de djihadistes. Heureusement que l'on a évité la catastrophe de frappes sur la Syrie parce que la France partant avec les États-Unis et un ou deux pays du Golfe sans le feu vert des Nations unies ou celui du Conseil de sécurité, ce n'est ni légal, ni dans l'intérêt national français. La France est membre permanent du Conseil de sécurité : c'est un atout extrêmement important pour elle. Et nous sommes par ailleurs défenseurs du multilatéralisme dont l'ONU est l'incarnation. On ne peut pas se tirer une balle dans le pied en se lançant dans une guerre sans feu vert du Conseil de sécurité, comme ont fait les Américains en 2003, ce à quoi nous nous sommes opposés à juste titre.

Nous avons déjà commis, je pense, une erreur en participant à la guerre du Kosovo qui était une guerre faite par tous les pays de l'Otan, et là, nous serions partis en guerre à deux ou trois avec un risque énorme. Pour l'intervention militaire en Libye, heureusement qu'il y a eu, au dernier moment, un vote du Conseil de sécurité ; Nicolas Sarkozy voulait toutefois intervenir sans ce feu vert. La guerre a duré sept mois, on recommençait Suez en 1956, ça aurait été une catastrophe. Finalement les Syriens sont victimes de la guerre en Libye. Je ne parle même pas de la Libye aujourd'hui dont chacun connaît le sort, ce pays n'est pas devenu grâce à l'intervention militaire une démocratie stable et prospère. Mais les Maliens en ont payé le prix et, aujourd'hui, les Syriens en paient le prix puisque, en partant du principe de la responsabilité de protéger défini par Kofi Annan en 2005, les Russes et les Chinois ont accepté de s'abstenir sur le vote de la résolution 1973. Et, en cours de route, sans prévenir personne, on est passé de ce concept juste qui nous fait sortir des excès de la souveraineté où un dictateur peut massacrer un peuple, des excès de l'ingérence où les puissants interviennent dans les affaires des faibles, à autre chose. La responsabilité de protéger, c'est d'éviter ce double piège, de dictateurs qui font ce qu'ils veulent et d'une ingérence classique, simple néocolonialisme déguisé en action humanitaire. Et bien, nous avons foulé aux pieds ce concept en le changeant en cours de route, en changement de régime parce que,

tout coup, on a découvert, que tant que le colonel Kadhafi serait au pouvoir, le peuple libyen ne serait pas en sécurité. La principale victime de l'intervention militaire en Libye a été ce concept de responsabilité de protéger que, du coup, on ne peut plus mettre en œuvre en Syrie et qu'on ne peut plus mettre en œuvre dans d'autres régions. C'est là où il y a vraiment un problème. Heureusement donc, et alors qu'on était prêt à y aller, que David Cameron a flanché, que Barack Obama a attendu le retour des vacances du Congrès et que John Kerry et Sergueï Lavrov ont trouvé un accord. Celui-ci ne règle rien puisque l'on a un accord sur les armes chimiques mais que la guerre continue : 130 000 morts !

Les Syriens payent en fait deux choses. Ils payent la guerre d'Irak de 2003 qui est venue rendre suspecte toute intervention au nom de la lutte contre les armes de destruction massive et ils payent la guerre de Libye en 2011 qui est venue tuer ou en tous les cas blesser, il n'a pas encore recouvré la santé, le concept de responsabilité de protéger.

Deux mots encore, sur la France et le nouveau concept. La réintégration dans l'Otan s'est passée à un moment-clé : c'était en pleine « obamania ». Une réintégration qui aurait posé des problèmes en temps normal mais qui est là passée comme une lettre à la poste. Barack Obama allait guérir les écrouelles, changer le monde, mettre fin à tous les conflits, etc. Bien sûr, on peut tous préférer Obama à la version précédente mais les plus lucides d'entre nous disaient que si l'élection d'Obama était bienvenue, il n'était pas le Président de la communauté internationale mais des États-Unis, et qu'il défendrait les intérêts américains de façon plus intelligente que son prédécesseur – ce qui n'est pas un exploit – mais qu'il défendrait quand même les intérêts américains et que, par ailleurs, il n'était pas Mary Poppins, il n'avait pas une baguette magique qui allait permettre de résoudre tout cela. Même en ayant des espoirs limités quant à son élection, on ne peut qu'être déçu. Les plus réalistes d'entre nous ne peuvent qu'être déçus de l'ensemble des renoncements, dont le premier concerne le Proche-Orient. La non-fermeture de Guantanamo en étant un autre extrêmement symbolique. On ne peut être que déçu de cela.

Mais, lorsque la France a réintégré l'Otan, on pensait vraiment que Barack Obama avait une sorte d'ardoise magique, et qu'il allait effacer tous les problèmes suscités par ses prédécesseurs. Ce n'est pas le cas. Alors est-ce qu'il faut en sortir alors que François Hollande avait critiqué la réintégration ? Il a été décidé de ne pas en sortir. Au moins utilisons notre présence pour refuser le bouclier antimissile, qui est non seulement contraire au concept français de dissuasion, mais qui est simplement un signe de relance de la course aux armements dans l'Espace, alors qu'en 1972 on avait trouvé un accord pour y mettre fin ! On relance cette course, en faisant fi des traités d'*Arms control*, pourtant modestes et limités, signés en pleine guerre froide.

Bien sûr, on ne peut pas s'étonner d'un raidissement de la Russie en la provoquant sans cesse. En élargissant l'Otan à ses frontières et en déployant un système de missiles antimissiles à ses frontières, en leur disant « ne vous inquiétez pas, c'est par rapport à l'Iran », que va-t-il se passer ? Puisque l'on a signé avec l'Iran un accord, ce système de missiles antimissiles, dont la fameuse menace justifiait, ou était censée justifier l'existence, devrait quand même être remis en question ; mais on va certainement inventer une autre menace pour le garder.

Je comprends l'argument que l'on ne peut rentrer et sortir tous les deux ans de l'Otan. Mais, quitte à y rester, jouons au moins notre rôle de s'interroger sur la nature de la relation avec la Russie, sur le fait que l'on ne peut pas relancer la course aux armements alors que la guerre froide est terminée et que l'on parle d'une menace iranienne. C'est 1,5 % du budget militaire américain, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas sérieux du tout.

Enfin, il y a aussi l'absence de réflexion sur la dissuasion. On dit « pour vivre heureux, vivons cachés » mais l'absence de débat sur la dissuasion est extrêmement dangereuse, parce qu'il y a toujours la tentation chez certains d'abandonner la dissuasion pour revenir à des frappes, à des techniques de frappe et à des armes qui soient utilisables. François Mitterrand avait dit et répété de multiples fois, il avait diantrement raison, que les armes nucléaires ne sont pas faites pour gagner les guerres mais pour les éviter. Et la tentation depuis que la France est un pays nucléaire a toujours été – pour des questions de facilité technique, d'amélioration, etc. – de revenir à des armes d'utilisation. Le combat est éternel entre ces deux visions de l'arme nucléaire. Est-ce que les armes nucléaires permettent des frappes plus sélectives, plus précises ? Je me souviens de ceux qui disaient sans rire, mais en en faisant rire un peu les autres, qu'il fallait prendre des armes nucléaires précises pour rentrer dans la fenêtre du *bunker* de Saddam Hussein, qui a évidemment un *bunker* avec des fenêtres, des rideaux sans doute, et qui attend qu'un missile très précis vienne le déloger.

Tout ceci n'a pas de sens, sauf un : c'est qu'il y a sans cesse ces relances d'une conception qui est tout à fait contraire à la dissuasion. Nous avons besoin d'armes nucléaires et il n'est pas question que la France participe à un désarmement unilatéral tant que les autres garderont des armes nucléaires. Nous n'avons pas à désarmer de façon unilatérale, nous pouvons participer à des efforts collectifs mais nous n'avons pas à désarmer de façon unilatérale. Le danger, plus que celui d'un désarmement unilatéral, est celui d'un changement subreptice, sans débat, par des moyens facilitateurs, par des nouveaux missiles, par des charges moins lourdes qui nous fassent passer d'une posture de dissuasion à une autre. Et là c'est un danger majeur.

La France dans le monde : vulnérabilités stratégiques et posture militaire

Jean Dufourcq

Contre-amiral (2S), chercheur à l'École militaire, rédacteur en chef de la RDN.

Être patriote ensemble, voilà une bonne proposition qui cadre bien nos travaux ce matin. Il est bien d'avoir associé des militaires à cette « journée Défense » organisée par le Front de Gauche ; ils sont en effet une espèce en voie de disparition, de plus en plus tenue à distance du cercle des élites françaises. La France est en effet à son étiage militaire avec moins de 250 000 personnes relevant du ministère de la Défense pour une population de plus de 66 millions d'habitants.

Il est bien aussi d'avoir requis de ces militaires une réflexion politique et non un simple avis d'expert, pour traduire, comme trop souvent on le leur demande, en termes techniques, budgétaires et opérationnels des choix politiques qui leur échapperaient, dont ils n'auraient pas à débattre.

Les militaires ne sont pas une race à part, *infra*-citoyenne, sans droits ni réflexions, sans avis ni capacités de proposition, tenue à l'écart de la communauté nationale et soumise à une forme d'allégeance à l'exécutif, au nom du principe de précaution démocratique bien connu à l'égard d'une communauté potentiellement réactionnaire, fascisante, « *cedant arma togae* ». Car on ne naît pas militaire, on choisit de le devenir, généralement par sens du bien commun, conscience du contrat de défense qui lie la nation et les citoyens ; parfois aussi, avouons-le aussi, par goût de l'aventure et volonté d'échapper au sort commun.

Ayant dit cela qui donne le ton et le sens de cette intervention, voici un diagnostic assez général sur nos vulnérabilités et sur les moyens d'y faire face et de tirer notre épingle du jeu en matière de défense en 2014.

Diagnostic

Nous vivons depuis près de 25 ans, depuis la fin de la guerre froide, une sorte de glissade stratégique et pour faire formule, ce qui domine en France, c'est cette litanie des « i », incertitude, insécurité, impuissance et donc impasse.

C'est d'ailleurs ainsi que nous nous voyons mais aussi que les autres nous perçoivent, une France qui a perdu la main et qui est en voie de déclassement.

Ce qui est au fond paradoxal car au cours des cinq dernières années, nous aurons accumulé pas moins de deux *Livres blancs sur la Défense et la Sécurité nationale* et une Loi de programmation militaire, censées baliser notre avenir stratégique à 15 ans. Pour cela nous avons multiplié les collèges d'experts, les réunions et les consultations. Et dans le même temps nous avons connu plus d'engagements opérationnels de terrain qu'au cours des 40 dernières années : Balkans, Afghanistan, Liban, Somalie, Côte d'Ivoire, Libye, Mali, République centrafricaine (RCA)... La France militaire est active et engagée.

Ce qui est également surprenant, car nous sommes rentrés dans le rang de l'Otan en 2009, nous avons suscité le Conseil européen de Bruxelles en décembre dernier, puis tenu hier le Sommet franco-britannique qui tous deux s'articulaient sur les questions de défense.

Pourquoi alors ce sentiment de précarité stratégique qui domine la scène française, pour reprendre le titre de l'article qui ouvre le numéro de janvier de la *RDN* qui traite des incertitudes du temps ?

Pour faire ce diagnostic, passons en revue les 4 facteurs de l'équation de l'action militaire :

- la défense de nos intérêts,
- l'exercice de nos responsabilités,
- l'expression de nos valeurs,
- la valorisation de nos atouts.

• **Pour ce qui est des intérêts**, je voudrais me limiter à m'inquiéter sur la confusion couramment faite des intérêts de la France avec ceux d'une forme d'occidentalisme défensif qui ferait d'elle un simple maillon d'une chaîne de pays développés réactifs. De même, s'agissant d'une forme de construction européenne doublement enrôlée dans des manœuvres qui la divertissent de sa trajectoire, la manœuvre de l'économie libérale comme seule identité politique et celle du contournement de la Russie et du confinement de la Chine, comme seule entreprise stratégique. La communauté de destin et d'intérêt que doit promouvoir la France est d'abord avec ses voisins, européens, euroméditerranéens et euroasiatiques.

Il faudrait développer ce point essentiel d'analyse géostratégique.

• **S'agissant des responsabilités**, il faut revenir à l'équation stratégique française qui consacre sa réalité géographique. La France est à l'intersection de trois axes stratégiques majeurs : celui qui va de la côte atlantique à l'Oural, à travers la grande plaine allemande et qui fut l'axe de la menace que gère désormais la

construction européenne ; celui qui va de la côte méditerranéenne à la côte nord-africaine et que gère l'Union pour la Méditerranée, tant bien que mal ; et enfin, celui qui s'ouvre sur le monde à partir des ports du Ponant et rejoint nos outre-mers, qui est symbolisé par ces actions résolues, que ce soit au Conseil de sécurité des Nations unies ou dans l'Organisation internationale de la francophonie, deux grands héritages de l'histoire.

Les méconnaître ou ne pas les assumer coûte cher à la France.

- **Dans le domaine des valeurs**, l'un des piliers du pacte républicain est l'équilibre dynamique qui doit être préservé entre liberté, égalité et fraternité. Qui ne voit que la fraternité est de plus en plus à l'étroit entre l'égalité et la liberté qui lui laissent de moins en moins d'espace, exigeantes qu'elles sont devenues de rétablir des injustices et d'établir une parité qui nivelle et réduit chacun à une fonction d'agent économique et social. Le militaire s'en inquiète, lui qui met sa vie en jeu dans une fraternité d'armes pour défendre les valeurs républicaines qui fondent son action et une population dont il est issu. L'autre pilier de la République est le contrat politique et social que passe l'État avec la nation ; il tire sa légitimité de sa capacité à procurer à chaque citoyen sécurité et prospérité, deux biens collectifs qui se font rares aujourd'hui. L'ordre public garanti par les forces de sécurité intérieure et la sécurité du pays qu'assurent les forces armées sont indissociables. La demande de réassurance dans ces deux domaines concerne directement la communauté militaire.

- **Enfin, s'agissant des atouts de la France à valoriser**, on ne peut ignorer à quel point notre position géostratégique est favorable à la pointe occidentale et à la croisée des logiques continentales et maritimes du continent eurasiatique. C'est d'elle que la France doit tirer sa position de pivot dans les relations transatlantiques et transméditerranéennes, et de partenaire privilégié de l'Allemagne. Notre posture militaire doit être mieux valorisée, elle est inaliénable.

Il en va de même de nos outre-mers qui font de la France, un riverain de tous les océans de la planète, et un partenaire stratégique local de toutes les formules de développement régional. C'est aussi nos outre-mers qui nous confèrent un immense domaine maritime, source de richesses et relais de croissance pour un XXI^e siècle qui est marqué par une maritimisation déferlante. Reste à développer une forte ambition maritime, source d'autorité stratégique, réservoir de richesse et relais de croissance.

Un autre atout de la France est sa forte capacité industrielle, notamment dans les grands projets complexes, qui intéressent l'énergie (la filière électronucléaire), le transport (les filières automobile, aérienne et spatiale) et militaires (porte-avions nucléaire et sous-marins nucléaires comme les SNLE). Ces aptitudes à la gestion de grandes filières industrielles intégrées doivent être entretenues et revitalisées.

Citons un dernier atout que vous trouverez paradoxal, je veux parler de nos sociétés accueillantes, solidaires et tolérantes, ce qui contredit la doxa ambiante, qui voit en chaque chose un ferment de guerre civile française mal contenue. L'attachement des Français à la famille et le taux de fécondité des Françaises sont des indices d'une certaine confiance dans la société à se régénérer. Les militaires sont dans ce domaine ouvertement engagés.

Pour conclure ce diagnostic, l'actuel sentiment de précarité stratégique reste sans doute un mal français même si incontestablement la trace de la France dans le monde s'estompe.

Tirer notre épingle du jeu en 2014 ⁽¹⁾

Au cours de l'année qui vient de s'écouler nous étions conviés à y réfléchir par les travaux du *Livre blanc* et les débats de la Loi de programmation. Tous ensemble et avec bien de nos parlementaires, nous aurons déploré que la contrainte budgétaire ait fini par mettre au pas l'analyse stratégique et la nécessité militaire. Nous aurons observé que les fragilités du pays se déplaçaient dans des secteurs nouveaux, peu couverts par la garantie militaire. Nous aurons aussi pris la mesure d'une plus forte dépendance aux autres, sous toutes ses formes, qui semble désormais compromettre toute forme de stratégie purement nationale. Que faire ?

Qu'en conclure ? Où faut-il aller pour garder la main ? C'est l'objet de ces quelques pistes sur la dialectique de nos dépendances et de nos ambitions. Car là sont les enjeux décisifs de notre destinée collective et c'est pourquoi cette réflexion n'est ni anecdotique, ni nostalgique : elle est centrale pour la France, je ne cesse de l'affirmer.

Premier point : la liberté d'action

Le monde se remplit et son centre de gravité se déplace inexorablement d'Ouest en Est, d'Amérique et d'Europe vers l'Asie. Ce faisant, se relativisent des puissances occidentales habituées à définir par elles-mêmes la gouvernance mondiale et à réguler les tensions de la planète selon une idée de l'intérêt général dont elles contrôlaient jusqu'ici la définition. Parmi celles-ci, la France, qui tout en se maintenant dans le « *top ten* » des puissances avancées de la planète, ne pèse plus que pour 0,9 % de sa population et moins de 3 % de son chiffre d'affaires. Elle est un membre actif d'un club européen dont l'établissement fut, il y a 55 ans, la réponse vertueuse à des décennies de suicide européen collectif, fruit de nationalismes belliqueux. Mais ce club récuse désormais la puissance collective de plein exercice, renonce à s'émanciper de la protection militaire américaine, s'abstient de

(1) Je reprends et prolonge une chronique diffusée en avril sur le site de l'Alliance géostratégique sous le titre « Souveraineté et dépendances ».

définir ses frontières géographiques et s'échine à promouvoir une doctrine économique qui, en mettant ses membres en compétition mutuelle, les divise.

Dans ce contexte d'interdépendance généralisée qui relativise les stratégies nationales, régionalise les enjeux de sécurité et mondialise les économies marchandes, comment rester du côté des pays qui maîtrisent leur destin ? Quoi protéger, quoi promouvoir, avec qui ?

Deuxième point : la sécurité nationale

Les vulnérabilités se déplacent du champ où les citoyens français, comme d'ailleurs les citoyens européens, tous électeurs et contribuables, pouvaient les percevoir, les apprécier et les défendre. Elles ont migré vers des domaines où on ne les repère plus aisément.

C'est le cas des vulnérabilités intérieures qui affectent sérieusement des secteurs-clés du contrat social qui lie le citoyen à l'État : solidarité nationale, cohésion sociale, identité collective, tranquillité et ordre public, toutes en danger.

Ainsi aussi ces vulnérabilités importées de l'extérieur, phénomènes qui fragilisent la santé publique, la sécurité alimentaire, le ravitaillement énergétique mais également les tensions délétères résultant de la criminalisation des activités d'échange numérique, de trafics mafieux de substances illicites, de circulations délictueuses d'êtres humains ; toutes ces réalités diffusent chez nous des perturbations économiques, ethniques ou religieuses, qui corrompent nos sociétés et fragilisent leurs bases. Une partie croissante de l'insécurité intérieure vient aujourd'hui de l'extérieur et il est de plus en plus difficile de démêler l'écheveau des interactions entre sécurité intérieure et sécurité extérieure.

Comment rester maître des espaces fragilisés par des évolutions sociétales, d'origine interne et externe ? Comment préserver le contrat politique fondateur de la démocratie qui confie à l'État le soin de garantir la sécurité des citoyens ? Comment assurer cette paix politique et sociale du pays alors que bien des clés de la sécurité sont devenues infranationales ou transnationales ? Quelles politiques publiques de prévention et de correction peuvent-elles être opératoires seules et sans corrélation étroite avec voisins et partenaires ?

Quoi conforter, quoi mobiliser, pour qui ?

Troisième point : la posture militaire

L'emploi de la force, *ultima ratio* de l'État, est en profonde mutation et l'autorité publique doit désormais s'exercer prioritairement dans des secteurs non militaires alors que de son côté l'action militaire doit se développer loin des combats interétatiques, comme on l'a vu récemment dans les combats expéditionnaires

« à l'intérieur » des populations afghane, ivoirienne, libanaise, libyenne, malienne, centrafricaine.

Ces réalités nouvelles tardent à prendre toute leur place dans la posture de défense de la France car, d'un côté, le territoire national n'est plus qu'à la marge un théâtre militaire (avec un *Vigipirate* qui se banalise) et de l'autre, les cadres d'action dans lesquels elle déploie ses forces armées sont multinationalisés et échappent de plus en plus à son contrôle direct.

Sur le territoire national, c'est la Gendarmerie nationale qui a désormais la charge première des actions de défense terrestre, maritime et aérienne, même si les forces armées gardent des capacités et des responsabilités d'intervention (Haute autorité de défense aérienne – Hada – pour l'Armée de l'air, garde-côte pour la Marine nationale). À l'extérieur, c'est dans des domaines étendus que nous engageons nos moyens, comme l'espace Schengen ou le cadre de coopération du « 5+5 » en Méditerranée occidentale, et dans des coalitions militaires dirigées par d'autres (comme la *Fias* en Afghanistan) sous des fanions onusiens, européens ou atlantiques dont le contrôle politique et la direction stratégique nous échappent partiellement. On a noté avec l'opération *Serval*, comme une divine surprise, combien il était valorisant, efficace et économique, et donc décisif, d'être, non pas la nation cadre d'une coalition, mais l'opérateur unique d'une opération menée sous nos propres couleurs. La meilleure utilisation de nos moyens militaires est encore, semble-t-il, sous couleurs nationales, avec nos modes d'action privilégiés. *Sangaris* en RCA ne déroge pas à la règle. Sacrifier de l'efficacité et de la réactivité militaires à de la légitimité politique, et au partage des coûts et des risques que permet l'action collective dans une coalition est souvent un choix moins opératoire que prévu et de courte vue.

Le contrat militaire à préserver pour nos forces armées semble simple : garder une vraie capacité de protection territoriale, disposer d'une force décisive de raid, entretenir une garantie militaire de dernier recours ; les outils existent déjà, à préserver et à réarticuler.

Pourtant, il faut sans doute réaménager en profondeur la sécurité du territoire national, en métropole et dans les outre-mers et repenser le déploiement-stationnement des unités. L'empreinte militaire des bases de défense est loin de constituer un maillage cohérent et homogène ; elle est à reprendre. Pourtant, il faut retrouver une capacité d'action suffisante dans les actions multinationales et mieux défendre nos modes d'engagement, nos pratiques tactiques, notre « créativité opérationnelle ». Pourtant, il faut rénover la pratique de l'action militaire préventive ou correctrice, sous nos couleurs, à faible préavis ; il faut mieux faire respecter la posture militaire française, la rendre plus rassurante à l'intérieur et plus intimidante à l'extérieur. Quoi valoriser ? Quoi faire savoir ? Qui engager ?

Quatrième point : ajuster nos forces

De nouvelles capacités sont aujourd'hui nécessaires pour faire face à l'évolution du cadre de nos vulnérabilités. Elles sont aussi rendues indispensables pour pallier la dilution et l'atrophie de notre capacité d'action militaire au service de la sécurité de nos concitoyens et de la défense de nos intérêts. On l'a dit, liberté et prospérité sont à la base du contrat politique qui lie le citoyen à l'État. On a vu le déplacement constant du champ des fragilités et l'instabilité des politiques publiques. On devine que les « un et quelque pourcent » de la production nationale consacrés à la sécurité sont aujourd'hui un maximum et que c'est sous enveloppe qu'il faut renforcer les secteurs les plus exposés. Les capacités à développer sont heureusement moins exigeantes en grands plans d'équipement militaire ou en lourds programmes d'armement que la posture militaire d'hier, à l'étiage opérationnel. C'est ailleurs, dans une ferme direction stratégique du pays et selon l'esprit de l'ordonnance de 1959 transféré au Code de la défense, qu'il faut œuvrer à la défense globale et à la sécurité nationale.

On ne voit pas comment faire l'économie de la défense de nos valeurs, au premier rang desquelles il y a notre culture, notre humanisme et ces vertus que porte notre langue. En abandonner l'exercice international et ne plus en soutenir la pratique dans les enceintes où nous sommes actifs, notamment à Bruxelles, est un signe de perte de confiance en l'avenir de notre pays et de repli accepté de notre capacité d'influence. Cette liberté-là relève de notre capacité de manœuvre autonome. Elle n'a pas de prix.

On ne voit pas non plus comment faire l'économie d'une capacité de contrôle sérieux de l'espace numérique pour éviter que des pratiques criminalisées s'y enkystent et viennent rapidement menacer l'exercice de la responsabilité gouvernementale de sécurité et de défense. Le secteur de la cyberstratégie, même s'il peut trouver des espaces de responsabilité collective dans l'Union comme dans l'Alliance, doit faire l'objet d'une priorité d'abord nationale, tout comme la guerre économique en son temps mais aujourd'hui avec elle.

On ne voit pas d'ailleurs comment s'en remettre à d'autres en matière de sécurité économique. On ne peut faire d'impasse sur la surveillance et sur la protection de nos approvisionnements vitaux (et bien d'abord énergétiques) et de nos richesses qui circulent sur la planète, principalement par voie maritime. C'est dans une approche coopérative avec nos voisins européens soumis aux mêmes enjeux, dans la valorisation de nos capacités navales et spatiales et en les combinant au mieux, dans l'articulation de nos outremer et *via* une véritable ambition maritime que l'on peut mettre nos intérêts à l'abri et tirer parti de nos atouts. Nous devons ici prendre l'initiative car nous sommes les mieux placés en Europe.

La dépendance extérieure dans ces domaines-clés serait mortifère tout comme l'est déjà la décérébration stratégique d'une réflexion intellectuelle achetée

sur les étagères occidentales, principalement anglo-américaines ou l'alignement socio-économique d'une politique monétaire établie dans les cénacles transnationaux où nos intérêts, nos valeurs et nos responsabilités comptent bien trop peu. Dans ces domaines, notre capacité de manœuvre dans l'Otan comme dans l'UE semble bien faible, par manque de lucidité et de volonté.

C'est dans les univers fluides de la mondialisation que se gagnera notre sécurité.

*

**

On reprochera à cette réflexion de début d'année 2014 son caractère national comme son rejet de l'air du temps qui est de se couler dans cet occidentalisme englobant et défensif qui, grâce à la bienveillance et la pertinence stratégique de l'allié américain, saurait mettre les Européens à l'abri des vicissitudes du XXI^e siècle. Pourtant, chacun sait bien qu'il faut compter d'abord sur ses propres forces dans les situations de crise tout comme sur les intérêts communs que l'on partage avec ses voisins les plus proches.

La France a des atouts à faire valoir que les dépendances qui affectent sa sécurité et sa prospérité n'ont pas été effacées. Elle a toujours de la souveraineté une perception orgueilleuse qui explique les sursauts qui l'ont régulièrement sortie de l'ornière. La crise la stimule, l'adversité l'oblige. Fort heureusement, nous avons appris depuis longtemps à penser par nous-mêmes mais reconnaissons-le, il nous est difficile d'être enrôlés dans une structure, qu'elle soit européenne, atlantique ou onusienne.

Aujourd'hui, il faut retrouver dans la potion magique de la pensée autonome et impertinente la volonté d'agir et la capacité à manœuvrer sans nous aligner dans le concert d'un monde en pleine mutation. Comme le pensent bien des amis de la France plus lucides que les Français eux-mêmes, notre pays a encore les moyens de ses légitimes ambitions.

Mais parlons-en !

Pour une ONU plus forte et plus démocratique

Chloé Maurel

Historienne, chercheuse associée à l'IHMC (CNRS/ENS),
au CHCSC et à l'IRICE. Spécialiste de l'histoire des
Nations unies.

L'Organisation des Nations unies, créée en 1945 à la Conférence de San Francisco, aboutissement des projets pacifistes et humanistes élaborés au cœur de la Seconde Guerre mondiale (la « Déclaration des Nations unies » date du 1^{er} janvier 1942), est l'instance internationale la plus démocratique. Mais paradoxalement, elle s'est au fil des dernières décennies affaiblie au profit d'autres instances comme l'OCDE, le G7, le G20, l'OMC, la BM. Beaucoup, à l'instar du général de Gaulle qui en 1960 l'avait péjorativement désignée comme « le machin », se plaisent à critiquer l'ONU, à pointer ses faiblesses ou à suggérer qu'elle ne servirait à rien. Comment redonner à l'ONU la force et la légitimité qui lui manquent ?

Constat des problèmes et difficultés de l'ONU

Le problème de la forte influence des États-Unis et de l'obstruction qu'ils exercent

Les États-Unis sont très influents aux Nations unies, non seulement parce qu'ils ont un siège de membre permanent au Conseil de sécurité, donc le droit de *veto*, mais aussi parce qu'ils sont plus gros contributeur financier au budget régulier, et parce qu'ils lui accordent aussi des financements extra-budgétaires ; or donner un financement extra-budgétaire offre la possibilité de décider à quels programmes sera affecté l'argent. Ainsi, par ce biais du budget, les États-Unis font souvent pression sur les orientations des programmes de l'ONU. En outre, au début des années 1980, pour protester contre des programmes qu'ils désapprouvaient, les États-Unis ont gelé leur contribution à l'OMS et à l'ONU, et se sont retirés de l'*UNESCO*, critiquant une politisation de ces agences. Et depuis 2011, ils ont à nouveau retiré leur financement à l'*UNESCO* pour protester contre l'admission de la Palestine dans cette organisation.

De plus, les États-Unis se sont souvent opposés à des actions normatives des Nations unies allant dans un sens progressiste, ils se sont efforcés d'empêcher leur adoption ou ont refusé de les ratifier. C'est le cas par exemple de la Convention internationale sur les droits de l'enfant de 1989, que les États-Unis n'ont pas ratifiée car elle interdit l'emprisonnement d'enfants, ce qui reste légal

dans ce pays ; c'est le cas aussi de la Convention sur la diversité culturelle de l'*UNESCO* en 2007, car elle présente la culture comme un droit et non comme un simple produit marchand, à l'encontre des conceptions des États-Unis ; c'est le cas enfin de la Cour pénale internationale, pour laquelle les États-Unis n'ont pas donné leur ratification.

C'est en particulier aussi sur la question des droits de l'homme que les États-Unis exercent des freins, ralentissant l'action de l'ONU dans ce domaine. La Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme Mary Robinson a dû en démissionner en 2002 sous la pression américaine car elle avait appelé à ne pas sacrifier les droits de l'homme à la lutte contre le terrorisme, et c'est également sous la pression des États-Unis que l'ONU a dû mettre fin au travail de son enquêteur sur les droits de l'homme en Afghanistan, à cause de ses critiques répétées contre l'armée américaine qui détenait des Afghans sans procès et empêchait les défenseurs des droits de l'homme d'entrer dans les prisons américaines en Afghanistan.

Enfin, ces dernières années, les États-Unis ont multiplié les interventions militaires unilatérales sous couvert de l'ONU. Ainsi, en mars 2003, ils ont déclenché une agression militaire contre l'Irak sans autorisation de l'ONU ; cette dernière a eu beau avaliser l'opération deux mois plus tard, cette situation a affaibli sa crédibilité.

Le problème des liens étroits des Nations unies avec le secteur privé

Ces dernières années, l'ONU a opéré un rapprochement important avec le secteur privé. Cela peut être illustré par le retournement de leur action à l'égard des firmes transnationales (FTN). Au début des années 1970, les Nations unies se sont préoccupées d'essayer de contrôler la politique sociale des FTN, accusées de nombreux abus. En 1974 ont donc été créés la Commission et le Centre des Nations unies sur les firmes transnationales, chargés d'enquêter sur les répercussions politiques, économiques, sociales et juridiques de l'activité de ces firmes, et d'élaborer un code de conduite pour encadrer leur politique sociale. Dans cet esprit, l'Organisation internationale du travail (OIT) a publié en 1977 une déclaration tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, promouvant la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette déclaration, texte de portée universelle, est pionnière, l'OIT est alors la première instance internationale à promouvoir la RSE. Mais les États-Unis se sont opposés à cette action. Et sous l'influence des représentants des grandes puissances, des grandes entreprises et de l'OCDE, finalement l'ONU n'a pas mis en place le code de conduite pour les FTN envisagé. Et en 1993, sous la pression américaine, le centre des Nations unies sur les firmes transnationales a été supprimé. C'est un véritable retournement auquel on assiste entre les années 1970 et aujourd'hui, et notamment sous le mandat de Kofi Annan puisque sous l'impulsion de ce dernier, désormais les FTN sont considérées comme des partenaires privilégiés des Nations unies.

Kofi Annan a en effet lancé, au Forum économique mondial de Davos en 2000, un projet appelé Pacte mondial, qui entend rapprocher les entreprises et les Nations unies. Mais ce Pacte mondial bénéficie bien plus au monde des affaires qu'à l'ONU et à ses valeurs ; il permet un « blanchiment d'image » pour les FTN. Son existence même est un obstacle au développement de normes efficaces sur la RSE. Avec ce Pacte mondial, Kofi Annan a également favorisé le recours aux financements du secteur privé et a encouragé le rôle des FTN, de leurs fondations et de leurs *lobbies*, au sein des Nations unies ; une « privatisation » de l'ONU serait ainsi en train de s'effectuer, en accord avec les pays dominants. Cette évolution apparaît tout à fait regrettable et critiquable.

Par ailleurs, Kofi Annan a pendant son mandat engagé une réforme de grande ampleur du fonctionnement de l'ONU, inspirée du courant du *new public management*, qui préconise d'appliquer à la fonction publique les méthodes managériales du secteur privé. Prônant les idées de « bonne gestion » et de « bonne gouvernance », il a préconisé que les Nations unies s'inspirent des méthodes de l'économie privée. Dès lors, des pans entiers de l'action de l'ONU ont été externalisés, confiés au secteur privé, ce qui a parfois conduit à de piètres résultats et à des dérives financières, comme par exemple au secteur de l'éducation de l'*UNESCO*.

***L'affaiblissement de l'ONU, concurrencée par d'autres acteurs ;
G8, G20, OCDE, Banque mondiale, ONG...***

Aujourd'hui, l'action de l'ONU d'aide au développement est concurrencée par des fondations privées, comme la Fondation Bill et Melinda Gates qui concurrence l'OMS. L'OMC, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et les clubs tels le G8 et le G20 tendent depuis plusieurs années à jouer un rôle croissant, au détriment de l'ONU, pourtant plus démocratique. Ainsi dans le domaine de l'éducation, l'OCDE, avec ses enquêtes PISA, est devenu un acteur plus visible que l'*UNESCO*, dont l'éducation est pourtant un des principaux domaines de compétence.

Aujourd'hui, l'urgence est que l'ONU parvienne à se réaffirmer comme l'acteur le plus légitime, car plus démocratique, dans la gouvernance mondiale par rapport à toutes ces structures qui la concurrencent. Seules les Nations unies peuvent formuler des normes mondiales, créer un droit global et faire respecter des traités mondiaux.

Perspectives pour une évolution positive de l'ONU

Quelle réforme du Conseil de sécurité ? Pour une représentativité plus démocratique, faire plus de place aux pays du Sud

La situation actuelle avec cinq membres permanents du Conseil de sécurité ayant le droit de *veto* pose problème ; outre le fait que cette situation reflète le rapport de forces du lendemain de la Seconde Guerre mondiale et peut donc être considérée comme dépassée, le *veto* a un effet pervers ; aujourd'hui, de nombreux sujets sont tabous au Conseil, à cause de la menace de *veto* (ex : la Tchétchénie du fait la Russie, etc.) Si l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud entraient au Conseil de sécurité avec droit de *veto*, la liste de ces tabous augmenterait au risque de bloquer davantage son action.

La réforme du Conseil de sécurité a été beaucoup débattue ces dernières années, plusieurs solutions ont été proposées ; (A) six sièges permanents (deux pour l'Asie, deux pour l'Afrique, un pour l'Europe et un pour l'Amérique latine) sans droit de *veto*, plus trois sièges non permanents ; ou bien (B) d'un seul siège non permanent et de huit sièges semi-permanents (deux par continent). Ces deux options (A et B) ont pu être critiquées comme accroissant le déficit démocratique du Conseil de sécurité car elles créeraient une nouvelle « caste » d'États formée de membres permanents sans droit de *veto*.

Par ailleurs, l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon, prétendants à un siège permanent au Conseil de sécurité, se sont réunis en un groupe informel appelé « G4 » ; ils proposent la création de six sièges permanents supplémentaires (quatre pour eux-mêmes et deux à des pays que désignerait le groupe africain) sans droit de *veto* pendant une période d'au moins quinze ans, ainsi que quatre sièges non permanents, dont deux reviendraient au continent africain. La Chine a soutenu cette proposition. Pour contrer le G4, d'autres pays (Italie, Espagne, Argentine, Mexique, Pakistan, Corée du Sud, etc.) se sont regroupés et préconisent un Conseil de sécurité ouvert à dix nouveaux membres, tous non permanents. Enfin, les pays d'Afrique préconisent que deux sièges soient attribués de façon permanente à des pays africains, par rotation, ces pays étant choisis par le Groupe africain. Finalement, la question de la réforme du Conseil de sécurité est restée irrésolue du fait des diverses oppositions.

Une alternative, portée par la France, serait d'établir un code de bonne conduite pour l'usage du *veto*, et sa suspension en cas de crime de masse. Cela apparaît comme un premier pas pour que le droit de *veto*, expression d'une hiérarchie de puissance, soit dépassé pour donner à chaque État les mêmes droits et pouvoirs, y compris aux pays du Sud les moins avancés.

Il faudrait aussi améliorer la transparence des délibérations. En effet, aujourd'hui, ce sont de fait les membres permanents qui décident de l'inscription ou non d'un sujet à l'ordre du jour du Conseil. Et les discussions entre les cinq

membres permanents sur les sujets sensibles ne font l'objet d'aucun compte rendu écrit, ce qui rend impossible tout débat avec les autres membres et devant l'opinion publique.

Enfin, pour une représentativité plus démocratique, on pourrait envisager l'élection au suffrage universel des représentants de chaque État-membre à l'ONU. Ainsi l'ONU deviendrait une sorte de vrai Parlement mondial.

D'une manière générale, une démocratisation des organes de décision s'impose dans l'esprit d'un véritable multilatéralisme fondé sur les principes de la Charte des Nations unies.

Poursuivre les actions progressistes

L'ONU a, depuis leur création, réalisé beaucoup d'actions progressistes. Mentionnons parmi les importants textes adoptés, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Convention sur le génocide la même année, la Convention de l'OIT sur l'abolition du travail forcé en 1957, les deux Pactes de 1966 (Pacte sur les droits civils et politiques et Pacte sur les droits économiques et sociaux), l'affirmation de l'objectif d'un « nouvel ordre économique international » en 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des États en 1974, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes en 1980, la Déclaration sur le droit au développement en 1986, la Convention internationale sur les droits de l'enfant en 1989, la formulation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2000. Tous ces textes sont des jalons importants de l'élaboration de normes internationales dans le domaine des droits humains. Il faut saluer l'œuvre souvent pionnière des Nations unies en matière de droits humains, comme l'illustrent encore la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants de 1990 et la Déclaration des droits des peuples autochtones de 2007, textes très avancés et progressistes.

La Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille rappelle que tous les travailleurs migrants, en situation régulière ou non, ont droit aux mêmes libertés fondamentales et aux mêmes procédures judiciaires que les ressortissants du pays où ils se trouvent. Cette convention est le texte le plus avancé au monde concernant les migrants. De ce fait, elle a eu du mal à être acceptée par les grandes puissances. Aucun pays occidental ne l'a ratifié. On voit par là que les Nations unies accomplissent une action de précurseur.

La Convention sur la diversité culturelle de l'*UNESCO*, adoptée en 2005 et entrée en vigueur en 2007, apparaît comme un grand pas pour la protection de la diversité culturelle dans le monde. Elle vise à lutter contre les effets de la mondialisation libérale qui se traduisent par une réduction de la diversité culturelle du fait de l'imposition massive dans le monde entier de produits culturels venus des grandes puissances, remplaçant les expressions culturelles spécifiques des différents

peuples, notamment des peuples minoritaires économiquement. Mais plusieurs éléments compromettent l'efficacité de cette convention. Sa principale faiblesse est qu'elle ne remet pas en cause les engagements pris à l'OMC, puisqu'elle ne prévoit pas d'en exclure les biens et les services culturels. Son pouvoir reste donc en fait très limité face à l'OMC. Suites aux pressions exercées par les États-Unis, le texte de la Convention a été fortement édulcoré. Ainsi l'*UNESCO* ne rejette pas explicitement la vision marchande de la culture prônée par l'OMC. Et surtout, la convention n'a pas de force contraignante. Il faudrait donc donner à cette convention, comme aux autres textes des Nations unies, plus de force contraignante.

Parmi les actions progressistes de l'ONU, on peut aussi saluer la création de programmes et d'instances agissant en faveur du développement, comme la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en 1964 ou le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en 1966, et la création de structures dédiées aux droits de l'homme comme la création du poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme en 1993 et du Conseil des droits de l'homme en 2006. Ce dernier a remplacé la Commission des droits de l'homme qui datait de 1946. Jugée inefficace, elle était critiquée en raison de la partialité de ses condamnations ; les pays étaient souvent candidats à l'un de ses sièges non pour renforcer les droits de l'homme, mais pour se protéger eux-mêmes des critiques ou critiquer les autres pays. Pour l'instant, le nouveau Conseil des droits de l'homme qui l'a remplacée n'a pas fait la preuve d'une plus grande efficacité, et demande à être amélioré dans son mécanisme. Malgré ces limites, l'ONU accomplit un travail considérable pour les droits de l'homme ; c'est le seul forum intergouvernemental universel où les violations des droits de l'homme peuvent être dénoncées.

En outre, les Nations unies ont contribué à introduire ou à promouvoir nombre de notions progressistes comme celles de « plein emploi » promue par l'OIT dès la fin des années 1940 ; celle de « non-prolifération » avec le Traité de non-prolifération en 1968 ; celle de « responsabilité sociale des entreprises » avec les efforts d'encadrement de la politique sociale des FTN par l'OIT dans les années 1970 ; celle de « Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication » (Nomic) promue par les pays du Sud à l'*UNESCO* en 1980 ; celle de « développement durable » initiée par le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) en 1987 ; celle de « développement humain » introduite par le Pnud en 1990 ; celle de « sécurité humaine », créée par le Pnud en 1994 ; ou encore celle de « travail décent », introduite par l'OIT en 1999.

Ainsi, le projet du Nomic visait à mieux équilibrer la production et l'accès à l'information entre Nord et Sud. L'*UNESCO* avait entrepris d'œuvrer à cet objectif avant que les États-Unis ne l'obligent à enterrer ce projet égalitaire. Quant à la notion de « sécurité humaine », elle insiste sur la sûreté des populations, dans tous les domaines, le fait d'être à l'abri des menaces de toutes sortes, violentes comme non violentes (menaces à la sécurité économique, alimentaire, sanitaire,

environnementale, etc.) En vingt ans, le concept de sécurité humaine est devenu central. Enfin, l'OMS promeut depuis peu l'idée de « couverture sanitaire universelle », une couverture santé pour tous dans le monde, indépendamment des revenus, ce qui est une idée très positive. Ainsi, l'ONU a joué un rôle important en faveur des droits et des idées socialement progressistes.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, les Nations unies également ont accompli une œuvre remarquable. En 2007, le Prix Nobel de la Paix a été décerné au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec, créé en 1988) pour ses efforts sur la question du changement climatique. C'est le couronnement d'une action de longue haleine dans le domaine de l'environnement, entamée avec la Conférence de l'*UNESCO* sur la biosphère en 1968, puis la Conférence de Stockholm de 1972 et la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) cette même année. Cette conférence a introduit l'idée que l'environnement et le développement doivent être appréhendés ensemble. Puis, au début des années 2010, les Nations unies ont décidé que les « Objectifs du développement durable » (ODD) allaient succéder aux OMD.

En fait, avec le recul, on peut observer que PNUE n'a pas bien fonctionné. Cela s'explique notamment par son manque de pouvoir normatif et exécutif, par son budget trop faible (basé uniquement sur des contributions volontaires), et par la concurrence d'autres instances comme la Banque mondiale. De plus, beaucoup d'ONG du Sud restent soupçonneuses à l'égard du PNUE qu'elles jugent influencé par les pays du Nord. Enfin, le PNUE est faible au sein des Nations unies car ce n'est qu'un « programme » et pas une agence spécialisée. Une alternative serait de créer une agence de l'ONU à part entière consacrée à l'environnement. Elle a été, pour la première fois, proposée par la France en 2002.

Plus largement, l'ONU aurait un rôle important à jouer dans la promotion des biens publics mondiaux. Il s'agit de la prise de conscience de l'existence d'un patrimoine commun de l'humanité et donc de la nécessité de préserver certains biens matériels (eau, air, sols, matières premières) et aussi des biens immatériels (climat, connaissances, culture, etc.).

Donner aux Nations unies plus de force contraignante

Dans les opérations de paix de l'ONU

Au fil de près de 70 années d'existence de l'ONU, on peut relever des succès dans son action pour la paix ; grâce aux négociations préventives, des guerres ont pu être évitées ; l'ONU a pu éviter que des conflits reprennent, comme entre l'Inde et le Pakistan ; l'action de l'ONU pour construire la paix a également permis l'organisation d'élections par exemple en Namibie ou au Cambodge et le désarmement de factions comme au Mozambique.

Mais depuis plusieurs années, en matière de sécurité internationale, la mise en œuvre des décisions de l'ONU est souvent confiée à l'Otan comme en ex-Yougoslavie au début des années 1990 ou en Libye au printemps 2011. Il apparaît important que l'ONU parvienne à récupérer son rôle face à l'Otan et réaffirme le multilatéralisme face à la tendance de plusieurs puissances à préférer le bilatéralisme ou à instrumentaliser l'ONU.

L'ONU doit aussi parvenir à jouer un rôle efficace dans la gestion des « nouveaux conflits », caractérisés par des éclatements d'États avec des affrontements entre groupes nationalistes et mouvements sécessionnistes, des effondrements d'États, des guerres civiles, des conflits pour la possession de ressources naturelles rares et bien sûr le terrorisme.

Pour améliorer la force et l'efficacité des opérations de paix de l'ONU, une idée intéressante est celle d'une force militaire onusienne permanente. C'est ce qu'a préconisé le Rapport du groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations unies dirigé par Lakhdar Brahimi et publié en 2000, reprenant aussi l'idée d'une force de réaction rapide, qui avait été proposée dans les années 1990 par certains États comme le Canada et les Pays-Bas. La Déclaration finale du Sommet de l'ONU de 2005 a repris l'idée d'une « force de police permanente ».

L'imposition croissante de sanctions depuis les années 1990, la notion de « sécurité humaine » introduite par le Pnud en 1994, celle de « responsabilité de protéger » affirmée par l'ONU depuis 2005, qui promeut le concept d'intervention humanitaire et met l'accent sur la protection des civils, de même que la création cette année-là de la Commission de consolidation de la paix pour accompagner les pays qui sortent d'une guerre par un suivi sur le long terme, apparaissent comme des pistes intéressantes pour renforcer l'action de paix de l'ONU.

Améliorer la portée des résolutions, recommandations, conventions, déclarations des Nations unies

On observe ce qu'on appelle en anglais un « *compliance gap* » (fossé d'application), c'est-à-dire des difficultés pour l'ONU dans la mise en œuvre de ses décisions. C'est le problème de l'« *enforcement* », c'est-à-dire de la mise en application des actes normatifs de l'ONU. En effet, il n'y a le plus souvent pas de mécanismes permettant d'obliger les États à exécuter les décisions des Nations unies, contrairement à ce qui existe pour l'OMC avec l'Organe de règlement des différends (ORD), autorisé à imposer des sanctions financières aux États. C'est ce manque de suffisamment de force contraignante qu'on observe par exemple avec le TNP qui n'a pas réussi à empêcher la prolifération nucléaire. La mise en place de tels mécanismes d'« *enforcement* » paraît une piste importante à développer pour qu'à l'avenir l'action des Nations unies soit plus efficace.

Plusieurs pas en avant ont été faits, par exemple avec l'établissement de la Cour pénale internationale (CPI), créée en 1998 et entrée en vigueur en 2002,

cour indépendante permanente devant laquelle sont jugées les personnes accusées de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. En promouvant une juridiction permanente et universelle, la CPI vise à universaliser les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Mais il reste beaucoup à faire pour rendre les conventions, déclarations, recommandations de l'ONU plus contraignantes ; le principe de la « *hard law* » (instruments normatifs contraignants) devrait se substituer à celui de la « *soft law* » (mécanismes simplement incitatifs).

Conclusion

Il importe donc que l'ONU acquiert ou ré-acquiert un pouvoir important lui permettant d'être l'institution par excellence qui assure la gouvernance mondiale. C'est essentiel car c'est une instance plus légitime, car universelle (puisque réunissant quasiment tous les pays du monde) et démocratique (chaque État disposant d'une voix à l'Assemblée générale), que les autres structures comme l'OCDE, le G8, le G20, la BM, l'OMC.

Une ONU plus puissante, dotée d'une force contraignante, pourrait se charger notamment de réguler la mondialisation économique, de rendre impossible les paradis fiscaux, d'opérer une redistribution mondiale des richesses, de contrôler la politique sociale des FTN. L'ONU a également un grand rôle à jouer dans les problèmes transnationaux qui deviennent de plus en plus nombreux, comme les problèmes environnementaux, la diffusion des maladies dans le monde, etc.

À l'heure où le fossé économique et social ne cesse de se creuser (aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de chaque pays), les Nations unies apparaissent comme un mécanisme indispensable. Pour que l'ONU puisse réellement jouer son rôle, il apparaît nécessaire d'opérer une nette séparation entre elle et les acteurs privés, d'entreprendre une véritable démocratisation de son fonctionnement et de lui donner plus de force contraignante.

Redonner une stratégie à la France

Benoist Bihan

Historien, chercheur en études stratégiques, rédacteur en chef adjoint du magazine *Défense & Sécurité Internationale*, conseiller de la rédaction du magazine *Guerres & Histoire*, auteur de plusieurs études dont la dernière, *Les opérations futures. Approche prospective*, est consacrée aux évolutions de la conduite des opérations militaires dans les deux décennies à venir. L'auteur s'exprime à titre privé.

Si il est une chose qui manque à la France, c'est une stratégie. Certes, le *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* prétend définir une « stratégie de défense et de sécurité », mais ce terme technocratique et creux ne sert qu'à masquer – mal – un vide conceptuel béant. Le *Livre blanc* et, avec lui, les autres documents officiels ou issus des centres de recherches institutionnels ou semi-institutionnels qui gravitent autour du ministère de la Défense ne contiennent rien qui ressemble, de près ou de loin, à une stratégie : soit un ensemble d'objectifs de puissance clairement formulés, un exposé des voies choisies pour les atteindre, et une discussion des moyens disponibles et de ceux souhaitables pour mettre en œuvre dans de bonnes conditions la stratégie retenue. À la place, le *Livre blanc* et ses documents accompagnateurs font figure de pièces à convictions supplémentaires pour instruire le dossier de la dramatique « crise des fondements »⁽¹⁾ qui atteint depuis plus de vingt ans la stratégie et, plus largement, la politique extérieure de notre pays.

Cette crise se manifeste principalement, dans le domaine militaire, par l'orientation de la pensée stratégique française, ou de ce qui lui en tient lieu, vers deux impasses conceptuelles et pratiques majeures. La première est l'impasse, inspirée par la tradition politique libérale et idéaliste, qui voit la force armée transformée en police internationale, au sein d'un ordre politique devenu incapable de penser les affrontements de puissances. La seconde, conséquence de la première, est le confinement du militaire au seul champ technique de la mise en œuvre opérationnelle des moyens techniques dont il n'est plus que le serviteur. Le militaire se fait ainsi le révélateur d'un mal plus profond qui voit les instruments de la défense de la souveraineté nationale et d'expression de la puissance de la nation transformés en outils technocratiques dépolitisés et, par la même, privés tant de la capacité de défendre la première que d'exprimer la seconde.

(1) Lucien Poirier : *La Crise des fondements* ; Économica, Paris, 1994.

Surmonter la crise des fondements française suppose donc de repartir de l'analyse politique d'un contexte transformé. Elle nécessite une compréhension profonde des conditions contemporaines d'emploi des moyens de la puissance. L'enjeu est de rebâtir un édifice qui, aujourd'hui, s'apparente de plus en plus à une ruine. Il s'agit de doter à nouveau la France d'une stratégie nationale, indispensable à la préservation d'une souveraineté menacée comme à l'expression nécessaire d'une puissance qui est la condition indispensable de sa prospérité, et nécessaire à la création d'un monde conforme à ses principes politiques fondamentaux.

L'impasse libérale de la sécurité internationale

La première étape de cette refondation est la rupture nécessaire avec la conception libérale d'une « sécurité internationale » selon laquelle le primat du droit, l'interdépendance économique, et la démocratie suffiraient à fonder un ordre international pacifié, dans le cadre d'une mondialisation des échanges matériels comme immatériels toujours envisagée comme le moyen de réaliser une « fin de l'histoire »⁽²⁾ qui prolongerait *ad vitam eternam* l'ordre international construit initialement en 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et redéfini hors de tout affrontement de puissance en 1991, avec la chute de l'URSS. Ce « nouvel ordre mondial », tel que pouvait le définir le président américain George H. W. Bush à l'issue de la guerre du Golfe de 1990-1991⁽³⁾, fonde aujourd'hui la manière strictement sécuritaire dont la France conçoit l'emploi de ses outils de puissance, et particulièrement de son outil militaire.

Et comment pourrait-il en être autrement dès lors que la France n'envisage le monde qui l'entoure que sous la forme illusoire d'un vaste espace *a*-conflictuel ? Le *Livre blanc*, parmi d'autres, en témoigne qui, déplorant au détour d'une phrase que « certaines puissances occidentales [soient] gagnées par la lassitude ou le réalisme politique » (p. 31, italiques ajoutés par l'auteur), affirme à demi-mot que l'irénisme est supposé fonder la manière dont la France est au monde !

Cet irénisme se traduit par une négation systématique, tant dans le *Livre blanc* que dans les paroles et les actes politiques posés depuis plusieurs années par Paris, de la possibilité même de conflits d'intérêts entre puissances, particulièrement il est vrai au sein de la « communauté d'interdépendances » à laquelle la France se rattache, le mot « conflit » n'étant entendu que dans son sens le plus restrictif de « conflit armé », alors qu'une acception plus large de ce terme aurait pu ouvrir sur une tout autre perception du monde. L'Union européenne ? Elle est réputée rendre impensable toute perspective d'un conflit en son sein, ce qui exclue d'emblée la guerre économique de fait qui se déroule – de moins en moins – *mezzo*

(2) Francis Fukuyama : *The End of History and the Last Man* ; New York, Free Press, 1992.

(3) George H. W. Bush : « *Address Before a Joint Session of the Congress on the Persian Gulf Crisis and the Federal Budget Deficit* », 9 septembre 1991. Texte intégral disponible en ligne sur le site de la *George Bush Presidential Library and Museum* (bushlibrary.tamu.edu/research/public_papers.php?id=2217&year=1990&month=9).

voce au sein même de la zone Euro. Et l'affirmation d'une « profonde communauté de valeurs et d'intérêts » (*Livre blanc*, p. 16) étend cet espace de négation de conflit à l'ensemble libéral euro-atlantique.

Demeurent alors comme seul horizon la préservation de la sécurité du territoire national et des « ressortissants » (autrefois appelés citoyens) qui y vivent – mais contre les catastrophes naturelles autant sinon davantage que contre un adversaire – et de la défense de « la paix et la stabilité du monde » (*Livre blanc*, p. 15), qui vient explicitement se substituer à l'affirmation par la France de ses intérêts propres, il est vrai sans objets dans l'environnement dépolitisé et *an*-historique du sécuritarisme libéral.

Tout ceci est évidemment un obstacle considérable à la formulation d'une stratégie, ne serait-ce que parce que la vision dogmatique du monde ici résumée à grands traits – et au passage tout aussi caricaturale que l'était, en son temps, celle des vaincus de la guerre froide – obère toute velléité de prendre le monde tel qu'il est, et d'y envisager la France comme une entité politique singulière.

Depuis le retrait de Paris du commandement intégré de l'Otan, en 1966, la stratégie française s'était pourtant précisément caractérisée par sa volonté de se singulariser de celle de ses principaux alliés. Sans jamais cesser d'appartenir au bloc occidental – ni d'ailleurs à l'Alliance atlantique elle-même –, la France a ainsi promu, de manière plus ou moins affirmée jusqu'à la fin de la guerre froide, l'idée que sa souveraineté et la maîtrise de son destin dépendaient de sa capacité à élaborer une stratégie indépendante et à se donner les moyens de sa mise en œuvre. De ce point de vue, c'est un virage à 180° qui s'est effectué pendant les deux décennies écoulées. Telle qu'elle est présentée aujourd'hui, l'identité stratégique nationale de la France n'a ainsi plus d'autres spécificités que celles liées à la géographie. L'intérêt, la souveraineté de la Nation sont quant à eux solubles dans « la paix et la stabilité du monde », deux concepts auxquels on prête une valeur intrinsèque, indépendamment de la situation stratégique réelle. La finalité ultime de la stratégie de la France en vient ainsi à relever davantage de la déclaration d'intentions morales que de la volonté politique, et se trouve vidée de toute substance.

La marche du monde n'est plus appréhendée que comme un risque ou une menace, et tout événement n'est jugé que sous l'angle de son impact sur la « sécurité nationale ». Cela conduit à refuser d'emblée toute élaboration de buts positifs⁽⁴⁾, et favorise à l'inverse une posture de repli et de simple réaction. La politique étrangère française, à laquelle le général de Gaulle pouvait fixer pour but – certes très imprécis – la « grandeur de la France », se voit ici ramenée à une simple extension lointaine de la fonction de garde-frontière. L'un des concepts centraux de toute stratégie pérenne, la notion d'opportunité, brille également par son absence

(4) Au sens où ce terme est compris en stratégie théorique, par exemple chez Clausewitz : les buts positifs, expansifs sinon offensifs, s'opposent à des buts négatifs, défensifs.

des discours comme des textes. L'idée d'influence est régulièrement mentionnée, mais on voit mal ce qu'il est possible « d'influencer » quand on se refuse à la puissance. L'influence, qui n'est d'ailleurs jamais réellement explicitée, est de toute manière déconnectée de la stratégie, il est vrai limitée à la « défense et la sécurité nationale » : les actions militaire, diplomatique, économique, culturelle sont ainsi conçues comme strictement distinctes entre elles.

L'illusion technicienne

Il est vrai que chacune de ces actions n'est plus envisagée que comme un champ technique, désinvesti de toute charge politique et, partant, de toute possibilité d'intégration stratégique. Cette technicisation, qui va de pair avec la dépolitisation, est de surcroît renforcée par une illusion, que favorise il est vrai la mutation du discours sur le concept de « conflit » – on prononce à nouveau le mot « guerre », mais il est douteux que l'on sache ce qu'il signifie réellement au-delà du fait qu'il s'y déroule des combats – vers celui de « crise », métaconcept qui recouvre une large variété de situations sans rapport entre elles, de la crise sanitaire à la crise internationale en passant par la crise humanitaire.

Ces différentes incarnations de la crise ont toutefois pour point commun d'être présentées et comprises comme des problèmes d'ordre essentiellement technique, ou l'injection des bons *inputs* doit pouvoir produire les *outputs* désirés, et d'où la notion pourtant fondamentale – insistons sur ce point – de dialectique, celle de volontés souveraines concurrentes qui se mesurent, coopèrent, et s'opposent, y compris parfois avec violence, est totalement absente.

Au choc de puissances succède l'application sur alliés, rivaux et adversaires de techniques diplomatiques, culturelles, économiques ou militaires auxquelles l'on confère, dans un autisme politique presque absolu, la capacité de « produire des résultats » ou de « résoudre la crise », la nature de ladite crise important finalement peu. La conséquence, hélas, est une incapacité à réellement produire un résultat autre que comptable : on construit des routes, rebâtit des villages, soigne des patients, détruit des *pick-up* djihadistes, décide de sanctions, mais on ne gagne finalement pas grand chose.

L'attitude est alors celle d'un repli sur soi bureaucratique, affecté à la marge par des concepts intégrés non parce qu'ils sont réellement jugés pertinents mais plutôt par suivisme. Dans le domaine de la « sécurité nationale », mentionnons au choix le spatial ou le « cyberspace ».

Focalisées sur la production de résultats techniques administrativement quantifiables – afin de se préserver, peut-être, d'une nouvelle réduction budgétaire – les différents domaines, susceptibles pourtant, une fois fédérés, de constituer les piliers d'une véritable stratégie nationale, tendent à se concurrencer plutôt qu'à coopérer, scindant l'action en « tuyaux » relativement hermétiques – diplomatique,

économique, militaire, etc. —, alors qu'il faudrait au contraire les intégrer. La mise en avant de tel ou tel volet apparaît ainsi comme strictement conjoncturelle, la norme étant un ordre dispersé peu propice à l'atteinte par la France d'une situation d'avantage stratégique durable dans l'environnement contemporain ⁽⁵⁾.

Refonder une stratégie

Pensée sclérosée, victime d'un dogme idéologique la conduisant à une profonde cécité sur le monde qu'elle est supposée éclairer ; moyens dispersés, d'ores et déjà atrophiés, progressivement purement et simplement amputés ; buts inexistant ; direction stratégique absente : le vide stratégique est aujourd'hui total. À moins de considérer que la France n'en vaut plus la peine, ou d'admettre comme doctrine politique la thèse selon laquelle la souveraineté nationale est soluble dans une communauté d'interdépendances européenne ou atlantique — qui disposent chacune d'autres pôles de puissance produisant leurs stratégies singulières, l'Allemagne et les États-Unis —, il est urgent de poser les bases d'une refondation stratégique de la puissance de la France.

Ces bases ne peuvent être ni celles de l'idéalisme libéral, ni celles de l'efficacité supposée de la technique : une stratégie se pense à partir du réel avant de chercher à façonner celui-ci, et ne se résume pas à une addition d'actes tactiques. La refondation doit en conséquence être d'abord politique. Elle se résume finalement à la réponse apportée à deux questions simples, mais essentielles : qui sommes-nous ? Où allons-nous ?

S'il n'est pas de notre ambition de proposer ici des réponses à ces questions, indiquons néanmoins quelques pistes : la refondation d'une stratégie française ne se fera pas sans récupérer la capacité à penser de manière souveraine, et celle à adopter tout aussi souverainement les solutions spécifiques que commande la singularité de la France par rapport aux autres puissances, autrement dit sans récupérer une pleine liberté d'action politique et, partant, stratégique. Ensuite, certaines de ces solutions correspondront ou s'accorderont à celles d'autres puissances, fournissant des bases objectives à des alliances, de circonstance ou plus durables. D'autres de ces solutions nous conduiront à des conflits d'intérêts : il s'agira alors de déterminer jusqu'où porter ceux-ci. Mais la souveraineté absolue est le préalable nécessaire à toute pensée stratégique autonome. On ne négocie pas ses interdépendances, inévitables — la France n'est pas un isolat —, en situation de souveraineté limitée.

(5) L'avantage stratégique ne doit pas être compris comme synonyme de « domination » ou « prééminence », mais bien comme l'atteinte et la conservation durable d'une situation permettant à la France de tirer un rendement supérieur des atouts et attributs de sa puissance, de manière comparable à l'avantage compétitif d'une entreprise, qui voit celle-ci être plus profitable que le marché dans lequel elle opère. La notion d'avantage stratégique peut fonder une stratégie intégrale dépassant la simple défense, intégrant des notions comme la prospérité, etc.

Redonner une stratégie
à la France

Il y a urgence : le patrimoine stratégique français, dont l'arme nucléaire n'est pas la moindre richesse, s'érode d'année en année. La nation, privée de cap, oscille entre austérité domestique à l'intérieur, et suivisme agressif à l'extérieur, tous deux tenant aujourd'hui lieu de stratégie mais ne conduisant nulle part ailleurs qu'à la ruine de la puissance nationale. Défendre la France, c'est donc restaurer sa puissance souveraine dans sa plénitude et lui redonner des ambitions au niveau de son histoire. Toute autre attitude confine à la trahison.

Pour une France indépendante au service d'une géopolitique internationaliste

Théophile Malo

Co-président de la commission internationale du Parti de Gauche.

L'année écoulée confirme l'absence de vision stratégique face à l'accélération de l'histoire et aux transformations de l'équilibre des puissances. Certes, un observateur soucieux de défendre la présidence actuelle pourra toujours s'appuyer sur tel ou tel choix isolé allant dans la bonne direction pour tout partisan d'une politique étrangère répondant aux intérêts de la République française ⁽¹⁾. Il n'en reste pas moins que la politique actuelle est marquée par trois vices majeurs qui déterminent la perception – et la concrétisation – de la politique étrangère et de défense :

- 1) la pratique de la guerre extérieure se banalise, tandis que revient de fait dans notre paysage politique l'idée antirépublicaine « d'ennemi intérieur » ;
- 2) cette impasse va de pair avec l'enlisement dans une idéologie « occidentalatlantiste » de substitution contraire aux principes et aux intérêts de la France ;
- 3) et avec un affairisme qui ne saurait masquer l'affaiblissement d'un appareil de défense érodé par l'austérité budgétaire.

D'autres voies existent pour remettre la République française dans le sens de l'histoire.

La guerre comme substitut à la politique

Après avoir engagé l'armée française au Mali en janvier 2013, puis en Centrafrique en décembre, François Hollande a inscrit en 2014 la France dans une coalition contre *Daesh*. L'absence de vision stratégique de cet agglomérat bancal

(1) Comme la décision annoncée en mars 2015 avec l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, de devenir membre fondateur de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, banque chinoise créée pour concurrencer la Banque mondiale en Asie. Mais le seul fait que cette décision, prise au grand dam de Washington, ait fait l'objet d'un silence gêné du gouvernement démontre qu'elle ne s'inscrit pas dans une stratégie d'ensemble et ne saurait contrebalancer les nombreux choix contradictoires opérés par le Gouvernement.

n'est plus à démontrer au moment où l'organisation djihadiste vient de prendre Ramadi, troisième ville d'Irak, et occupe la cité antique de Palmyre en Syrie. Qu'à cela ne tienne : avec pour l'heure trois guerres en un mandat, le président est pris dans une dérive belliciste. Le problème n'est pas en soi que l'armée française participe à des interventions extérieures, légitimes et utiles sous certaines conditions. Il réside dans la banalisation du choix de la guerre. Ces guerres « au terrorisme » n'ont plus d'objectifs politiques lisibles, sauf à considérer que la guerre tient lieu de politique. Faut-il rappeler que cette négation des enseignements de Clausewitz est la raison première des « échecs militaires répétés des guerres expéditionnaires de l'empire global dans les années 1990 et 2000 » ⁽²⁾ ?

Cette dérive se double d'un esprit de guerre intérieure qui réactive, entre autres via les appels « aux musulmans » à se solidariser avec une communauté nationale dont leur appartenance est par là même mise en doute, la notion coloniale « d'ennemi intérieur ». La confusion, réaffirmée dans le dernier *Livre blanc*, s'installe entre défense et sécurité intérieure. Sur le modèle du *Patriot Act*, l'arsenal des lois antiterroristes se renforce, donnant aux forces de « sécurité » des pouvoirs d'exception qui deviennent permanents. La militarisation tendancielle de la sécurité intérieure est entamée, contre l'avis même de nombreux militaires. Au prétexte de lutter contre le « terrorisme », par ailleurs de manière inefficace, ces dérives portent en elles un risque de criminalisation des mouvements sociaux, et s'accompagnent d'inquiétantes dénonciations moralisantes de toute divergence d'opinion. C'est ce qu'a montré le détournement de l'« esprit du 11 janvier » au profit d'une vision sécuritaire et d'appels quasi religieux à défendre « nos valeurs » – et non plus des principes politiques – relayés jusqu'au cœur de l'École.

Idéologie « occidental-atlantiste » et absence de pensée autonome

Ces dérives témoignent de la liquidation de la politique étrangère et de défense instaurée dans les années 1960. Celle-ci avait pour principe une souveraineté nationale marquée par le refus de l'enfermement dans une alliance dite « occidentale ». Lorsqu'il décida en 1966 de quitter le commandement intégré de l'Otan, tout en renforçant les relations avec des pays comme l'URSS et la Chine, peu importait au général de Gaulle d'être accusé de trahir l'« Occident » (pas seulement sur sa droite). Il partait du réel et constatait que les conflits d'intérêts traversaient aussi, voire d'abord s'agissant des enjeux géoéconomiques, cette région du monde. À l'opposé, les deux derniers *Livres blancs* prétendent qu'existerait « entre les États-Unis, le Canada et l'Europe une profonde communauté de valeurs et d'intérêts ». Hors de cette famille irénique, tout ne serait que menaces et autres risques multi-formes – notions floues autorisant, si les contraintes matérielles n'existaient pas, à faire la guerre partout et tout le temps. Cette (di)vision du monde sur des bases

(2) Alain Joxe : *Les guerres de l'empire global* ; La Découverte, 2012 ; p. 184.

ethno-religieuses, civilisationnelles, et en fonction d'indignations sélectives appelant à défendre les droits de l'homme dans les pays rétifs à la domination du monde occidental, rend aveugle aux mutations des relations internationales et transnationales. Elle interdit donc toute pensée stratégique cohérente.

Après Nicolas Sarkozy, François Hollande a repris cette *doxa*, et les principaux concepts des néoconservateurs étasuniens en mal d'ennemi à la fin de la guerre froide. Absurdité contribuant à produire ce qu'on prétend combattre, la « guerre au terrorisme » est devenue une évidence. Cette aliénation se lit aussi dans un moralisme à géométrie variable brandissant les droits de l'homme non comme des principes universels dont la matérialisation implique une réappropriation par des peuples acteurs de leur émancipation, mais comme des valeurs occidentales impossibles telle une religion. Oubliant l'expérience libyenne, et reprenant les arguments de l'opposition de droite à Obama, Hollande avait ainsi essayé d'impulser en 2013 une intervention en Syrie basée sur ces logiques. Il s'est depuis aligné sur le dossier ukrainien, alors même que l'entêtement étasunien à étendre l'Otan comme levier de pression contre la Russie, au seul profit de la sauvegarde d'une hégémonie menacée et en s'appuyant sur des éléments néonazis, crée les conditions d'une nouvelle guerre à l'échelle européenne. Le président a même répondu aux injonctions des États-Unis et de l'Allemagne en suspendant la livraison des bâtiments commandés par la Russie, au seul prétexte qu'on ne peut livrer des armes à un pays en guerre. Annulera-t-il pour autant les contrats en cours avec les pays du Golfe engagés dans la guerre au Yémen ?

Ce réaligement trouve une illustration emblématique dans la position vis-à-vis du conflit israélo-palestinien, dans lequel Israël semble perçu, au grand bonheur de son gouvernement de coalition droite-extrême droite, comme le rempart de « l'Occident démocratique » contre l'ennemi arabe et musulman. Dans ces domaines la France a longtemps fait figure d'intermédiaire crédible. Mais le soutien de François Hollande à Benjamin Netanyahu lors de la dernière guerre contre Gaza indique que la vision civilisationnelle et confessionnelle du conflit s'est désormais imposée.

En définitive ce discours ne fait que reproduire une confusion théoriquement fautive et politiquement dangereuse entre identité et souveraineté. La souveraineté de la France ne repose pas sur la défense de telle ou telle « valeur » plus ou moins partagée avec d'autres « Occidentaux » que cela n'empêchera pas de nous espionner ou de lorgner sur ce qui reste de notre industrie. Elle renvoie à la seule question qui vaille, celle de la souveraineté populaire, socle de la Nation. En continuant à confondre volontairement identité et souveraineté, par tactique politicienne à courte vue et pour masquer leur ralliement de longue aux intérêts des oligarchies néolibérales dont ils font le plus souvent partie, nos gouvernements successifs font le jeu d'un Front national qui, tout en faisant mine de défendre la souveraineté nationale en se réappropriant un lexique que lui a abandonné une large partie de

la Gauche ⁽³⁾, ne se préoccupe que de phobies identitaires semant la division et détournant de ce qui fait cœur de la souveraineté ⁽⁴⁾.

Austérité et affairisme à courte vue

Ces régressions vont de pair avec une réduction drastique des moyens. Les guerres de François Hollande ont porté à plus de 8 000 les soldats engagés sur des théâtres extérieurs. Certes, lors du Conseil de Défense du 29 avril 2015, le Gouvernement a consenti, au nom de la « sécurité des Français » une rallonge de 3,8 milliards d'euros pour le ministère de la Défense, 18 mois après le vote d'une Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 prévoyant 24 000 nouvelles suppressions de postes après les 54 000 déjà décidées par Nicolas Sarkozy. Le pouvoir navigue donc à vue dans un domaine où l'absence de planification est toujours lourde de conséquences. En outre, cette « réduction de la baisse » des dépenses de Défense va se faire non pas en dénonçant les pans illégitimes d'une dette qui ne sert que les intérêts de la finance, mais au détriment d'autres services publics également fondamentaux pour la souveraineté et la solidarité nationale. Enfin, ce choix découle moins du souci de rééquiper une armée exsangue que de pérenniser l'opération *Sentinelle*, qui implique le déploiement permanent de 7 000 militaires sur le territoire national (donc la mobilisation globale de 20 000 hommes). Contraire aux prérogatives des armées et aux principes républicains, la présence permanente de militaires en armes dans les rues est qui plus est inefficace pour lutter contre le terrorisme.

Cette austérité se double d'une fuite en avant en matière d'exportation d'armements, dont le montant dépasse désormais celui des acquisitions, en baisse, des armées françaises. Sauf quand il s'agit de pays rétifs à l'impérialisme étasunien comme la Russie, la Chine, le Venezuela etc., la signature de contrats prime sur toute autre dimension. Que penser de la multiplication des ventes à des pays du Golfe dont la complicité avec les organisations djihadistes que l'on prétend combattre n'est plus à démontrer ? Outre qu'ils témoignent de manière caricaturale du fait que la mise en avant des droits de l'homme n'est plus qu'un élément de communication, ces contrats impliquent des transferts technologiques contribuant à l'émergence de nouveaux concurrents et favorisent la course à la sophistication des armes, donc une ruineuse inflation des coûts ⁽⁵⁾. Pire, Paris a multiplié dans le Golfe des concessions qui mettront la France en première ligne en cas de conflit de

(3) Sur ce point lire la mise au point de Frédéric Lordon : « Ce que l'extrême droite ne nous prendra pas » dans *La malfaçon, Monnaie européenne et souveraineté démocratique* ; Les liens qui libèrent, 2014 ; Chapitre 8, p 227-246.

(4) L'absence de Marine Le Pen lors du vote de la commission du commerce international du Parlement européen en faveur du Traité de commerce transatlantique (TAFTA) auquel elle prétend par ailleurs s'opposer est le dernier exemple en date de l'absence de volonté du Front national à se confronter concrètement à l'affaiblissement de la France dans le cadre de la mondialisation néolibérale.

(5) Philippe Leymarie : « Le pis-aller des ventes d'armes » in *blog Défense en ligne* le 15 mai 2015 (<http://blog.mondediplo.net/2015-05-15-Le-pis-aller-des-ventes-d-armes>).

ces pays face à l'Iran. Alors que dans le même temps, l'alliance de Nexter avec l'Allemand Krauss-Maffei Wegmann (KMW) risque de déboucher, en conformité avec le principe de « Smart Defence » développé par Bruxelles et l'Otan, sur la spécialisation des Allemands dans les blindés et la perte d'une capacité industrielle côté français. Cette multiplication des ventes d'armes à des pays ne partageant ni les principes, ni les intérêts de la France, tout en hypothéquant l'avenir, entre autres, de l'industrie de l'armement terrestre, laisse apparaître que la politique menée est moins de nature à favoriser l'autonomie stratégique de la France en la matière qu'à satisfaire quelques intérêts capitalistiques à courte vue.

Pour une France indépendante au service d'une géopolitique internationaliste

En s'inscrivant de manière dogmatique dans une « alliance » anachronique, le pouvoir actuel n'aura fait qu'apporter une nouvelle pierre à l'altération d'une politique fondée sur l'indépendance – et non l'isolement – condition même de l'élaboration d'une vision stratégique adaptée aux transformations du monde. Ces dernières n'obligent pas la France à se diluer dans des ensembles qui la dépassent et atténuent ses capacités stratégiques. Au contraire, à une époque où les États-Unis tendent à se transformer – malgré et/ou à cause de leur fuite en avant militaire – en une puissance dominante mais non plus hégémonique, et où le monde tend à devenir multipolaire, voire même apolaire ⁽⁶⁾, les principes fondamentaux de la politique instaurée dans les années 1960 sont plus que jamais d'actualité. Encore faut-il se donner les moyens de penser les changements en cours et la place objective de la France en leur sein.

La bataille commence par celle des mots. La République française doit parler de sa propre voix sur le plan géopolitique, et ne doit plus être définie par son appartenance à l'« Occident ». Sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est, par principe, universelle, donc internationaliste ; mais pour matérialiser ces principes, à ce stade de l'histoire seul le cadre national immédiatement disponible comme alternative aux institutions supranationales actuelles, peut permettre l'expression commune de la souveraineté populaire, sans laquelle la notion même de défense n'aurait pas de sens, et d'une politique étrangère alternative. La construction d'un nouvel internationalisme passe donc par un retour à la Nation définie selon une approche strictement politique aux antipodes des dérives « ethnicistes » actuelles.

Selon cette approche, l'outil militaire au sens strict doit être dévoué aux seules fins de défense du territoire, et les principes républicains en la matière réaffirmés. À commencer par celui du monopole de l'État sur les armes de guerre, remis en question par la loi autorisant les sociétés militaires privées à exercer sur les

(6) Sur cette notion voir notamment Bertrand Badie : *La diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international* ; La Découverte, 2011 ; 276 pages.

bateaux de commerce. Pour que l'armée soit au cœur de la République, les militaires ne doivent plus être des citoyens de seconde zone et doivent pouvoir bénéficier d'une représentation syndicale. Ils ne doivent pas *a fortiori* être utilisés comme forces de sécurité intérieure. Aux antipodes de la surveillance informatique généralisée et du déploiement de soldats dans les rues, une lutte efficace contre les actes terroristes repose entre autres sur : un renseignement humain dense appuyé par des opérations de police ; une politique étrangère proposant des coopérations politiques visant à supprimer les causes du terrorisme ; et dans certains cas très ciblés seulement la mise en œuvre de moyens militaires ⁽⁷⁾. Enfin, l'indépendance nationale suppose une autonomie stratégique en matière industrielle qui passe d'abord, selon les syndicalistes du secteur et à l'encontre d'une course aveugle aux exportations qui n'est pas de nature à assurer la préservation d'une industrie de défense, par la diversification des activités ⁽⁸⁾. Diversification ne pouvant être organisée que dans le cadre de pôles publics.

Sauf cas exceptionnels dont la définition relèverait de la représentation nationale et non d'un homme seul entouré d'experts, la France ne devrait pas pouvoir intervenir militairement hors de ses frontières en dehors d'opérations encadrées par une ONU réformée et crédibilisée par la coupure de ses liens organiques avec l'Otan. La France doit peser pour l'adoption d'une telle réforme, aussi difficile soit-elle ⁽⁹⁾. Cette option n'empêcherait en aucun cas que notre pays, dans la multiplication des conflits à venir, agisse comme intermédiaire bilatéral proposant des solutions politiques sans lesquelles toute intervention armée est condamnée à l'escalade. Le fait de disposer du second réseau diplomatique mondial est ici un atout majeur. Mais la condition première de réussite d'une telle politique est le rétablissement d'une autonomie de pensée et de vision du monde seule à même de saisir les bouleversements actuels avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin, il faut avoir le courage d'affirmer que dans les transformations en cours, la République française a, entre autres, vocation à coopérer – sans forcément en cautionner le régime – avec les puissances émergentes observant avec méfiance la fuite en avant belliciste, plus ou moins prononcée selon les moments, des États-Unis en crise d'hégémonie et de leurs alliés. À l'encontre d'un moralisme aveugle, et *in fine* belliciste, mieux vaut partir du monde tel qu'il est. Dans celui-ci, la France n'aurait-elle pas intérêt à coopérer avec les BRICS pour favoriser par exemple l'émergence à terme d'une monnaie internationale alternative au dollar ? La position actuelle de ce dernier ne permet-elle pas aux États-Unis – qui conçoivent

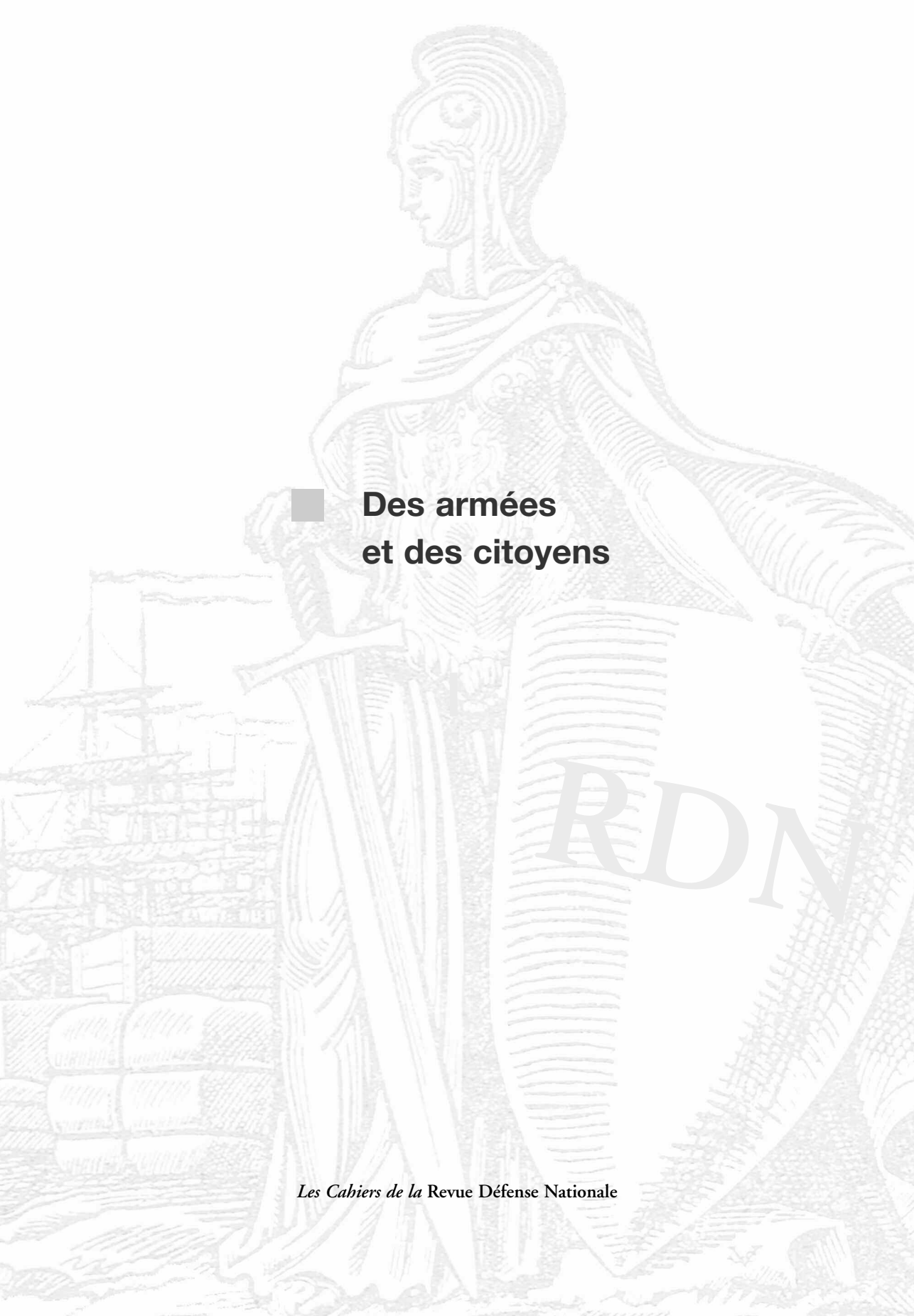
(7) Pour une analyse plus large pointant l'absurdité de la réponse militaire au terrorisme, lire Pierre Conesa, « Comment tarir les sources du recrutement salafiste armé » in *Le Monde diplomatique*, février 2015 ou encore Alain Gresh : « Pour en finir (vraiment) avec le terrorisme » in *Le Monde diplomatique*, avril 2015.

(8) Proposition qui a le mérite de rappeler la porosité entre l'industrie militaire et l'industrie civile, dont de larges secteurs revêtent également une dimension stratégique.

(9) Sur ce point, lire le récent dossier « Refonder le multilatéralisme, soixante-dix ans après la conférence de San Francisco » in *Le Monde diplomatique*, juin 2015, p. 8-9.

les rapports de force monétaires et la guerre au sens strict comme des éléments d'une stratégie globale – de financer leur dette aussi sur le dos de ses « alliés » ? Les États-Unis ne cherchent-ils pas, par exemple avec le projet de « Grand marché transatlantique », à reconstruire leurs capacités industrielles au détriment d'une Union européenne organisée depuis sa création pour servir une politique de mise en concurrence des forces productives sur la base du moins-disant social, et appliquant une politique libre-échangiste et monétariste qui expose sa monnaie et son économie dans la guerre économique mondiale ? Sont-ce la Russie et la Chine qui imposent en matière de commerce des armes les règles *ITAR (International Traffic in Arms Regulations)* conduisant à terme à l'adoption forcée des modes opératoires étasuniens ?

Ce ne sont là que quelques constats et propositions à compléter et qui, faute de place, font l'impasse sur des pans essentiels d'une politique étrangère alternative, comme la politique énergétique. Mais une chose est certaine : il faut en finir avec l'idée selon laquelle nos divergences d'intérêts seraient premières avec la Russie, la Chine ou tout autre pays ne partageant pas « nos valeurs », ou encore selon laquelle « la menace terroriste » devrait déterminer l'ensemble de nos orientations stratégiques. Cette approche anhistorique obère toute possibilité de projection dans l'avenir.



■ **Des armées
et des citoyens**

RDN

La Défense, institution nationale ou société de services ?

Pierre-Dominique d'Ornano

| Général (2S).

Le démantèlement de l'institution militaire arrive à son terme. Les causes sont connues : la fin de la guerre froide, les impératifs de l'État-providence et la volonté des « *post-modernes* » d'en finir avec le « fracas des armes » ont été les abrasifs les plus puissants pour réduire, en vingt ans, l'armée française à la portion congrue. L'actuelle disette budgétaire lui est infligée n'est qu'une conséquence. La force militaire est passée, dans le silence et la dénégation, du statut d'institution régaliennne majeure à celui d'une société de services que l'on rétribue à la tâche.

Le couronnement de cette efficace entreprise de démolition a été la suspension du service national, imposé par Jacques Chirac lors du conseil de défense du 30 novembre 1995, ouvrant la place à une professionnalisation intégrale. L'opposition éventuelle fut d'emblée réduite au silence. Silence de l'institution militaire car affirmer son opposition comporte pour ses chefs un coût politique élevé, les séquelles de l'affaire algérienne n'étant jamais loin. Silence du Parlement, pourtant majoritairement attaché au service national obligatoire et peu enclin à l'armée de métier, mais qui fut exclu de l'épuration par la combinaison du « domaine réservé » propre à la V^e République et d'une majorité aux ordres. Silence d'une opinion atone et facilement désinformée par les tenants d'un service militaire que personne n'avait alors l'imagination et le courage de réformer en profondeur, et que certains même qualifiaient d'insoutenable, alors qu'au début des années 1970, il a pu résister au choc d'une attaque en règle par les organisations gauchistes. Silence enfin de l'opposition de l'époque qui, toujours mal à l'aise avec les problèmes militaires, s'est contentée de quelques vagues incantations aux mânes de Jaurès avant de se tenir coite.

Cette décision très lourde a eu au moins quatre conséquences : libérer les Français d'une sujétion que diverses mesures d'exemption avaient rendu inégalitaire, permettre à l'exécutif d'engager ses armées sans trop se soucier de l'opinion ; rendre plus facile une réintégration transatlantique censée nous donner plus d'influence sur les décisions de l'Otan ; enfin réduire continûment le poids financier de la Défense parallèlement à un discours volontariste déconnecté d'avec la réalité de l'effort engagé.

La comparaison entre le *Livre blanc* de 1994 et celui de 2013 est à cet égard démonstrative. En 1994, les rédacteurs écrivaient que les forces devront être en

mesure de mettre en œuvre en permanence deux à trois divisions à partir des forces projetables disponibles. Pour l'Armée de terre 120 000 à 130 000 hommes, la Marine de 65 à 70 bâtiments de haute mer dont une cinquantaine de combat et pour l'Armée de l'air la valeur d'une vingtaine d'escadrons d'avions d'armes. L'effort financier nécessaire était évalué à 2,5 % du PIB. Les rédacteurs estimaient par ailleurs que l'armée de métier était hors de portée technique si l'on voulait respecter le contrat.

Vingt ans plus tard, l'effort de défense est tombé à 1,5 % du PIB, le contrat majeur de l'Armée de terre est réduit à 15 000 hommes, l'aviation à 45 avions de combat, et il ne reste qu'une demie permanence aéronavale. Quant aux réserves elles sont exsangues. Derrière ces réductions considérables du contrat opérationnel se cache la réalité de ne pas pouvoir, ou de ne pas vouloir, assumer pour des contrats plus importants, les charges d'entraînement des forces et de maintenance des équipements qu'ils réclameraient.

La diminution de moitié de notre effort signifie-t-elle pour autant que la violence armée dans le monde est réduite de moitié et va même vers son extinction définitive comme nous le rabâchent les tenants du « *soft power* » ? Le laisser-croire par un affaiblissement sans frein de notre appareil militaire revient à nier le monde tel qu'il s'organise et dont chacun sait qu'il réservera de fâcheuses surprises. Malgré les quelques progrès du vivre ensemble international, il reste marqué par l'égoïsme froid des nations, la course aux armements, la prolifération nucléaire, la multiplication des crises aux portes de l'Europe et les coups de boutoir répétés qui minent la cohérence et la solidité de l'État-Nation.

Plus généralement, et encore une fois quel que soit le résultat des efforts du vivre ensemble international, la conjonction à terme de ressources naturelles limitées, d'un climat qui se dégrade et d'une démographie toujours galopante chez une partie des émergents, dont en particulier le continent africain, augurent mal du monde apaisé que certains nous promettent. L'absence actuelle de menace militaire majeure n'est qu'un simple moment de l'Histoire. Son calme apparent, tout relatif d'ailleurs, ne doit pas masquer les reconfigurations géopolitiques de la planète aujourd'hui à l'œuvre. Elles marginaliseront, pire elles élimineront sans pitié les nations au moral défaillant qui sous-traitent la défense de leurs intérêts, voire leur survie, à des organisations sur lesquelles elles n'ont qu'un contrôle limité ou qui ne sont que des coquilles vides. Laissons aux experts la querelle de savoir s'il valait mieux être dans ou hors la structure intégrée de l'Otan. Force est cependant de constater que les États-Unis y règne en maître et qu'elle sert de caution à un désarmement accéléré et unilatéral de notre continent.

Quant à la défense européenne, l'exemple de la Brigade franco-allemande servira à éclairer le débat. En 1989, lors de sa création l'objectif était d'en faire le laboratoire d'une armée franco-allemande, qui devait elle-même devenir la matrice d'une armée européenne. La dite brigade s'étiole et l'ambition de l'époque est

aujourd'hui réduite, aux dernières nouvelles, à quelques participations secondaires propres aux affichages médiatiques de circonstance.

Réduire notre appareil de défense est aussi une faute vis-à-vis de la sécurité directe des Français. On fait disparaître petit à petit un pilier majeur de la capacité de résilience du pays face à une éventuelle situation de chaos, dont nul ne peut préjuger le lieu, l'heure et la nature. Des esprits avisés nous certifient qu'il n'en est rien et que les forces de police, toutes catégories confondues seront à la hauteur des défis du moment. Rien de plus inexact. De Mai 68, à Fukushima en passant par la Nouvelle-Orléans et autres, tous les exemples montrent que les forces de police sont impuissantes ou tout simplement s'évanouissent dans les désastres de grande ampleur. Pour faire face, seule une force armée peut et doit offrir les moyens suffisants, servis par des hommes et des femmes structurés par les valeurs puissantes du devoir et de l'obligation morale. La France dispose certes de la Gendarmerie, mais ses effectifs ne peuvent être que limités et on se souviendra qu'en mai 1968 les festivités de notre joyeuse jeunesse avaient consommé la totalité des gendarmes disponibles quasiment sur le seul Quartier Latin.

À force de considérer les questions militaires sous le seul angle du court terme, technique et budgétaire, nos élites, toute tendance confondue, semblent avoir perdu de vue le lien consubstantiel que la force armée doit impérativement conserver avec la Nation. Il est fort préjudiciable d'éliminer une des institutions « fabriques de liens » dont la France a un urgent besoin, face à l'action déterminée de forces centrifuges, dont elle est coutumière et qui sont mises trop souvent au service d'intérêts particuliers, voire communautaristes. On aurait bien tort de voir dans cette affirmation une nostalgie vieillotte rabâchée par d'incurables nostalgiques. Toute Nation ne se tient devant l'adversité que par les liens puissants qui la fédèrent. Une fois remplie cette condition majeure, elle peut alors se présenter dans les regroupements supranationaux, de quelque nature que ce soit, en position de force pour être respectée, entendue et plus si affinité.

Il est donc plus que temps de rétablir la puissance et l'efficacité d'une institution d'État « pour le dedans comme pour le dehors » et de permettre à la France de se remettre à penser en termes de risques et de puissance stratégique. Elle en a les moyens. Elle doit le faire sans l'attendre d'une Europe puissance toujours dans les limbes ou d'un alignement transatlantique délétère, voire de plus en plus illusoire au regard des défis asiatiques grandissants auxquels Washington entend faire face.

Les voies et moyens pour rétablir une institution désormais réduite à la portion congrue sont multiples et divers. Ils n'attendent qu'une impulsion réparatrice après deux décennies de mesures pour partie injustifiées. Ils attendent aussi et surtout que cesse le dramatique désintérêt de la classe politique pour les questions de défense.

Nous ne pourrions cependant pas faire l'économie d'un certain nombre de dispositions précises dont l'abandon ou le travestissement ne sont plus soutenables.

Un budget décent d'abord, d'environ 2,5 % du PIB. Il doit permettre à nos soldats professionnels de disposer de l'entraînement et des équipements nécessaires, et au pouvoir politique de s'engager sans le soutien, au moins technique, déterminant des États-Unis. Le poids de la défense pour le contribuable français n'est que d'une trentaine de milliards sur les 1 150 de la dépense publique soit environ 3 %. À titre de comparaison, la couverture des risques sociaux, soit la protection sociale et les dépenses de santé en représentent 57 %. Vingt fois plus. Le beurre est là et on commence à chercher les canons pour le défendre si nécessaire.

Il nous faudra aussi parvenir à une organisation des forces parfaitement univoque. Nous avons désormais besoin d'une organisation intégrée des forces au sein de laquelle le citoyen doit impérativement retrouver sa place, aux côtés de professionnels en nombre suffisant, au centre de notre dispositif sécuritaire et identitaire. Ces derniers d'ailleurs méritent un autre sort que celui qui leur est chichement réservé depuis la fin de la conscription. Les confiner dans un « cœur de métier » qui devient une redoutable machine de « ghettoïsation », de sous-effectif et de sous-équipement, débouchera sur une impuissance que ne remplacera pas une technologie de robots qui, si elle fait les délices des stratèges de salon et les affaires de l'industrie de l'armement, ne palliera pas la minceur des troupes au sol et une présence étriquée sur mer comme dans les airs.

Une répartition équilibrée, entre l'exécutif et le Parlement, des responsabilités qu'autorise la constitution, est souhaitable. Elle doit laisser au militaire le devoir d'exercer librement son conseil, tout en administrant et mettant en œuvre les forces autrement que par le canal malsain d'une administration de défense d'autant plus intrusive qu'elle se sait irresponsable.

Enfin, replacer le citoyen en clé de voûte d'une défense qui requiert l'engagement de tous, devient un préalable absolu. Sa mise en œuvre ne peut être que progressive. Elle devra se faire avec une souplesse, une plasticité et une consistance évidemment sans rapport avec l'appel aux armes de la III^e République, mais en garantissant l'essence de ce modèle, à savoir afficher franchement le soutien des Français au projet de puissance collective, créer du lien social, donner à chacun le sens indépassable du service gratuit et, si nécessaire, fournir des effectifs pour assurer la sécurité de la Nation, au-dedans comme au-dehors.

En conclusion, il est grand temps de rénover et de renouveler le contrat de confiance de la République avec ses soldats. S'il n'est pas trop tard, il devient urgent de lui redonner la vigueur indispensable qui a toujours fait la force et la gloire de notre nation.

L'Eurotan, obstacle à toute défense souveraine de la démocratie sociale

Alain Joxe

Sociologue et chercheur en géopolitique. Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), président du Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques (Cirpes).

La sortie de l'Otan fait partie des recommandations élaborées par le Parti de Gauche. Le but de ma contribution est d'éclairer cette position. Je procéderai en trois points, qui ne sont pas les trois points d'un argumentaire rhétorique mais plutôt une série d'études de cas. Je commencerai par rendre hommage au général Poirier et à rappeler sa doctrine de dissuasion nucléaire, qu'il convient d'actualiser. Puis, je vous présenterai le cas de l'Agence de défense européenne (*European Defense Agency : EDA*) qui développe et prépare les armées à un rôle de répression sécuritaire des mouvements sociaux. Enfin, j'envisagerai des cas précis qui expliciteront mon propos.

Il s'agit d'une critique stratégique clausewitzienne. Considérons la stratégie comme le rapport entre l'action militaire et des objectifs politiques. Malgré la fin des États-nations, le territoire national reste le seul cadre dans lequel la démocratie est possible. Cette disparition des États-nations est le résultat des politiques et de mesures mises en place par une nouvelle classe sociale à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une nouvelle noblesse rentière dénationalisée qui est à l'offensive et se comporte de façon à accroître les profits des riches et maintenir ou accroître la misère des pauvres et qui, à l'échelle mondiale et délocalisée, domine l'économie par la finance. Cette oligarchie hors-sol est le nouvel adversaire de la République sociale.

Débutons donc par un hommage au général Lucien Poirier. Il considérait la dissuasion nucléaire, qui est réciproque, comme condition de la paix. Aussi, déclarait-il « Je crois en la vertu rationalisante de l'atome » (*Le Monde*, 27 mai 2006). L'arme nucléaire ne pouvant être utilisée à l'échelle mondiale sans occasionner une destruction de la planète, elle reste à l'état de menace garantissant une paix relative entre les États-nations. En fait, Poirier traite toujours d'une souveraineté territorialisée. Il rappelait aussi que l'idée américaine de « bouclier antimissile » parfait qui ressurgit périodiquement aux États-Unis n'avait aucune crédibilité absolue ; la crédibilité absolue est pourtant la seule crédibilité suffisante à l'échelle de la menace

nucléaire. Quelle perspective insupportable, qu'envisager une seule bombe atomique franchissant le « parapluie ». La défense de l'Europe par un dispositif américain n'est jamais garantie par définition, en particulier par la doctrine américaine écartant, depuis la naissance des États-Unis, et même dans l'Otan, toute alliance contraignante. D'où sa conclusion, claire et impeccablement rationnelle : « Le préalable pour la mise en chantier par l'Europe d'un bouclier antimissile serait l'émancipation par rapport à l'Otan », écrivait-il dans l'introduction à son ouvrage de 1983, *Stratégie théorique* et non *Théorie stratégique*. La réciprocité de la dissuasion nucléaire permettait la paix et il ne peut y avoir de réciprocité ou de paix qu'hors le cadre de l'Otan. Si la stratégie nucléaire de Poirier est de nos jours obsolète, elle montrait l'impérieuse nécessité de se désolidariser de l'Otan afin de préserver notre modèle démocratique et nos intérêts stratégiques propres.

Aujourd'hui, la défense du Bien Commun (en latin, *Res publica* ; en anglais, *Common Wealth*) reste politique avant d'être militaire ou économique. La stratégie politique est invitée désormais à se donner un champ transnational à la fois local et global, au moins européen, pour structurer des solidarités de classes locales aussi fortes que celles qui unissent les classes financières transnationales. Étudions les dangers de la structuration oligarchique pour la République sociale.

L'actuel suivisme français vis-à-vis de l'Otan est un danger pour l'avenir de la démocratie sociale. Prenons par exemple le cas des exercices de guerre (*war game*) de l'Agence européenne de la défense. Cette agence dépend de Catherine Ashton et travaille comme un *think tank*. Cette institution n'a pas de délégation de pouvoir au niveau des politiques de défense, d'autant plus que la politique commune de défense européenne n'existe pas, le statut de cette organisation est donc peu clair. Ces *war games* ont été pratiqués dans le cadre du plan de renouvellement des dispositifs militaires au sein de l'Otan. Plusieurs exercices de guerre ont été explicitement décrits. Il y en a ainsi un pour une guerre transnationale aux bordures de l'Europe. Deux autres, décrivent d'une part des guerres civiles de mouvements communautaristes, y compris transfrontaliers, entrés en révolte, et d'autre part l'écrasement de troubles dues à l'évolution néfaste de problèmes liés à la crise financière. Cette agence de développement travaille dans un esprit capacitaire. L'approche capacitaire est structurée par la problématique techno-scientifique des entreprises de production d'armements. La capacité s'entend comme capacité tactique d'emploi des systèmes d'armes. Ce langage s'adresse évidemment aux entreprises capables ou chargées de proposer l'évolution des arsenaux. Cela débouche sur un travail d'État-major sans légitimité politique ou démocratique.

L'EDA fabrique des considérations stratégiques visant à écraser possiblement les troubles causés en Europe dus à de l'absence de politique sociale. L'Otan se charge ainsi virtuellement de la répression militaire des mouvements sociaux en Europe. L'Otan ne défend pas l'Europe, mais réprime les mouvements sociaux européens, contre toutes ses prérogatives. Ce n'est pas un complot, mais l'émanation des intérêts de la classe transnationale dominante qui tire profit de l'absence

de politiques sociales. Il faut donc affronter des classes sociales et des entreprises qui sont des menaces pour les souverainetés, c'est-à-dire les démocraties.

L'adversaire est aujourd'hui la finance. La protection du territoire n'est plus le critère des classes dominantes en Europe, car les enjeux économiques se déterritorialisent. Comment peut-on contrer cette double évolution ? Celle du temps de la fin de l'espace économique national comme défense du peuple et de l'électronification de l'arsenal avec des opérations militaires qui ressemblent à des opérations de police. Avec, par exemple, des assassinats ciblés par observations satellitaires. La conscription empêcherait une répression du mouvement social. En effet, quand l'armée est populaire, elle réprime moins les mouvements populaires. La commission défense du Parti de Gauche et Jean-Luc Mélenchon se sont engagés en ce sens. Comme 10 et 15 % des soldats français sont des maghrébins, l'opération s'est bien mieux passée en Afghanistan vis-à-vis des populations civiles. Il faudrait aussi ne plus faire que des opérations de maintien de la paix, en accord avec l'ONU, dans le cadre d'une réforme de celle-ci. Il faut renforcer l'ONU qui est plus universelle que l'Otan. L'ONU affronte également les puissances financières privées et permet une résistance des États contre les puissances financières. Le critère d'une défense ne peut pas être basé sur la répression sociale.

Quand la France brade compétences et industrie de défense : le cas Nexter

Dominique Flachet

Soudeur chez Nexter, militant CGT, co-secrétaire départemental du Parti de Gauche.

Le 1^{er} juillet 2014, les dirigeants des entreprises d'armement française Nexter et allemande KMW – célèbres pour leurs chars *Leclerc* et *Leopard* – ont signé un accord de rapprochement visant à créer un « Airbus de l'armement terrestre », nouvelle génération de chars lourds. L'argumentation en faveur de cette nouvelle entité industrielle est classique : puisque le format des armées tend à se réduire, s'associer permettrait aux deux entreprises d'atteindre une taille suffisante pour devenir rentables, la mutualisation des compétences permettant de réduire les coûts. À ces justifications économiques s'ajoutent des considérations stratégiques : dans un contexte d'opérations conjointes entre pays européens et de standardisation des normes opérationnelles par l'Otan, une armée nationale a de moins en moins besoin de matériels spécifiques, gênants pour l'interopérabilité.

Juridiquement, le rapprochement prendrait la forme d'une *holding* baptisée KANT (KMW And Nexter Together), domiciliée au Pays-Bas, qui contrôlerait 100 % des deux sociétés ; pour que ce montage soit possible, Nexter, entreprise publique, doit être privatisée. L'obstacle est levé en juillet 2015, l'article 189 de la loi relative à la croissance et à l'activité indiquant sobrement : « Est autorisé le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société Groupement industriel des armements terrestres (Giat) et de ses filiales ».

Cette décision, passée inaperçue au milieu des autres articles de la loi Macron, signe pourtant une capitulation majeure devant l'idéologie libérale. Au mépris de l'intérêt général, un fleuron industriel jadis public va désormais servir à l'enrichissement sans limite des déjà-possédants, dans une logique non plus de défense nationale mais de guerre.

La gloire passée d'une industrie d'armement au service de la République

L'histoire de l'industrie de l'armement française remonte aux manufactures d'armes de l'Ancien régime qui continuent de se développer sous la République

comme sous les Empires. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les arsenaux sont regroupés au sein de la direction des études et fabrications d'armement (DEFA), puis, en 1971, au sein de Giat, dont l'entreprise Nexter est l'héritière.

L'évolution de l'arsenal de Roanne illustre bien les évolutions de l'industrie de l'armement. Créé en 1917 sous l'impulsion du ministre de l'Armement Albert Thomas, secondé par l'ingénieur Émile Hugoniot, le site devait donner à la France les moyens industriels nécessaires pour l'effort de guerre. Il s'agissait non seulement de fabriquer suffisamment d'obus, assurant l'autonomie du pays, mais aussi, au-delà de la guerre en cours, de construire un outil durable, efficace et socialement juste. Patriote et socialiste, Albert Thomas tenait, en effet, à ce que l'humanisme soit le fil rouge de cette construction d'industrie de défense étatique.

Que faire pourtant d'un tel outil en temps de paix si les besoins de l'armée ne suffisent pas à fournir l'activité nécessaire à l'équilibre économique ? L'histoire de l'arsenal de Roanne montre qu'il est possible de l'adapter à l'intérêt général en palliant les baisses du volume de la production militaire par une augmentation de celui de la production à usage civil. Ainsi, dans les années 1950, cette industrie fut sollicitée utilement et intelligemment : à Roanne notamment furent fabriqués non seulement des armes, mais également des tracteurs, des bicyclettes, des machines-outils, puis des ensembles mécaniques pour le ferroviaire et les camions de pompiers. Les autres sites produisaient, eux aussi, d'innombrables pièces à usage civil, souvent des merveilles technologiques, comme le *Very Large Telescope* aujourd'hui implanté au Chili. Ainsi expérimentées et mûries dans un environnement économique serein, doté d'un savoir-faire riche et d'une puissance industrielle conséquente, les activités militaires et civiles eurent les meilleures chances de se développer contre toute logique de rentabilité à court terme.

La soumission de l'outil de défense à la logique de marché

Cette logique de bon sens est pourtant progressivement mise à mal. Dès l'origine de l'industrie étatique de l'armement, les *lobbies* patronaux supportaient mal de voir l'État soustraire un de leurs terrains de chasse privilégiés, la guerre, à l'emprise du profit. Depuis la fin des années 1970 et l'ascension de l'idéologie libérale au sein des élites françaises, tout a été fait pour réorienter l'outil industriel d'armement vers les intérêts privés et pour le concentrer sur la seule fabrication d'armes – l'industrie la plus rentable avec celle des métaux précieux et des énergies fossiles. La restructuration par étapes de Giat, qui vise à détruire le monopole étatique sur l'industrie de l'armement, sert les intérêts de ceux qui voient dans la guerre un marché comme un autre.

La logique capitaliste ignorant les frontières et les impératifs de souveraineté nationale, on assiste à une perte progressive d'autonomie et de savoir-faire dans ce domaine. L'industrie d'armes légères – implantée sur les sites de

Saint-Étienne, de Tulle et de Cusset – est la première à être démantelée ; les soldats français tirent aujourd’hui avec des munitions israéliennes et s’apprêtent à troquer le *Famas* contre une « arme individuelle future » fabriquée à l’étranger.

L’armement lourd reste épargné plus longtemps. Dès les années 1960, la France s’était donné les moyens d’autonomie dans ce domaine, le *Leclerc* devenant le symbole de cette politique d’indépendance vis-à-vis de l’Otan. Merveille technologique unique en son genre, cet outil de défense souveraine fut intégralement produit au sein des arsenaux du Giat. Il a pourtant participé à la restructuration de l’entreprise que l’on a recentrée sur ce seul produit phare afin de pouvoir, à terme, la rendre plus attractive à un futur entrepreneur capitaliste. L’externalisation croissante fut suivie de fermeture d’ateliers, de disparition de métiers et enfin de sites entiers. En 1993, le contrat export du *Leclerc* avec Abou Dhabi, négocié à perte et exigeant de faire évoluer la conception de l’arme au gré des désirs du client, a désorganisé la production, rendant d’autant plus aisée la justification de la restructuration de Giat Industries.

En 2003, un plan social massif conduit à la suppression de dizaines de milliers d’emplois directs, sans compter les pertes indirectes pour les prestataires, les sous-traitants, les services et le travail intérimaire, ni les ravages dans le tissu social. Dans le seul département de la Loire, deux centres – Saint-Étienne et Saint-Chamond – fermèrent entièrement ; l’arsenal de Roanne, qui comptait en 1991 2 700 employés dont 1 500 ouvriers, n’en compte plus aujourd’hui que 800, dont à peine plus de 100 ouvriers.

C’est dans la foulée de ce plan que Giat Industries devient Nexter ; certes, il reste société nationale, 100 % de ses capitaux appartenant toujours à l’État, mais sa gestion devient celle d’une société privée – une nouvelle étape franchie sur le chemin de la privatisation. Concentré sur quelques productions – notamment le programme VBCI (Véhicule blindé de combat d’infanterie) dont la production démarre en 2008, essentiellement sur le site de Roanne –, Nexter réalise des bénéfices mais rechigne à embaucher, préférant le recours massif à l’intérim. Avec le vieillissement des salariés et les départs en retraite, le savoir-faire peine à se transmettre, mais qu’importe : la direction de Nexter pense surtout à garder la future mariée présentable pour une alliance capitaliste, ce qui exige une trésorerie abondante, des effectifs en CDI au minimum, des profits dégagés chaque année et un carnet de commandes rempli.

Le projet KANT ou l’abandon de la souveraineté nationale

Le projet d’alliance entre Nexter et KMW, aboutissement des restructurations successives de Giat, offre aux capitaux privés un domaine d’activité – l’industrie des blindés –, jusque-là chasse gardée de l’État français. Certes, celui-ci conservera 50 % des parts dans le montage, laissant l’autre moitié à la famille

Wegmann, mais il ne disposera plus d'un droit de *veto* en matière de choix industriels. Or, la stratégie actuelle de Nexter – qui s'oriente de plus en plus vers le système d'armes – laisse toute latitude au futur marié de s'approprier la fabrication des blindés, domaine dans lequel KMW paraît plus puissant, ses dirigeants ayant conservé l'ensemble des activités au sein de l'entreprise. Ce mariage déséquilibré conduira ainsi à une perte irrémédiable et catastrophique des savoir-faire industriels français en matière de défense.

Ce rapprochement intervient pourtant à un moment où les commandes à venir de l'État français permettraient d'espérer la création de milliers d'emplois pérennes. En effet, l'argument consistant à justifier le projet KANT par l'effondrement des commandes est parfaitement fallacieux : lancé fin 2014 et confié à Nexter, le programme de renouvellement et d'adaptation des matériels *Scorpion* promet un carnet de commandes de 6 milliards d'euros, au moins quinze ans de production et trente ans de maintien de capacité opérationnelle des matériels. Avec l'objectif de remplacement du char *Leclerc* à l'horizon 2030, la pérennité de la production et la sauvegarde des compétences françaises semblent assurées... à condition de ne pas offrir, avec KANT, cette manne aux actionnaires privés étrangers. À la lumière de ces perspectives, ce projet d'alliance, garant de profits optimisés, apparaît clairement destructeur non seulement de souveraineté nationale mais encore de perspectives socio-économiques ambitieuses pour la France.

Une autre voie est possible : le pôle public de la défense

Sans être militariste, il faut revendiquer le droit souverain de notre République, dans un monde non-apaisé, à assurer la défense de sa politique par le maintien d'un outil d'armement adéquat. Même si le but ultime reste la pacification des relations internationales, aucun désarmement unilatéral ne peut être envisagé ; il nous faut donc garantir, par une dissuasion raisonnable, notre indépendance militaire, condition *sine qua non* de l'indépendance diplomatique. Pour cela, mais également pour espérer réduire le nombre de conflits dans le monde – souvent provoqués par l'appât du gain –, il convient de soumettre l'industrie de défense au contrôle étatique. Comme le montre l'histoire de Giat, l'outil industriel échapperait alors aux aléas liés aux hausses et aux baisses des commandes militaires, le pilotage public permettant, à l'abri des *diktats* du marché, de moduler la part de la production militaire et civile.

Reprenant la proposition de la CGT de créer un pôle public de la défense, celui-ci inclurait un département « Diversification » pour assurer l'adaptation à la conjoncture. Obéissant à l'intérêt général, dans une vision politique de long terme, cet outil sera à la disposition des projets nationaux exigeant du temps et de la puissance industrielle, loin du chantage d'actionnaires privés pressés de récolter des dividendes. Les projets de ce type ne manquent pas : transports collectifs, énergie mais également déconstruction écologique des gros engins civils et militaires –

camions, trains, chars de combat, navires, avions de ligne. L'arsenal de Roanne peut, à cet égard, profiter de sa situation géographique pour relancer l'activité de fret fluvial et ferroviaire. Intégrer la déconstruction au pôle public de la défense permettrait aussi de valoriser les engins à traiter, le constructeur de la défense pouvant mettre en œuvre une économie circulaire où les composants pourraient être recyclés pour l'entretien des équipements. Enfin, dans l'optique de l'indépendance énergétique – propre et durable – de la France, ce département permettrait de concevoir, d'expérimenter et de produire des machines qui n'existent pas encore : des centrales couplant des hydroliennes avec des récupérateurs de houle, l'hydrothermie, etc. Seuls les projets répondant à l'intérêt général devront être retenus et portés par l'effort national.

Héritiers d'une longue histoire de l'industrie de l'armement française et dépositaires d'un trésor de compétences rares, les arsenaux de Nexter appartiennent au peuple français. Celui-ci doit savoir que cet héritage est aujourd'hui bradé à des intérêts particuliers. Cette politique inique met en péril la souveraineté militaire, et donc à terme la sécurité de notre pays. Face au désastre en cours, la politique commande-t-elle encore notre stratégie étatique ? Ou bien la finance et le dogme libéral sont-ils plus forts que tout ? Notre République fait aujourd'hui face à une opportunité historique de relancer son industrie de l'armement non plus sur la base d'une politique de l'offre mais sur celle des besoins de la Nation, transformant ainsi le plomb qu'est l'arme de guerre, en or d'une politique de défense au service de la paix et de l'intérêt général. Ne la laissons pas passer.

Le Gouvernement livre au privé la protection militaire des navires français

Éric Chassaing

| Membre de la commission Défense du Parti de Gauche.

Le 19 juin 2014, la loi relative aux activités privées de protection des navires a été adoptée par l'Assemblée nationale, après que le Gouvernement a choisi la procédure accélérée. Depuis la signature des décrets d'application le 28 novembre 2014, l'embarquement de gardes privés armés est autorisé à bord de navires battant pavillon français qui traversent des zones de piraterie afin de renforcer la sécurité du personnel naviguant et de pérenniser les trafics maritimes dont notre économie dépend très largement. Les députés du Front de Gauche se sont prononcés contre ce texte.

Un désengagement de l'État

Alors que la lutte contre la piraterie était considérée jusqu'à présent comme fonction régaliennne et assurée sans conteste par la Défense, l'Union européenne, pour s'aligner sur les États-Unis, a engagé une campagne pour inciter ses États-membres à modifier leur législation dans le but d'autoriser l'emploi de gardes armés privés. Cette demande a donc obligé la France à procéder à un élargissement de l'externalisation des missions de son armée, préalablement limitée aux métiers de soutien, aux activités opérationnelles.

Pourtant, dès que l'Europe a pris conscience de la gravité des actes de brigandage en mer, elle a su, pour une fois, organiser la riposte et donner du crédit à la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC). La mission *Atalante*, où notre Défense a pris une large part et dont la qualité de l'engagement est unanimement reconnue, a permis de faire passer le nombre d'actes de piraterie au large de la Somalie et dans l'océan Indien, déclaré auprès du Bureau maritime international, de 445 en 2010 à 264 en 2013 pour se rapprocher de la situation de 2007 (263 actes), soit une baisse de plus de 40 %. L'action dans la région du détroit de Malacca, qui a vu renforcer la coopération des différents États limitrophes, est un autre exemple démontrant toute l'efficacité d'une lutte coordonnée entre les différents services de ces États (forces aériennes, marines, renseignements...). Ce succès n'a été possible que par l'engagement et la coopération des forces interarmées.

Alors qu'un nouveau défi est à relever dans le golfe de Guinée où le nombre d'agressions explose, l'Union européenne s'obstine, pour des raisons purement dogmatiques, à vouloir casser ce qu'elle a elle-même mis en place et qui fonctionne. Car la réorganisation de cette activité, qui fait déjà saliver les sociétés privées de protection et les cabinets d'avocats qui travaillent pour les compagnies d'assurances, est un vulgaire projet néolibéral n'ayant d'autre but que la continuation de l'externalisation des compétences armées et la perte de la souveraineté des États-nations.

Une loi ambiguë et contraire aux traités internationaux

La loi du 19 juin 2014, censée fournir un cadre juridique à cette activité lucrative apporte en fait plus d'incertitude que de solutions. Ainsi, dans une grande ambiguïté, ce texte s'applique à vouloir combattre des menaces « extérieures » par une nouvelle activité principalement réglementée par le Code de la sécurité « intérieure ». Cette confusion des genres a précédemment été pratiquée par le maréchal Pétain sous l'Occupation ; en plaçant la Gendarmerie et la Police sous tutelle commune du ministère de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy l'a remise au « goût » du jour et François Hollande a poursuivi la tendance. Le vote de ce texte aggrave cette dérive largement contestée en déléguant au privé la lutte contre des actes qui s'apparentent, tout du moins par leur forme, à des actes de guerre.

Cette loi qui devra en partie s'appliquer en dehors du territoire national sera confrontée au droit et traités internationaux, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de Montego Bay (ratifiée par la France en 1994, non encore ratifiée par les États-Unis ⁽¹⁾) qui définit l'espace maritime comme un espace de paix. Les articles 94 et 100 de cette convention insistent sur le rôle et la responsabilité des États en matière de lutte contre la piraterie. La résolution 1816 du Conseil de sécurité des Nations unies du 2 juin 2008 considère que des sociétés privées n'ont pas la compétence pour exercer des activités militaires en haute mer. Quelles seront les responsabilités juridiques des personnels armés de droit privé embarqués sur des navires usant de leur « droit de passage inoffensif » dans les eaux territoriales d'un pays ? En octobre 2013, dix marins et vingt-cinq gardes privés travaillant pour une société de l'Ohio ont été arrêtés en Inde pour possession illégale d'armes ⁽²⁾. Pour reprendre l'exemple du golfe de Guinée, la majorité des agressions dans cette région relèvent des juridictions nationales et l'empport de gardes privés pose, à l'évidence, de sérieux problèmes aux entreprises de *shipping*. Contrairement à ce qu'affirmait devant la Haute Assemblée, le

(1) Certains points de cette convention pourraient être remis en cause. L'article 287 permet notamment à un État de choisir, s'il le souhaite, la saisie d'un tribunal arbitral pour résoudre un différend. Cette procédure devient même la procédure par défaut si les parties n'acceptent pas la même procédure et se substituerait donc au Tribunal international du droit de la mer et à la Cour internationale de Justice.

(2) « 6 mois de détention pour les 35 membres du *MV Seaman Guard Ohio* en Inde » in *Bruxelles2.eu*, 15 mars 2014 (www.bruxelles2.eu/2014/03/15/6-mois-de-detention-pour-les-35-membres-du-mv-seaman-guard-ohio-en-inde/).

15 mai 2014, la sénatrice PS Odette Herviaux, les aspects diplomatiques sont plus simples à résoudre avec l'emploi de forces nationales directement placées sous la responsabilité des États.

Une loi anticonstitutionnelle

Malgré les politiques d'austérité et le rabougrissement des capacités de nos forces militaires imposés par les deux derniers *Livres blancs*, la Marine nationale couvrait 70 % des demandes de protection exprimées par les armateurs avec 152 militaires embarqués. Les parlementaires font miroiter, comme à chaque fois, la création d'emplois, entre 500 et 700 ; mais la plupart de ces emplois ne seront d'ailleurs pas français puisque la législation ouvre ce nouveau marché à toute entreprise enregistrée dans l'espace économique européen et que l'article L. 5 442-7 exige la présence d'un « chef des agents (...) capable de communiquer avec le capitaine dans la langue de travail à bord ». Par ailleurs, des services de l'État (militaires et civils) seront mis à contribution pour contrôler l'activité des agences privées, comme le détaille le titre IV de la loi. Ainsi, l'UMP et le PS, qui aiment pourtant s'afficher en bons gestionnaires, ont réussi à mettre en place un système qui coûtera *in fine* plus cher, comme l'ont déjà largement constaté les militaires, devenus experts en passation d'appels d'offres, dans le cadre du processus d'externalisation en cours (SIC⁽³⁾, restauration, transport, etc.). Les grands donneurs d'ordre du secteur privé finissent d'ailleurs, eux aussi, par reconnaître le surcoût que représentent les délégations de services et d'activités à des sous-traitants, mais prétendent, non sans cynisme, que cela permet l'évaluation des « coûts cachés ». Peu importe, puisque le but inavoué n'est pas de réduire les coûts mais de transférer la masse financière dédiée à la rémunération du travail vers celle du capital, par le recours aux fournisseurs offrant un moins bon niveau social à leurs salariés, mais versant des dividendes à leurs actionnaires.

La question de la formation des agents n'est pas davantage abordée dans cette loi rédigée à la va-vite⁽⁴⁾. Les parlementaires ont présupposé que ces agents seraient recrutés parmi d'anciens membres du GIGN ou des fusiliers marins et commandos (Forfusco) avec les risques en termes d'image que cela représente pour l'armée. Pendant l'élaboration de cette loi, fut révélé le décès vraisemblablement consécutif à une overdose de deux anciens *SEALS* (forces spéciales) de l'*US Navy*, employés par l'agence de sécurité américaine Trident Group, à bord du porte-conteneurs *Maerks Alabama*, celui-là même qui a été victime d'un acte de piraterie

(3) En octobre 2011, la Cour des comptes pointait déjà les faiblesses du projet initié en 2010, la remise en cause des gains de productivité, la faible qualité du service (toujours d'actualité), etc. (www.ccomptes.fr/content/download/1739/17371/file/Systeme-information-communication-ministere-defense.pdf).

(4) L'arrêté du 7 janvier 2015 précise les aptitudes professionnelles des gardes armés. La formation prévoit 14 heures seulement pour l'emploi de l'armement (www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030126547&categorieLien=id).

et rendu célèbre par le film *Capitaine Phillips* ⁽⁵⁾. Voici un nouveau défi que devra relever la Grande Mulette lorsqu'elle aura à faire face à des situations similaires.

Loin du Code du travail, le texte invente même la période d'essai d'une durée d'un an. Le 19 juin 2014, devant l'Assemblée nationale, le secrétaire d'État Frédéric Cuvillier a même souligné là « un point essentiel, qui garantit la solidité du dispositif », une solidité bien fragile donc. Gageons que le Conseil constitutionnel retoquera cette loi pour cette seule raison !

Les armateurs pourront encore faire appel aux militaires pour embarquer sur les navires. Les deux systèmes cohabiteront. Certaines compagnies pourront donc bénéficier des forces de la Nation, parfaitement entraînées et familières des méthodes de travail de leurs camarades présents sur les navires de guerre environnants, alors que d'autres devront payer le prix fort et se contenter de travailleurs de droit privé soumis au *dumping* social. Le coût des équipes de protection embarquées fournies par la Marine est évalué à environ 2 000 euros par jour en moyenne, contre 3 000 à 4 000 euros pour une équipe privée de protection ⁽⁶⁾. Parions que Bruxelles, sous la pression de puissants *lobbies*, interdira bientôt cette concurrence publique déloyale et cette entrave au développement économique des agences de protection privées faisant définitivement perdre à la Défense nationale toute maîtrise de la lutte contre la piraterie et exposant par là même ses forces.

Une loi qui expose aussi les marins et les agents de sécurité

D'abord placés sous la juridiction de la légitime défense, les actes des agents des entreprises de sécurité seront finalement jugés dans le cadre plus général défini au Titre II du livre I^{er} du Code pénal. Cette loi les place dans une situation particulièrement délicate car ils seront amenés à utiliser des armes létales ⁽⁷⁾. Comment les employés des entreprises privées engageront-ils leur responsabilité pénale dans un cadre aussi restreint ? On voit là les limites du dispositif dans un domaine qui se prête manifestement mal au désengagement de l'État.

Le capitaine du navire n'est pas mieux loti. Par l'article L. 5 442-12, l'expression « tout individu demeuré ou recueilli à bord » désigne, avec euphémisme,

(5) « Décès et drogue à bord du *Maersk Alabama* : Maersk promet une vague de contrôles » in *Le Marin.fr*, 26 février 2014 (www.lemarin.fr/articles/detail/items/decès-et-drogue-a-bord-du-maersk-alabama-maersk-promet-une-vague-de-contrôles.html).

(6) Avis de la commission de la Défense nationale et des forces armées n° 1 860 déposé le 8 avril 2014, p. 29 (www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r1860.pdf).

(7) La catégorie et la quantité des armes autorisées ont été fixées par le décret n° 2014-1416 du 28 novembre 2014. Tandis que les militaires embarqués ont à leur disposition un pistolet semi-automatique *HK USP-C*, un fusil d'assaut *Famas G2*, une mitrailleuse *AANF1 7,62 mm* et une mitrailleuse *Browning 12,7 mm*, les agents devront se contenter d'armes de poing et d'épaulé de catégorie B, d'armes à impulsion électrique et de générateurs d'aérosol lacrymogène. Ils devront donc assurer leurs missions avec un armement moins lourd (pas de mitrailleuse) que celui dont disposent les militaires. Article R5442-1 relatif à l'« armement et à la tenue des agents » du Code des transports (www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=85E5897B37AA5E7CAEFA81D64858AB14.tpdjo10v_3?idSectionT A=LEGISCTA000029814858&cidTexte=LEGITEXT000023086525&dateTexte=20150118).

la rétention contre son gré de l'agresseur, ce qui est contraire aux principes des droits de l'homme. Le capitaine devra informer sans délai la représentation française du pays de la prochaine escale du navire. *Quid* des autorités locales ? Là encore, le flou reste entier.

La syndicalisation dans les Armées

Cette loi, qui concerne directement les personnels militaires, l'organisation de leur travail et leur reconversion, permet d'aborder la question de la syndicalisation dans les armées. Pendant six mois, les parlementaires de plusieurs commissions ont rencontré des armateurs, lu des rapports documentés sur la piraterie, entendu des responsables d'agences de protection et de sécurité. Les deux militaires auditionnés ne le furent qu'en tant qu'experts « métier ».

Ces conditions ne sont pas dignes d'un grand pays comme la France. Comme dans tout processus démocratique, les militaires devraient pouvoir organiser la défense de leurs droits, présents et futurs, et exprimer librement leur position dans un cadre certes compatible avec la spécificité de leur engagement mais néanmoins plus large que l'actuel Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Bien plus qu'une instance de consultation et de concertation présidée par le ministre de la Défense ou le ministre de l'Intérieur (*sic*), ces organisations syndicales devraient évidemment être indépendantes du ministre de tutelle, ne pas se limiter aux questions générales liées à la condition et au statut des militaires, ni même dépendre du calendrier des sessions du CSFM pour se saisir d'un sujet qui les préoccupe.

La République n'a pas à avoir peur de ses forces armées, que ce soit des officiers supérieurs ou des hommes du rang et quelle que soit leur origine sociale. Les militaires n'ont plus à démontrer leur sens du devoir et de la responsabilité. C'est évidemment dans cet état d'esprit que doivent voir le jour ces organisations souhaitées dès 1974 par le Comité pour une charte des libertés, alors animé par Robert Badinter et soutenu par François Mitterrand. La Fédération nationale des travailleurs de l'État CGT (FNTE-CGT) a adressé une lettre en ce sens au président de la République début juillet 2014. L'Association de défense des droits des militaires (Adefdromil), qui a saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), en 2009, a vu sa demande aboutir et la France condamnée ⁽⁸⁾. Pour se mettre en conformité avec cette décision, le Gouvernement a autorisé, dans le cadre de la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015, la création d'associations professionnelles nationales de militaires. Mais cette avancée ne sera pas suffisante pour

(8) Répondant à la saisine de l'Adefdromil en 2009 et dans le cadre de la plainte déposée par l'officier de Gendarmerie Jean-Hugues Matelly en 2010, la CEDH a condamné à l'unanimité la France le 2 octobre 2014 jugeant que, si l'exercice de la liberté d'association des militaires peut faire l'objet de restrictions légitimes, l'interdiction pure et simple de constituer un syndicat ou d'y adhérer est contraire à la Convention (<http://hudoc.echr.coe.int/webservices/content/pdf/003-4888458-5976427>).

Le Gouvernement livre au privé
la protection militaire des navires français

assurer pleinement la défense du personnel. Pour concourir, comme le rappelle la Charte du CSFM, à l'efficacité opérationnelle de notre défense nationale, les institutions ont besoin de lanceurs d'alerte, que seuls permettent le cadre syndical et les mandats protégés.

Ni privatisation des armées, ni privatisation de la guerre

Le monopole de la violence armée doit procéder uniquement du peuple français

Yann Le Pollotec

Membre du Conseil national du PCF, responsable de la
Commission Défense nationale-Paix-désarmement du PCF.

Le danger de la privatisation des armées et de la guerre, est devenu une réalité prégnante depuis la fin de la guerre froide et la suppression de la conscription dans la majorité des pays membres de l'Otan. Cette réalité est multiforme. Elle touche les industries de défense, les fonctions de logistique, d'entraînement, de gardiennage, de sécurité y compris informatique, de mise en œuvre des systèmes d'armes y compris sur le champ de bataille. Dans les théâtres d'opération, elle se manifeste, soit par l'intervention directe de véritables armées privées sous la bannière de « sociétés militaires privées » (SMP) travaillant pour des États, des ONG, des entreprises privées multinationales et même parfois pour l'ONU (*sic*), soit au travers de milices commandées par des chefs de guerre agissant pour leur propre compte ou pour divers intérêts privés.

Le marché que représentent les SMP, est déjà évalué à 200 milliards de dollars. En 1991 lors de la première guerre du golfe, on comptait un employé de SMP pour cent militaires, en 1995 en Bosnie la proportion est montée à un pour dix, et lors de l'intervention américaine en Irak la proportion atteignait la parité. Aujourd'hui, plus de 28 % des systèmes d'armes de l'armée des États-Unis reposent sur la connaissance et la maîtrise d'entrepreneurs privés.

Malgré la loi de 2003 interdisant le mercenariat, ce phénomène impacte aussi la France. Ce qui n'est pas sans poser un problème existentiel majeur à notre pays. En effet, l'État-Nation français s'est forgé à travers l'histoire autour du monopole des services publics régaliens, y compris celui de la force armée. L'éveil d'une conscience nationale populaire à la fin de la guerre de Cent Ans a coïncidé avec l'ébauche d'une armée nationale rompant avec les pratiques détestables des grandes compagnies de mercenaires. La Révolution et la I^{re} République verront la levée en masse de l'an II et la loi Jourdain sur la conscription masculine universelle même si celle-ci ne deviendra réellement universelle qu'avec la loi de 1905, sous la III^e République.

Ni privatisation des armées, ni privatisation de la guerre :
le monopole de la violence armée doit procéder uniquement du peuple français

Avec les arsenaux de Richelieu et de Colbert se constituent les prémisses d'une industrie nationale de défense de propriété publique, mais ce sont les nationalisations de 1936, 1945, 1981 et la création d'organismes comme l'Onera, le CEA, l'Epner, la DGA qui permettront à la France d'acquérir pour l'essentiel son indépendance en matière de systèmes d'armes.

Or, conséquence logique de la suspension de la conscription en 1997 et de la grande vague de privatisation des industries d'armement initiée en 1986, notre défense nationale est passée sous l'emprise d'un processus de privatisation multiforme, sur fond d'affaiblissement inquiétant du lien Armée-Nation.

La pression budgétaire de Bercy et la perte de nombre de compétences en interne du fait de la disparition des appelés ont entraîné une externalisation massive dans tous les domaines : alimentation, entretien des bâtiments, maintenance des matériels, gardiennage et sécurité, informatique, mais aussi entraînement des pilotes d'hélicoptère de l'Aviation légère de l'Armée de terre (Alat)...

Dans le domaine des transports, la privatisation d'Air France et la quasi-extinction du pavillon naval français impliquent, faute d'une flotte militaire d'avions et de bateaux cargos, le recours systématique pour les Opex à des entreprises privées de transport comme Daher ou Ruslan SALIS GmbH ⁽¹⁾.

Les partenariats public-privé se multiplient entraînant des pertes de savoir-faire irréversibles pour nos armées. Si toutes les externalisations ne sont pas nécessairement à bannir, elles ne peuvent être menées dans le cadre dominant de recherche d'économies budgétaires. D'autant que, sur le moyen et le long terme, ces stratégies d'externalisation afin de supprimer des emplois, peuvent en définitive se révéler extrêmement coûteuses et inefficaces comme l'a montré l'effroyable gâchis que constitue le logiciel Louvois.

Depuis 1986, les entreprises françaises de défense sont livrées à une vague de privatisation qui touche jusqu'à la Société nationale des poudres et des explosifs qui pourtant était une société publique depuis 1336. L'actuel gouvernement poursuit cette politique désastreuse en finançant une partie de la Loi de programmation militaire par la vente de participations de l'État dans Safran ou Airbus Group (ex-EADS). On brûle le plancher pour chauffer la maison. Cette politique, outre qu'elle brade des investissements parfois plus que centaines effectués avec l'argent des impôts des citoyens français, entraîne une perte de maîtrise du pays sur ses programmes d'armement, nous condamnant à acheter sur étagère des matériels pas nécessairement adaptés aux besoins de notre politique de défense.

Avec les politiques d'externalisation et de filialisation, le tissu français des industries de défense s'affaiblit, mettant nombre de PMI/PME à la merci de *LBO* (*leveraged buyout*). L'actionnariat privé, voir étranger, devenant majoritaire, les

(1) Société de droit allemand travaillant pour l'agence de l'Otan Namsa et filiale de la société russe Volga Dnepr.

Ni privatisation des armées, ni privatisation de la guerre :
le monopole de la violence armée doit procéder uniquement du peuple français

décisions d'investissement et de R&D sont dictées par des impératifs de rentabilité financière et non des réponses aux besoins de défense de notre pays. Pire, la mise en application des directives européennes de 2009 et la perspective d'un traité transatlantique de libre-échange conduisent à considérer les armements comme des marchandises comme les autres soumises aux règles de l'OMC.

Le gouvernement actuel a commis une grande faute en ne saisissant pas l'occasion qu'offrait l'entrée des banques publiques allemandes au capital d'Airbus Group. S'il avait maintenu la participation de l'État français au niveau de 15 % et racheté les parts de Lagardère, le premier groupe européen de propriété publique de défense aurait pu naître.

Aujourd'hui, sous la pression de l'Union européenne et des contraintes budgétaires, le risque existe que, de manière rampante, la Direction générale de l'armement (DGA), se transforme en société d'ingénierie. Au contraire, il serait nécessaire de constituer un pôle public des industries de défense sous l'égide de la DGA. Cela implique d'arrêter toute privatisation et de reprendre le contrôle public des entreprises stratégiques liées à l'armement comme Thales, DCNS, Dassault... en procédant notamment à des nationalisations ou des renationalisations.

La DGA se devrait de surveiller les filières et les savoir-faire stratégiques (brevets...), le tissu des PME/PMI intervenant dans le domaine de la défense afin d'anticiper les risques de prises de contrôle par des puissances ou des capitaux étrangers. Ces anticipations devant, s'il le faut, déboucher sur des nationalisations ou des prises de contrôle par l'État.

La DGA et les entreprises du pôle public des industries de défense auraient le rôle de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de préserver des aléas des marchés, les compétences et les savoir-faire des différents bureaux d'études. La DGA se devrait aussi d'impulser une véritable politique de diversification des industries de défense vers le civil afin que celles-ci puissent s'adapter aux progrès souhaitables du désarmement multilatéral.

Le rôle de plus en plus important des SMP sur les théâtres d'opérations que cela soit sur commande d'États tiers, de l'Otan, d'ONG, de l'ONU ou d'entreprises privées, pose problème. À Falloujah en 2004, les SMP ont combattu de concert avec l'armée des États-Unis sur le champ de bataille. Le projet de loi du ministre des Transports de faire embarquer des SMP sur les navires civils battant pavillon français constitue une première brèche dans la loi de 2003 prohibant l'usage du mercenariat par la France.

Avec la professionnalisation des armées, la tentation existe pour un gouvernement de recourir aux SMP pour des missions de combat. On pourrait même écrire pour paraphraser Lénine, que le recours aux SMP est le stade suprême de la professionnalisation des armées. Cela donnerait les mains libres à un gouvernement pour déclencher des interventions militaires dans le cadre d'une grande

Ni privatisation des armées, ni privatisation de la guerre :
le monopole de la violence armée doit procéder uniquement du peuple français

irresponsabilité à la fois vis-à-vis des personnes engagées sur le terrain mais aussi vis-à-vis du peuple français. Outre qu'elle banalise de manière insupportable l'usage de la force armée, de telles pratiques seraient délétères pour le lien Armée-Nation. La défense comme la paix doivent être l'affaire de tout le peuple français et pas de contrats passés avec des sociétés de mercenaires.

À un moment où la principale menace qui pèse sur l'indépendance du peuple français, sur la souveraineté de ses choix politiques, ne vient pas d'autres nations mais des acteurs de la finance mondiale et des grandes entreprises transnationales, il serait particulièrement dangereux que notre pays remette une partie de sa sécurité entre les mains de sociétés dont les actionnaires sont justement ceux qui représentent une menace pour notre pays.

L'alternative à ce danger de privatisation des armées, passe par la reconstruction d'une défense nationale sur des bases d'implications citoyennes. C'est-à-dire un nouveau service national universel et mixte qui soit une réponse moderne et citoyenne aux besoins de défense et de sécurité civile du pays. Bien sûr, le contenu, la forme et la durée de ce nouveau service dont la définition devrait faire l'objet d'un grand débat politique national, seront totalement différents de ceux de l'ancien service militaire.

La mise en place d'un tel service devrait se conjuguer avec un véritable travail sur la sécurisation des carrières des militaires engagés. Les forces armées ne peuvent se gérer ou se « *manager* » comme une entreprise privée, avec son cœur de métier, ses ressources humaines, son capital. En effet, la raison sociale de l'armée n'est pas de produire des biens et services, d'être rentable ou profitable, son rôle est, de par le monopole d'état de l'usage de la violence armée, de dissuader tout agresseur potentiel extérieur de porter atteinte au territoire national et à l'indépendance politique du peuple français. L'efficacité d'une armée doit se mesurer à son non-emploi et à sa contribution à construire un monde de paix et de sécurité collective.

Pour un retour au service national civil et militaire ?

Djordje Kuzmanovic

Secrétaire national du Parti de Gauche chargé des questions internationales et de défense.

« Et en même temps le socialisme, socialisme français, socialisme international, se préoccupait de mettre au service de la liberté des nations des moyens de défense conformes au génie de peuples libres : plus d'armée de métier, plus d'armée de caste, plus de corps d'officiers aristocratiquement ou bourgeoisement recrutés et élevés à part dans des écoles closes : le peuple lui-même, le peuple en armes, le peuple organisé, le peuple formant ses milices, le peuple choisissant ses chefs, et ces chefs eux-mêmes pénétrés de science, pénétrés de démocratie, mêlés à la vie moderne. Voilà, en attendant l'heure du désarmement général, la forme de l'appareil militaire que l'internationale prescrit pour sauver l'indépendance des nations de toute agression extérieure, tout en empêchant les agressions et la domination de classe sur le peuple asservi ». (Jean Jaurès, septembre 1907)

Le retour au service militaire est, depuis sa suppression en 1996 ⁽¹⁾, un serpent de mer de la politique française. Dès que se produit un événement impliquant de près ou de loin la sécurité ou la défense, on en évoque la nécessité afin d'assurer la cohésion de la Nation et de favoriser l'intégration. Il s'agit visiblement d'un exercice de style : des propositions sont lancées en l'air, plus par souci de communication politique que pour obtenir un effet réel. Ce sont souvent des politiciens de Droite qui mettent en avant le sujet, soucieux de rehausser leur côté autoritaire, mais les politiciens de Gauche s'en saisissent parfois eux aussi pour montrer que les sujets de sécurité et de défense ne leur sont pas étrangers. Tout cela est cependant vite oublié.

En effet, le service militaire possède une autre vertu, jamais mise en exergue dans le débat public d'aujourd'hui et volontairement oblitérée, celle-là même qui a présidé principalement à sa suppression : au-delà de la cohésion nationale et du civisme que peut promouvoir le service national, celui-ci est avant tout l'institution du peuple en armes, garant de la souveraineté populaire. L'autoriser, c'est donner au peuple – comme lors de la Révolution française ou au sortir de la Seconde Guerre mondiale – les moyens ultimes de défendre sa vision de la République ; l'interdire, c'est confier le monopole de la violence légitime à une armée de métier. Or, si l'on ne peut douter systématiquement de la probité républicaine de cette dernière, on peut – l'histoire nous l'a rappelé plusieurs fois – en craindre les dérives lorsqu'elle se met en temps de crise au service de telle ou telle oligarchie. L'armée,

(1) Lors du Conseil de défense du 30 novembre 1995, Jacques Chirac, alors président de la République, impose la professionnalisation des armées. Ce sera confirmé le 22 février 1996 et avalisé par un gouvernement de Gauche qui promulguera la Loi 97-1019 du 8 novembre 1997 qui instaure la suspension de la conscription et la remplace par la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), devenue Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2011.

c'est l'organe ultime de défense de la Nation tout en étant un de ses creusets fondamentaux. Elle ne saurait être arrachée des mains du peuple sans conséquences pour la République.

Le service national a une histoire

L'histoire du service militaire montre son importance dans la formation de la République française, l'édification de sa sécurité et la défense de ses institutions. Creuset de l'égalité et du civisme, basé sur le devoir de servir ensemble la collectivité, il fut pour le citoyen un acquis tout aussi fondamental que le suffrage universel. La République naît aussi avec Valmy : les conscrits de l'An II qui s'engagent pour défendre les institutions issues de la Révolution assurent la survie du nouveau régime, dans un mouvement d'engouement populaire sans précédent. Le 20 septembre 1792, c'est aux cris de « Vive la Nation ! » que l'armée de citoyens volontaires remporte la victoire contre les armées de la coalition qui veulent réinstaurer la monarchie absolue. Ce succès permet à la Convention nationale de voter, le lendemain, l'abrogation de la monarchie et le surlendemain, de proclamer la naissance de la République. Le 25 septembre 1792, la Convention décide que la République sera « une et indivisible » – devise qui, quels que soient les changements intervenus depuis, en reste une caractéristique fondamentale. Cet enchaînement historique est aux fondements des institutions qui font aujourd'hui encore le quotidien de la vie politique de la France, et on ne peut que s'étonner de l'absence d'une fête nationale pour le célébrer. Droit et devoir du citoyen, la conscription est gravée dans le marbre de la loi en 1798 ⁽²⁾.

En 1815 – la fin de l'Empire et le début de la restauration –, s'ouvre une période, jusqu'à la Commune de Paris, où la grande bourgeoisie, alliée à l'aristocratie survivante, reprend le contrôle de la moindre parcelle de souveraineté qu'elle avait pu laisser aux mains du peuple. Elle supprime notamment le service national, tel qu'il avait été envisagé à la Révolution française, et crée une nouvelle armée dont les officiers ne sont plus sortis du rang ni choisis au mérite, mais sélectionnés en fonction de leur statut social. L'armée devient *de facto* professionnelle et séparée du reste du corps social. Elle deviendra alors à la fois une armée de colonisation et une armée de répression intérieure. Elle jouera en particulier ce rôle en 1830, puis en 1848, lors de la révolte des Canuts à Lyon et dans bien d'autres circonstances tragiques, pour culminer lors de la répression de la Commune de Paris. En même temps, elle montrera son inefficacité complète face à l'armée prussienne qui lui infligera une défaite cinglante en 1870 – étrange parallèle avec l'armée espagnole des années 1930, inapte sinon dans la répression intérieure.

Le XX^e siècle signera le retour à l'idée d'une armée de conscription et montrera à nouveau la puissance politique dont est porteur le peuple en armes.

(2) En 1798, la loi Jourdan-Debrel déclare que « tout Français est soldat et se doit à la défense de la Patrie » et institue la conscription, appelée alors service militaire, en lieu et place des gardes bourgeoises et milices provinciales.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Forces françaises de l'intérieur (FFI), représentent près d'un demi-million d'hommes ; Ambroise Croizat, père de la sécurité sociale française, déclarera que c'est grâce à la force qu'ils représentaient qu'a pu être mis en œuvre le programme du Conseil national de la Résistance, malgré les réticences de la bourgeoisie. Quelles qu'aient été les tragédies dans lesquelles ont été impliquées les armées françaises durant cette période torturée de l'histoire européenne, on peut également estimer que le service militaire universel a permis d'éviter de nombreux malheurs. Ainsi, en 1961, au moment de la tentative de coup d'État des généraux à Alger, les conscrits lèvent la crosse en l'air, évitant le succès de cette aventure funeste pour la République.

Avec l'augmentation du niveau de vie dans le cadre de l'État-providence, l'avènement de la société de consommation et la certitude d'une paix durable en Europe, la défense de l'acquis que représente le droit de regard du peuple sur la conduite des affaires militaires cesse d'apparaître comme une nécessité. Avec l'extension des valeurs de l'individualisme et le triomphe des catégories de pensée des classes moyennes intellectualisées, s'impose progressivement l'idée que le service militaire est inutile et ne constitue qu'une perte de temps – argument qu'utilisaient déjà les élites françaises du XIX^e siècle qui achetaient le droit de ne pas servir. Sa suspension, définitivement décidée en 1996, signe la destruction de la souveraineté populaire en matière de défense. La douceur hédoniste du temps transformera la perte d'un acquis de la Révolution française en une « victoire » du citoyen moderne – un abandon dont on ne mesure pas réellement la portée.

Le service national a un avenir

Alors que la fin du service militaire est perçue comme une victoire de la Gauche, faisant suite à la culture antimilitariste des années 1970, il s'agit plutôt d'une des manifestations de la contre-révolution néolibérale des années 1980 et 1990. Loin d'être due au succès des groupuscules d'Extrême-Gauche – qui, seuls, n'auraient jamais pu obtenir ce résultat –, elle est le fait de l'oligarchie au pouvoir. On a ainsi oublié que la suspension du service militaire fut un des axes majeurs de campagne des jeunes RPR durant cette période, soutenues dans ce combat par les futures élites libérales-libertaires de tout poil.

Alors que la fin du service militaire était censée représenter la volonté du plus grand nombre, la réalité sociologique est très différente. Au contraire des élites, les classes populaires étaient et restent attachées au service national ; il s'agit d'une constante attestée par de nombreux sondages. Au plus bas, 62 % des Français se déclaraient favorables au service national. Depuis les attentats de janvier 2015, ce chiffre est monté à 80 % ⁽³⁾.

(3) Sondage Ifop pour *Ouest-France* [en ligne], y compris chez les 18-24 ans, favorables à 67 %. Parmi les motivations « la nécessité de disposer d'outils d'intégration puissants qui pourraient, outre brasser les différents milieux sociaux, assurer une transmission des valeurs républicaines et renforcer la cohésion nationale ».

L'idée d'une défense nationale assurée par le peuple est très ancienne : elle remonte à Platon ⁽⁴⁾, se lit clairement chez Machiavel ⁽⁵⁾, Montesquieu ⁽⁶⁾ ou encore chez Trotski ⁽⁷⁾. À Gauche, la réflexion sur les armées, la lutte armée et la conscription a été une constante historique : Robespierre, Marx, Blanqui, Engels, Lénine, Trotski, Che Guevara, Castro, Giap, Thomas Sankara, John Reed et, bien sûr, le grand Jaurès y ont tous vu une partie intégrante de la lutte contre l'oppression et pour l'émancipation humaine. Conscient du risque que l'armée professionnelle puisse être un instrument de répression intérieure et d'aventurisme colonial, Jaurès enjoint ainsi les citoyens à prendre la chose militaire en main ⁽⁸⁾. Ainsi, dans *L'Armée nouvelle*, il dénonce l'armée de métier mais également l'armée de classe et milite pour une armée du peuple au service du peuple, garante de la République. Il insiste tout particulièrement sur les cadres en précisant que les officiers doivent être issus du peuple car ils seront les seuls à vouloir donner une véritable instruction militaire aux ouvriers.

Plus d'un siècle après, la ligne que Jaurès défendait tant face aux puissants que face aux naïfs de Gauche et aux antimilitaristes reste d'une cuisante actualité. La fin du service militaire coupe l'armée de la Nation. Cette dernière est aujourd'hui fragilisée par le mouvement simultané de construction d'entités supranationales (Otan et Union européenne) hors de contrôle du pouvoir politique et donc du peuple, et de régionalisation, le tout dans un contexte de développement de l'individualisme dans la société. Or, lorsque l'identité de la Nation se trouve ainsi détruite, le risque est grand, comme l'a noté Alain Joxe, de voir émerger une armée de répression ⁽⁹⁾. Le danger, pour la démocratie, de la professionnalisation des

(4) « Il faut donc qu'un État intelligent s'exerce au service militaire au moins un jour par mois et davantage, si les magistrats en sont d'avis entre eux, et cela sans prendre garde au froid ni au chaud, tantôt tous ensemble, eux, leurs femmes et leurs enfants, quand les magistrats jugeront bon de faire sortir tout le peuple, et tantôt par parties ». Platon : *Les Lois* – Livre VIII.

(5) Machiavel dans *Le Prince* prône la création d'une armée civique, sur le modèle romain ou suisse, imaginant ainsi l'un des premiers systèmes de conscription moderne.

(6) « Pour que celui qui exécute ne puisse pas opprimer, il faut que les armées qu'on lui confie soient peuple, et aient le même esprit que le peuple, comme cela fut à Rome jusqu'au temps de Marius ». Montesquieu : *L'Esprit des Lois* – Livre XI, Chap VI.

(7) « C'est pourquoi les travailleurs sont pour la conscription. C'est une façon confuse et contradictoire d'adhérer à l'armement du prolétariat. Nous ne rejetons pas platement ce grand changement historique, comme le font les sectaires de toute sorte. Nous disons : « La conscription ? Oui. Mais faite par nous-mêmes ». *Dernières lettres de Trotski*, IV^e Internationale, *Lettre à Chris*, 1940.

(8) « Est-ce que le peuple ouvrier et paysan est disposé à assurer le fonctionnement de l'armée ? Tous les mécanismes ne seront rien s'ils ne sont pas animés par l'énergie, par la passion du prolétariat lui-même. Tous les systèmes de recrutement des cadres, si démocratiques ou populaires qu'on le suppose, seront inefficaces si le peuple ouvrier et paysan se désintéresse de cette grande œuvre, s'il ne se préoccupe pas de soumettre le commandement à son influence et de le pénétrer de son esprit, et il ne le pourra que s'il intervient lui-même passionnément dans le fonctionnement de l'organisation militaire. S'il a une attitude hostile, ou même s'il boude et s'abstient, tout changement de forme dans l'institution militaire aboutira, ou à dissoudre la défense nationale et à livrer la France à toutes les surprises du dehors, ou à reconstituer une oligarchie armée, d'autant plus dangereuse qu'une apparence d'organisation démocratique couvrira la puissance persistante et le privilège de fait des classes possédantes, seules maîtresses, par l'ineptie indifférence du peuple, de l'appareil de combat et de répression. » Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, 1911.

(9) Ainsi des « socialistes » n'hésiteront pas, tels Samia Ghali, Ségolène Royale ou Manuel Valls à en appeler l'armée pour résoudre la crise des banlieues, en particulier dans les quartiers Nord de Marseille. Où l'on voit les conséquences dangereuses de la confusion qui s'est installée dans les esprits avec la publication des deux derniers *Livres blancs sur la Défense et la Sécurité nationale*.

armées est exacerbé par leur privatisation, phénomène dénoncé ici par d'autres contributeurs, qui devrait inquiéter tout citoyen soucieux de préserver ses droits. La défense de la Nation doit passer par une nécessaire implication citoyenne ; et la manière la plus certaine de faire en sorte que les citoyens s'approprient les problématiques de défense et de géostratégie est le service national.

Les arguments le plus souvent avancés pour dénoncer le service national renvoient au coût et à la technicité des armées contemporaines. Mais ils ne résistent pas à l'analyse quand on sait que les armées disposaient, grâce au service militaire, d'un flot continu de compétences dans tous les domaines, qu'elles sont bien en peine de compenser actuellement – et souvent à des coûts exorbitants – par le recours au privé (en particulier *via* les partenariats public-privé). Les tâches simples telles que la garde sont également fragilisées : des installations vitales pour le pays sont à peine défendues faute de moyens et de soldats, ou confiées à des entreprises de gardiennage ⁽¹⁰⁾.

Quant à l'argument selon lequel le service militaire représenterait une « année perdue », il revient à oublier à quel point cette école, certes imparfaite, d'égalité et de civisme était importante pour la société. Sa suspension s'est avérée dommageable pour le lien Armée-Nation, pour l'intégration et pour le vivre ensemble. L'appartenance à la Nation ne saurait procéder uniquement d'une approche abstraite et désincarnée ; elle doit être une expérience personnelle de son propre apport à la collectivité nationale. Le temps donné à la Nation contribue à forger ce sentiment d'appartenance ; bien organisé, le service national devrait être le lieu de rencontre des différentes strates de la société française, permettant à tous les jeunes de prendre conscience d'une communauté de destin partagée et du rôle que la France doit jouer dans le monde.

D'une certaine manière, la suspension du service militaire participe du transfert du public au privé, propre à notre temps. Lorsqu'elle fut décidée, les jeunes étaient dix fois moins nombreux qu'aujourd'hui à effectuer des stages ; actuellement, plus d'un million et demi de stagiaires travaillent chaque année gratuitement pour les entreprises privées, au lieu de consacrer ce temps à la Nation.

Enfin, notons que le service national a pour effet salutaire d'accroître le niveau moyen de connaissances sur les événements internationaux. Acteur pendant un moment, le soldat-conscrit n'est plus un simple spectateur. Mécaniquement, cet intérêt de l'appelé conduit ses proches, eux aussi, à regarder avec plus d'attention les événements du monde et à vouloir y jouer un rôle. En tirant ce raisonnement à l'extrême, il serait beaucoup moins aisé d'envoyer des jeunes combattre hors de nos frontières s'il s'agissait d'appelés, le corps social risquant d'exiger des

(10) Des explosifs seront ainsi dérobés sur le site militaire de Miramas non gardé. Pire encore, l'enquête des journalistes du *Télégramme* du 11 juin 2013 dévoilera les incroyables failles de sécurité, par manque d'effectifs entre autres, à l'Île Longue, cœur de la dissuasion nucléaire française : Hervé Chambonnière : « Île Longue. Les incroyables failles dans la sécurité » in *Le Télégramme*, 11 juin 2013 [en ligne].

justifications probantes à l'envoi d'un corps expéditionnaire. *A contrario*, lors de la longue et inutile dernière guerre d'Afghanistan, nombre de Français ne savaient même pas que nos troupes y prenaient part, ne se réveillant de la léthargie qu'à l'annonce périodique de la mort de soldats français, pour aussitôt replonger dans une apathie déculpabilisante.

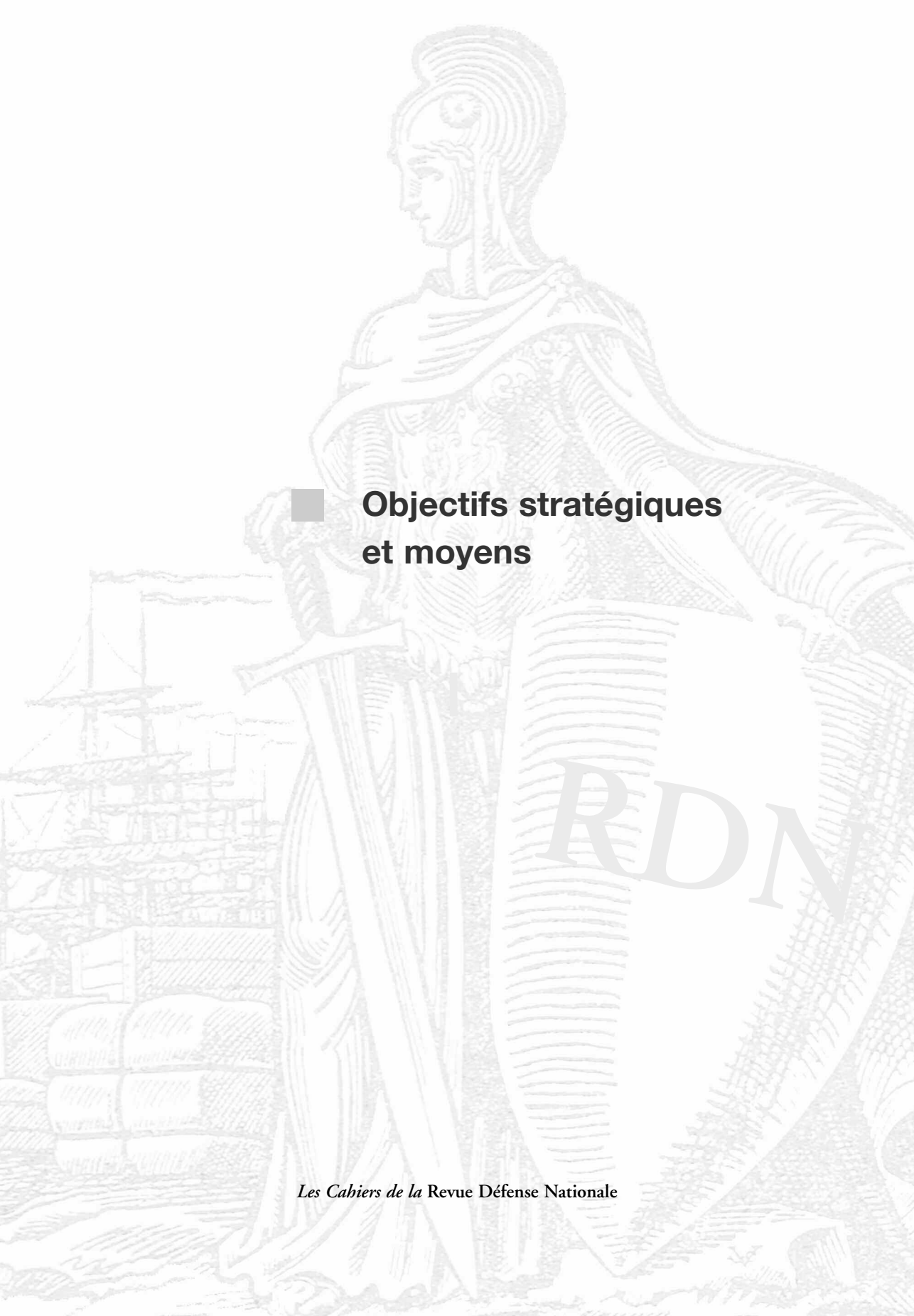
Face à ces constats, il faudrait engager un retour au service national à composante militaire. Celui-ci participerait tant à la sécurité de la Nation, qu'à la défense de ses institutions et à l'accroissement de l'esprit civique. Il serait le socle sur lequel pourrait se bâtir une défense réellement indépendante, garante de la souveraineté de la France et de la souveraineté populaire.

La forme que prendra ce service militaire doit faire l'objet d'un débat national, mais quelques pistes se dessinent. Il devrait être obligatoire et mixte. Les objectifs de conscience devraient être respectés et leur engagement au service de la Nation prendre une forme exclusivement civique. Manquer au service devrait conduire à des sanctions pénales ; il serait impératif, sauf raison médicale, pour quiconque souhaiterait prétendre à la fonction publique. Il devrait être suffisamment long, de l'ordre d'une année, pour que d'une part, son effet de brassage social puisse réellement s'opérer et d'autre part, pour qu'il soit réellement utile à la Nation. Une classe d'âge, hommes et femmes, représentant un peu moins de 800 000 jeunes, ce service national ne serait que partiellement militaire ; le gros des effectifs pourrait réaliser un service civique dans la protection civile, la lutte contre les catastrophes écologiques ou la police de proximité, comme le proposait le regretté François Delapierre ⁽¹¹⁾.

Face aux dérives liées à la professionnalisation, qui tendent à faire de l'armée un corps étranger à la Nation, que certains veulent à terme utiliser dans le cadre de missions de maintien de l'ordre sur le territoire national, un débat doit être ouvert pour mettre fin à la suspension de la conscription. Nous ne devons jamais oublier que la puissance, enjeu essentiel de l'indépendance, n'est pas seulement une affaire de modernité et de capacité technologique, mais qu'elle repose en définitive et avant tout sur la mobilisation du peuple. Souvenons-nous de Valmy. Hier comme aujourd'hui, la défense de la Patrie et de la République doit passer par un équilibre entre professionnels et citoyens en armes.

Vive la Nation !

(11) François Delapierre : *Délinquance : les coupables sont à l'Intérieur* ; Paris, Éditions Bruno Leprince, 2013 ; 264 pages.



■ **Objectifs stratégiques
et moyens**

RDN

LPM : une très dangereuse prise de risque

Vincent Desportes

Général, Professeur associé à Sciences Po, ancien directeur de l'École de Guerre.

Les faits sont là, incontournables. Loin d'avoir été sanctuarisée, la Défense des Français va payer très cher les restrictions budgétaires. La Loi de programmation militaire, qui vient d'être adoptée par le Parlement, organise la poursuite de la déflation rapide des effectifs et va entraîner une forte diminution de nos capacités à agir militairement sur et à l'extérieur du territoire national. Les conséquences, opérationnelles et stratégiques, sont lourdes, les risques sécuritaires majeurs.

Une occasion manquée

Depuis plus de deux décennies, sous l'effet de plusieurs facteurs conjugués ⁽¹⁾, la défense de la France se dégrade. Elle se dégrade de manière homothétique sans changer de modèle, celui d'une défense globale pour une puissance à vocation mondiale. Jusqu'ici l'exercice était difficile mais il semblait possible.

Le *Livre blanc* 2008 étirait déjà le modèle au-delà de ses limites, avec des capacités déconnectées des ambitions affichées. Son image emblématique et caricaturale est celle du porte-avions : à l'image de cet unique porte-aéronefs auquel on décide alors de ne pas donner de *sistership*, la France fait déjà le choix de ne pouvoir plus qu'un peu, et pas tout le temps.

Le *Livre blanc* 2013 – et la LPM 2014-2019 qui le traduit en orientation budgétaire – bénéficiait de deux opportunités : celle de « devoir » choisir et celle de « pouvoir » politiquement s'inscrire en rupture avec les exercices antérieurs. Il fallait une vision et une volonté : on a l'impression que les deux ont manqué. Car l'occasion était donnée de penser un modèle de défense cohérent et autonome, adapté à notre situation de puissance régionale, ce qui était possible à budget constant ou légèrement diminuant. Finalement, le modèle proposé n'est qu'une dégradation du précédent sans que sa cohérence ait été reconstruite, sans que notre autonomie stratégique ait été rebâtie. Il fallait une rupture pour ne pas rompre notre défense. Nous avons, à l'inverse, un appareil militaire rompu, mais sans rupture !

(1) Difficultés budgétaires / Inflation militaire contraignant les budgets / Dépolitisation-technicisation des problèmes de défense / Ambiguïté de la menace / Mythe de l'Europe / Parapluie Otan

LPM : une très dangereuse
prise de risque

Notre défense va ainsi profondément se dégrader sous le double effet du couple *Livre blanc*/LPM, que l'on peut caractériser, peut-être de manière un peu lapidaire, par trois termes : camouflage, enfumage, décrochage.

Malgré les discours rassurants, la Défense n'a pas été préservée

Camouflage

On ne peut qu'être surpris de la façon similaire dont ont été présentés les deux documents, presque en catimini. Le *Livre blanc*, attendu de très longue date, est rendu public au cœur d'un grand pont du printemps, le 29 avril, non sans qu'ait été organisée au même moment à l'Élysée une grande manifestation en faveur des entreprises qui réunit le Gouvernement, attire la presse... et fera l'ouverture des journaux télévisés. Même scénario pour la LPM : elle est rendue publique le vendredi 2 août, au plus creux de l'été français, alors même que le monde politique et la presse spécialisée ont déjà quitté Paris. Il faudra attendre le 3 octobre pour que l'annonce ministérielle de la fermeture de quelques sites militaires anime les médias pendant une courte journée et attire un instant l'attention des Français sur le sort qui était réservé à leur Défense.

Enfumage

Le budget de la Défense n'a pas été préservé. Notre ministre est vraisemblablement de bonne foi lorsqu'il dit s'être battu bec et ongles pour éviter le pire. Mais ce n'est pas le problème. De ce combat prétendument gagné, le budget ressort réduit et notre défense dégradée. Immanquablement, le budget de la Défense va se trouver amputé de 1 à 3 milliards par an.

L'arithmétique est simple. La stabilité puis la croissance en volume ne sont prévues qu'à partir de 2017. De 2014 à 2016, maintenu en valeur, le budget va subir de plein fouet l'inflation et perdra mathématiquement jusqu'à 600 millions en euros constants. Parallèlement, nombre de dépenses (flux divers, masse salariale...) vont subir l'inflation à la hausse. Aux premiers 600 millions, il faut donc rajouter au moins 400 millions.

À cette baisse de 1 milliard, se rajoutent le pari sur les ressources exceptionnelles (il est peu probable que les 6 milliards soient bien recouverts ; il est donc raisonnable d'escompter une chute de 500 à 800 millions par an) et le pari sur la vente à l'export des 40 *Rafale* dont l'échec, partiel ou total, amputerait le budget d'un montant pouvant culminer à 700 millions par an.

Au-delà de ce total déjà impressionnant de 2,5 à 3 milliards par an, d'autres ombres planent sur la trajectoire financière : des renégociations de contrats d'équipement d'abord (dont jusqu'à 30 *A400M* et 20 *Tigre*, par exemple) qui se traduiront immanquablement par des pénalités lourdes et la sous-évaluation des dotations

LPM : une très dangereuse prise de risque

budgétaires annuelles pour les surcoûts Opex, en réduction très sensible (450 millions d'euros contre 630 dans les budgets précédents). Respecte-t-on bien ici le principe de « sincérité budgétaire » quand les surcoûts Opex sont restés en moyenne à 961 millions par an sur la période 2009-2012, qu'ils ne sont jamais descendus depuis dix ans en dessous de 528 millions et qu'ils sont estimés à 1,250 milliard pour 2013 ?

Par ailleurs, ce projet de loi ne préjuge en rien de l'exécution budgétaire sur laquelle Bercy, en dehors même de tout regain de crise économique, exercera ses méthodes traditionnelles de « guérilla budgétaire ». Chacun le sait, aucune des lois de programmation militaire n'a été rigoureusement respectée. On peut affirmer qu'il manquait en moyenne pour chacune d'elles une à deux années de financement en crédits de paiement, du moins pour les dix premières lois qui ne couvraient que les crédits d'investissements. En ce qui concerne les deux dernières lois, 1997-2002 et 2003-2008, un récent rapport d'information parlementaire signalait les déficits accusés sur le seul poste des programmes d'équipements, soit respectivement, 13 milliards d'euros et 11 milliards d'euros...

Après tout, quelques milliards par an sur une grosse trentaine, ce n'est pas une catastrophe ! Et bien si, parce que cette réduction ne peut techniquement porter que sur un segment étroit de cette somme, équivalent à son cinquième. Or, cette part est déterminante pour le maintien de la capacité opérationnelle de nos forces armées. Les déflations en effectif ne rapportant initialement rien, cette réduction budgétaire ne peut frapper que l'investissement (16,5 milliards), et seulement, à nouveau, que sur une petite partie de ce budget : celle qui ne correspond ni aux flux, ni au nucléaire sacralisé. Elle portera donc sur les investissements conventionnels... qui pourraient ainsi chuter de 40 %.

Les conséquences sont considérables. Avec une trajectoire financière tenue, la LPM prévoit déjà une diminution moyenne de 25 % de nos capacités conventionnelles. Mais elle porte en outre le risque grave d'une dégradation complémentaire des forces. Comme l'a écrit la Cour des comptes dans sa note d'exécution du budget 2011 : « L'équipement des forces sert de variable d'ajustement au bouclage du budget du ministère ». Regardons la situation en face : le pire n'a pas été évité car il y a, au cœur de la LPM, une bombe à retardement, mèche déjà allumée, dont il n'y a presque aucune chance que nous n'assistions pas à l'explosion !

Déflation humaine et décrochage opérationnel

La loi d'airain

Il faut d'abord constater que cette LPM respecte la loi d'airain des réductions de format. Cette loi d'airain, c'est que les formats des armées finissent toujours par rattraper, à la baisse, les volumes d'équipements que nous pouvons nous offrir. Autrement dit, « l'inflation militaire » (due essentiellement à l'absence de maîtrise

de la dérive technologique et ses conséquences en termes de coût d'acquisition, de maintenance et d'utilisation) se traduit toujours, dans un contexte de difficultés budgétaires, par la « déflation militaire », c'est-à-dire la réduction des formats.

La loi s'applique pleinement en 1996, lors de la professionnalisation et du refus de « l'armée à deux vitesses ». Elle s'applique également avec le précédent *Livre blanc*, la LPM qui le suit et sa réduction de la « bosse budgétaire » qui la sous-tendait. Elle s'applique à nouveau avec ce *Livre blanc* et cette LPM : réduction des commandes par étalement et réduction des programmes, accompagnée d'une réduction parallèle des formats.

Déflation : un effort extrême demandé aux armées

En termes d'effectifs, l'effort demandé aux armées est extrême, avec une perte de 80 000 emplois entre 2009 et 2019. En 2014, sur 13 000 supprimés, 8 000 emplois le seront dans les armées : pour 10 % des emplois publics de l'État, la Défense « paye » 60 % du total. En 10 ans, les armées auront perdu un quart de leurs effectifs, ce qui fait de ce ministère « sanctuarisé » le plus pénalisé d'entre tous ! En outre, ces déflations successives et les réformes permanentes induites sont menées à un rythme qui ne permet pas au système militaire de se réorganiser, obérant ainsi par elles-mêmes l'efficacité des armées.

Capacités opérationnelles : aggravation des trois défauts majeurs de notre défense

Les trois défauts majeurs de notre défense militaire – son « manque d'épaisseur stratégique », ses « discontinuités capacitaires » et son « déficit d'autonomie stratégique » – vont être sensiblement amplifiés par cette LPM.

Le « **manque d'épaisseur stratégique** » se caractérise par notre incapacité à conduire, d'une part dans la durée des opérations conséquentes et, d'autre part, à nous engager de manière significative sur plusieurs théâtres d'opération. Avec l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, le Liban, le Mali nous étions à la limite de ce que nous pouvions faire, en termes de standards d'équipement, de capacité de relève, de temps de formation et de récupération. En Libye, nous sommes arrivés au bout de notre potentiel aérien : la chute de Kadhafi a été plus qu'opportune ! Le Cémat constate qu'avec le format actuel de l'Armée de terre, il est juste capable de remplir le contrat du nouveau *Livre blanc*... mais le format des forces terrestres est à nouveau réduit ! Le Céma confirme ce problème d'épaisseur stratégique lorsqu'il statue : « Notre capacité à agir en masse, dans la durée et la simultanéité ne sera plus la même. Il faudra faire des choix ». En clair : la liberté d'action de notre exécutif est encore amputée.

Pourtant, nos récents enlèvements militaires l'indiquent : la supériorité technologique n'est que l'une des nombreuses composantes de la supériorité militaire. Du point de vue stratégique, la question de la masse importe : c'est elle qui

permet d'obtenir des effets de décisions mais aussi de durer. Or, les opérations du XXI^e siècle le montrent clairement, le rêve du « *first in, first out* » – ou son avatar récent « *hit and transfer* » – a fait long feu, le réaménagement constant du calendrier de départ du Mali en étant le dernier exemple. « Intervenir » n'est pas un problème, mais « durer » est en revanche beaucoup plus difficile, avec des logiques de cycles « désengagement/récupération/remontée en puissance/réengagement » très consommateurs en effectifs.

Les « **discontinuités capacitaires** » proviennent des faiblesses de certaines capacités-clefs (transport stratégique, ravitaillement en vol, armes *SEAD* – *Suppression of Enemy Air Defenses* –, renseignement) et des impasses faites sur les programmes de « cohérence capacitaire » ou AOA, « autres opérations d'armement ».

Un effort va être fait pour le renseignement, et chacun s'en réjouit. Mais *quid* du transport stratégique, l'une de nos carences majeures ? Et bien la cible des *A400M* est drastiquement réduite. Au lieu de 4 bâtiments de projection et de commandement (BPC), nous devons lire 3. Quant à la capacité de projection opérative et tactique, essentielle dans les vastes espaces de nos engagements, elle est une de nos faiblesses traditionnelles : or, elle est encore dégradée. Aucun hélicoptère lourd à l'horizon, et la cible des *NH90* est fortement rabotée !

Enfin, en cherchant à préserver l'ensemble des programmes dits « à effet majeur », cette LPM condamne nombre de « petits programmes », ceux qui assurent justement la « cohérence opérationnelle ». La dérive déjà constatée lors de l'exécution de la dernière LPM n'est pas corrigée : il avait alors fallu réaffecter au profit de l'entretien programmé du matériel et de l'activité opérationnelle des ressources dédiées à l'acquisition et au renouvellement des petits équipements d'accompagnement et de cohérence. Le Céma le martèle : « le fondement de l'efficacité opérationnelle, c'est la cohérence ». Hélas, la LPM l'affaiblit à nouveau.

Quant au « **déficit d'autonomie stratégique** », il est établi puisque le *Livre blanc* répète à l'envie qu'il faut le combler. Dans les faits, chacun sait que la France n'est capable de mener dans la durée que les opérations avalisées par les États-Unis dont elle attend justement les capacités qui lui font défaut.

Quelles conséquences stratégiques ?

Elles se déduisent naturellement de l'accentuation de nos faiblesses.

La première conséquence et la plus visible est l'affaiblissement des contrats majeurs. La France, grand pays de tradition militaire, forte de 65 millions d'habitants, ne sera désormais en mesure de participer à une opération majeure en coalition qu'à hauteur de 15 000 hommes et de 45 avions ! Au sein d'une coalition, nous n'aurons plus désormais ni effet, ni influence stratégique. Nous ne serons plus qu'un partenaire mineur, une « *proxy force* ».

LPM : une très dangereuse prise de risque

La deuxième conséquence est l'aggravation de notre capacité à contrôler les espaces. Qu'il s'agisse d'espace maritime, aérien ou terrestre, « *mass matters* », le nombre compte. L'amélioration des capacités techniques de nos équipements ne compense que partiellement la diminution de nos parcs. Nous ne pourrons plus contrôler que des espaces de plus en plus réduits, alors même que nos théâtres d'opérations semblent devoir devenir de plus en plus vastes. Nous aurons parallèlement de plus en plus de difficultés à remplir la première mission que les Français attendent de nous, la sécurité du territoire et le secours aux populations. Certes, les armées françaises n'étaient déjà plus capables de rendre aux Français les services que les armées japonaises ont rendus à leur population désemparée lors de la crise de Fukushima, avec 100 000 hommes déployés au sol en huit jours, mais nous en serons de moins en moins capables.

Bien sûr, nous resterons aptes aux actions techniques limitées. Nous pourrions encore gagner des batailles ponctuelles, mais nous serons de moins en moins en mesure de gagner des guerres, parce que, *in fine*, gagner la guerre, c'est contrôler l'espace et que cela nous est de plus en plus difficile. Quelque temps encore, et si l'on nous aide, nous pourrions « faire la Libye »... mais la Libye, chacun le sait désormais, est un grave échec stratégique !

La troisième conséquence est la diminution de notre excellence opérationnelle. La dernière LPM était marquée par un défaut majeur auquel il n'est pas porté remède. Les trois armées ont dû faire face à l'enchérissement de l'entretien programmé des matériels (EPM) et constaté l'accroissement constant du fossé entre le besoin en EPM et les ressources qui y étaient affectées. La sous-évaluation du MCO (Maintien en condition du matériel) a induit une paupérisation globale des moyens et une préparation opérationnelle insuffisante. S'en sont suivies une érosion de la disponibilité et du potentiel des parcs et flottes, des prises de risque logistiques et l'impossibilité de réaliser l'activité garantissant la formation et le maintien des savoir-faire. Dans les trois armées, il a été nécessaire de prendre des mesures drastiques de réduction d'activité, en retrait des objectifs fixés. Les LPM se suivent avec leurs cibles ambitieuses d'entraînement, mais les inflexions financières ont des conséquences lourdes sur la disponibilité des matériels puis sur la qualité de l'entraînement. Pour le Céma, avant même cette LPM, en ce qui concerne l'activité opérationnelle, je cite « nous étions en dessous des normes, parfois clairement en dessous ».

Si l'on peut se réjouir que, lors des exercices 2011 et 2012, la fonction stratégique dissuasion ait bénéficié de moyens conformes à la programmation, force est de constater que cette sacralisation a contraint les trois armées à revoir à la baisse leurs normes de préparation opérationnelle et à consentir des réductions temporaires de capacités. Les forces conventionnelles, ont bien désormais officiellement le rôle de « variable d'ajustement ».

LPM : une très dangereuse
prise de risque

La quatrième conséquence est pourtant l'affaiblissement de notre système de dissuasion qui suppose une architecture générale de défense équilibrée, sa crédibilité reposant en particulier sur l'existence des forces conventionnelles robustes propres : 1° à éviter le dilemme du tout ou rien ; 2° à repousser les manœuvres de contournement en dessous du seuil nucléaire ; 3° à afficher – par l'action – la volonté de nos dirigeants d'utiliser autant que nécessaire la force militaire. Or, la sacralisation de notre arsenal nucléaire produit l'effet contraire à l'effet recherché : elle l'affaiblit. En dix ans, nos capacités conventionnelles auront été réduites de moitié, ce qui déséquilibre et affaiblit d'autant notre système global de défense. Point n'est besoin d'être grand prophète pour prévoir que, si nous nous obstinons dans les voies actuelles, notre dissuasion nucléaire sera dans peu de temps semblable à notre ligne Maginot que la III^e République avait finalement dénaturée en la privant, pour des raisons budgétaires, des robustes forces d'intervalle et de contre-attaque qui étaient prévues, à l'origine, dans ce système global de défense.

*
**

Comment, pour la défense de la France et des Français, pourrait ne pas être catastrophique une Loi de programmation militaire qui va encore détruire un quart de nos capacités opérationnelles à partir d'une situation déjà très inquiétante, si l'on en croit le Chef d'état-major des armées, s'exprimant au Sénat : « Aujourd'hui, les capacités qui concourent à la protection de nos concitoyens et du territoire national sont précarisées... La couverture radar de notre espace aérien n'est pas optimisée ; les capacités nécessaires à l'action de l'État en mer sont déficitaires... La posture de dissuasion est tenue, mais sous forte contrainte, et les opérations extérieures soulignent à chaque fois nos principales insuffisances dans les capacités indispensables au renseignement et à la projection de nos forces ».

Le pire n'est pas écrit, mais une profonde dégradation de notre défense est désormais en marche : nous sommes tous placés – citoyens, chefs militaires, responsables politiques – devant des responsabilités historiques. Souhaitons qu'un jour, proche, les Français non seulement considéreront que la Défense est l'institution dans laquelle ils ont le plus confiance, mais qu'elle est en outre indispensable. Alors, ils préviendront ces dégradations successives en imposant le coût politique à leurs législateurs.

Industrie de défense et souveraineté nationale

Jean-Charles Hourcade

| Polytechnicien, directeur général de France Brevets.

La maîtrise des armes est une condition essentielle de l'indépendance nationale. C'est là l'objet de l'industrie de défense : concevoir, produire et maintenir les armes dont nos forces armées ont besoin pour assurer la défense de la Nation.

L'industrie de défense est aussi une industrie « comme une autre »

L'industrie de défense est une industrie particulière puisqu'elle a comme objet la production d'armes et de matériels de guerre, qui ne sont à l'évidence pas des produits ordinaires. Avant de se pencher sur ce qui fait la spécificité du secteur, il convient néanmoins de rappeler que c'est aussi une industrie manufacturière partageant avec des industries comparables, comme l'automobile ou les télécommunications, des fondamentaux communs.

Toute industrie manufacturière se conçoit et se construit dans une logique de flux : flux de commandes, flux de livraison de produits, flux de matières, flux de talents, flux de financements. Nulle industrie ne peut survivre longtemps à une interruption prolongée de l'un de ces flux, le premier d'entre eux étant le flux de commandes. Toute industrie doit également, pour assurer le maintien de sa pertinence et de sa compétitivité, alimenter un processus continu de progrès et d'amélioration, et ce sur le plan des produits comme sur le plan de l'efficacité de l'outil de production, de la formation des personnels, des méthodes ou de la qualité.

Une interruption prolongée des commandes emporte le risque que des savoir-faire clefs en ingénierie ou en productique ne soient perdus et qu'un redémarrage à échelle convenable ne puisse réussir. Un passage durable en dessous de certains seuils de masse critique produit des effets moins visibles mais tout aussi redoutables : le concept d'industrie sans usines a démontré son extraordinaire nocivité, car pour rester pertinent il est essentiel de garder la maîtrise des processus de production, et ce sur des séries, suffisamment étoffées pour préfigurer valablement le niveau des besoins potentiels en période de crise.

La maîtrise des systèmes d'armes

Compte tenu de la sophistication technologique des systèmes d'armes actuels et futurs, leur maîtrise doit se décliner du niveau Système jusqu'au niveau Composants en passant par les couches logicielles critiques. Ici, recherche et développement (R&D), production, déploiement et maintien en condition opérationnelle s'interpénètrent. L'articulation entre forces armées, Direction générale de l'armement (DGA), industriels nationaux et fournisseurs étrangers mérite aujourd'hui d'être analysée et revue en profondeur, car on ne peut exclure que les dernières décennies de baisses de budget, d'externalisations, de recherche d'économies de coûts à tous niveaux, n'aient fragilisé le dispositif au-delà du raisonnable.

La maîtrise des systèmes d'armes doit aussi se concevoir dans l'anticipation de situations de conflits, et veiller à ce qu'aucune composante clef ne provienne en source unique d'adversaires potentiels. Cette attention était présente jusque dans les années 1990, à une époque où la DGA disposait de crédits permettant de veiller à l'indépendance stratégique en matière de composants spéciaux et de sous-systèmes critiques. Les baisses successives de budget ont créé des impasses dans la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement qui devront être questionnées.

Les technologies clefs

La maîtrise des technologies de défense critiques est un énorme enjeu, dans un monde où la nature des menaces évolue rapidement, et où des technologies de pointe peuvent bouleverser les rapports de force. Cela est particulièrement vrai pour les systèmes électroniques en général, les communications, l'informatique (cryptologie, cybersécurité), le renseignement, l'espace. Une situation d'infériorité dans ces domaines entraîne en effet une vulnérabilité catastrophique de l'ensemble du dispositif. Un retard préoccupant a déjà été accumulé. L'effort de R&D et de développement de technologies spécifiques à l'effort de Défense doit absolument être relancé.

Le Maintien en condition opérationnelle (MCO)

Le taux d'indisponibilité des matériels atteint aujourd'hui des niveaux proprement stupéfiants, puisqu'il avoisine les 50 % dans les cas les plus graves, et dépasse souvent les 30 %. Que dirait-on si ces niveaux d'indisponibilité étaient constatés dans les hôpitaux ou les écoles ? L'indifférence face à une situation aussi inacceptable doit en elle-même questionner. Elle s'accommode en effet trop facilement des difficultés opérationnelles rencontrées par les utilisateurs dans les forces armées et des conséquences potentielles préoccupantes en cas de situation de conflit sérieux.

Ce sujet doit en tout cas être considéré de façon prioritaire. Il conviendrait probablement de repartir d'une analyse actualisée des menaces et des besoins, d'adapter dans la mesure du possible l'héritage de grands programmes conçus pour certains dans le contexte aujourd'hui dépassé de scénarios de grands affrontements interétatiques sur un théâtre Est-européen, et de faire évoluer de façon incrémentale les programmes existants. Le pilotage de ce chantier doit intégrer très étroitement les utilisateurs opérationnels eux-mêmes, qui sont les mieux à même d'orienter les ressources rares vers les points d'amélioration les plus pertinents, et associer aussi profondément que possible l'industrie de défense, qui est quand même dans la meilleure position pour faire évoluer les systèmes.

Technologies de sécurité civiles et militaires

La défense nationale s'inscrit dans un concept plus vaste de sécurité : les menaces sur les intérêts nationaux concernent au quotidien l'espionnage étatique (*NSA, Echelon...*), industriel et commercial, le cyberterrorisme, le développement de la criminalité organisée, traditionnelle et financière notamment. L'industrie de défense participe de ce *continuum*. Certaines technologies sont communes (cryptologie, sécurité des communications et des réseaux), d'autres, duales, ne diffèrent que par leur niveau de durcissement (espace, imagerie...), d'autres enfin sont totalement spécifiques aux besoins militaires (sonars, radars, missiles...).

Baisser la garde sur les technologies duales fragilise les positions à la fois en termes de Défense nationale et en termes de compétitivité industrielle : applications dans les domaines bancaire, télécoms, identification, grandes infrastructures civiles (nucléaire, contrôle du trafic aérien, distribution de l'énergie électrique), services *Internet* sécurisés... À l'inverse, un effort résolu impulsé par une vision de défense ambitieuse permet le développement y compris à l'international des entreprises françaises de la sécurité, qui représentent d'ores et déjà un secteur très dynamique et un point d'appui à développer et protéger.

L'export

Le développement des ventes à l'étranger a été largement mis en avant comme une réponse à la contraction de la commande nationale. Les ventes export sont certes légitimes dès lors qu'elles sont soumises à l'accord explicite de l'autorité politique, stimulantes pour l'industrie car elles permettent de se mesurer à l'aiguillon de la concurrence internationale, et économiquement utiles à l'équilibre de l'industrie. Elles ne peuvent cependant remédier à un effondrement de la commande nationale, car la mise en avant d'une « référence France » est un facteur décisif de succès à l'export ; le passage en dessous d'un niveau que l'on pourrait estimer de l'ordre de 30 % de chiffre d'affaires en France peut en outre conduire à des situations perverses, où une industrie de défense finirait par dépendre stratégiquement d'un ou d'un nombre réduit de clients étrangers.

Les coopérations internationales

Les capacités de production sur le sol national ont été fortement fragilisées, à la fois du fait des réductions continues des budgets, et de la conduite de politiques de « coopérations internationales », notamment européennes, qui ont mené à des abandons de positions et de compétences. Le domaine des poudres et explosifs est symptomatique, son quasi-démantèlement à l'issue de jeux d'alliances capitalistiques venant aujourd'hui fortement obérer les capacités de production sur le sol français.

La protection des capacités et des compétences sur le sol national n'exclut pas pour autant des coopérations internationales, mais elles doivent être basées sur le principe du respect mutuel et de la réciprocité, et ne pas entrer en contradiction avec les impératifs d'indépendance opérationnelle en cas de crise. Cela était globalement vrai dans le cadre des premières coopérations bilatérales en matière d'armement, permettant de gérer politiquement aussi bien que techniquement les inévitables dépendances mutuelles, mais ne l'est plus dans la vision globalisante que la Commission européenne souhaite développer, celle d'un grand marché unifié européen de l'armement. Il est clair que la France ne disposerait plus dans ce cadre d'une maîtrise autonome de ses systèmes de défense. Il est même à craindre que cet abandon ne soit poussé à son aboutissement ultime dans le cadre d'un éventuel Grand Marché Transatlantique, dans lequel l'hyperpuissance militaire américaine parviendrait enfin à réduire à néant toute velléité d'indépendance de la France et de l'Europe.

Le contrôle national sur l'industrie de défense

La vie d'une entreprise industrielle est faite de décisions et d'arbitrages dans l'allocation des ressources rares que sont la trésorerie, la focalisation du *management*, et les talents clefs. Vaut-il mieux investir dans un projet financièrement attractif mais sans incidence sur l'indépendance stratégique dans la fourniture de systèmes d'armes à nos armées, ou dans un projet moins « rentable » mais restaurant la maîtrise nationale sur un dispositif clef ? Doit-on privilégier des retours sur investissements rapides, dans un horizon de 2 à 4 ans, ou continuer à nourrir des programmes d'investissement sur des horizons plus longs de 5 à 10 ans ou plus, moins attractifs financièrement mais plus en ligne avec les constantes de temps de grands programmes ?

Poser ces questions dans le monde d'aujourd'hui, c'est déjà commencer à y répondre. Je ne crois pas que les grands programmes historiquement portés par une société nationale, comme l'était par exemple l'Aérospatiale, auraient pu se développer avec le même niveau de succès dans le cadre de sociétés cotées contraintes d'affecter une priorité à la maximisation de leur profitabilité et à la satisfaction d'objectifs de 15 % de retour sur capitaux investis. Je pense au contraire

qu'il est nécessaire de reposer la question d'un contrôle effectif de la représentation nationale sur une industrie qui doit protéger le long terme, et qui ne doit pas prendre comme boussole prioritaire l'alignement de ses performances sur des critères imposés par les marchés financiers.

Une sanctuarisation de l'industrie aérospatiale et de défense peut être assurée par la mise en place d'une politique spécifique. Elle peut être renforcée par la reconstitution d'une pratique de planification à long terme, s'appuyant sur les expertises de grande qualité de la DGA et spécifique aux industries aérospatiales et de défense.

Conclusions

L'industrie de défense est aujourd'hui confrontée à des défis multiples et critiques. L'un des principaux tient au mouvement de contraction continu des budgets d'équipements, notamment conventionnels, depuis de nombreuses années. Ce n'est pas le seul, d'autres exigeront aussi une attention urgente, mais nous sommes arrivés à un point où il faut dire clairement que ce mouvement doit impérativement être inversé ! L'argument de la contrainte et des équilibres budgétaires doit être mis en balance avec l'aspiration de la France à conserver les moyens de son indépendance. Si cet objectif demeure, alors il faut en tirer les conséquences et desserrer la contrainte de façon contrôlée mais déterminée. La gestion de cette inflexion est du ressort de la politique générale de l'État. L'objet de la réflexion présente n'est pas de développer cette dimension, mais de souligner l'urgence de poser ouvertement la question – tout en émettant l'opinion qu'il n'est pas certain « qu'il n'y ait pas d'autre politique possible ». Ne s'agit-il pas simplement ici d'une question de volonté, et de volonté politique ? ...

La nécessaire relance de la production industrielle et un soutien déterminé au tissu des PME de la défense, par la commande d'État, peuvent et doivent également se comprendre dans le cadre d'un processus plus global de ré-industrialisation du pays. Il faut arrêter de ne penser l'effort industriel de défense que comme une « dépense », mais aussi comme un investissement à la fois stratégique (souveraineté nationale) et industriel (effet d'entraînement).

Le chantier est vaste mais il est aujourd'hui urgent d'engager un grand débat sur ces questions qui n'attirent pas de la part de la grande majorité des décideurs le niveau d'attention nécessaire. Continuer sur la lancée actuelle reviendrait en effet à perdre à la fois la maîtrise d'une dimension clef de souveraineté nationale, et des points d'appui puissants dans de nombreux domaines industriels bénéficiant des retombées de l'effort de défense. Il est encore temps de redresser la barre, ne laissons pas passer cette chance.

Cyberguerre et *Big Data* : l'erreur américaine d'une stratégie totale

Jean-Philippe Immarigeon

Avocat, essayiste et historien, il collabore à la *Revue Défense Nationale* depuis 2001 et a publié plusieurs essais dont *La diagonale de la défaite* (Bourin Éditeur, 2010) et *Pour en finir avec la Françamérique* (Ellipses, 2012).

La stratégie c'est simple : c'est nommer les choses et les nommer par le mot juste. L'exemple le plus connu est la célèbre réponse faite à Louis XVI par La Rochefoucauld venu le réveiller dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789 pour l'informer des événements du faubourg Saint-Antoine. Ce n'est pas pour le plaisir d'un bon mot ou par animosité particulière envers son souverain que le duc recadre le roi, puisque lui-même anticipe l'événement depuis plusieurs années, et siègera plus tard du côté gauche de l'Assemblée constituante après avoir tenté en vain dès la Nuit du 4 août de faire abolir le Code noir. C'est parce qu'il sait que ce qui se passe à Paris porte un nom, que ce n'est pas une émotion populaire de plus ni une nouvelle Guerre des farines, première réaction logique du roi, mais bien un événement inédit sans précédent : la Révolution. Et à partir du moment où l'on donne un nom à quelque chose, même si ce quelque chose est encore indéterminé et restera toujours incertain, et que ce nom est juste, on est stratège.

Où sont les La Rochefoucauld ? Alors que chaque matin révèle la perte de contrôle par nos dirigeants et que le monde semble s'enfoncer dans le chaos, on ne peut qu'être effaré de l'imbécillité de prétendus stratégestes qui croient dire le monde parce qu'ils remplissent les mémoires de leurs disques durs, et qui, degré zéro d'une pensée en pleine régression, confondent la chose kantienne et l'information quantique. Or cet aveuglement a un totem, qu'il appelle Cyber, et une bannière, qui est étoilée.

La mauvaise piste orwellienne

« Naturellement, il n'y avait pas moyen de savoir si on était surveillé. Combien de fois la Police de la Pensée se branchait-elle sur une ligne quelconque, personne ne pouvait le savoir. On pouvait imaginer qu'elle surveillait tout le monde, constamment. On devait vivre, on vivait, car l'habitude devient instinct,

en admettant que tout son émis était entendu et que tout mouvement était perçu ». Inutile, je crois, de mettre sur cet extrait un nom d'auteur ni un titre d'ouvrage. Deux ans et plus ont passé depuis l'affaire Snowden, et rien ne bouge, et si on s'inquiète qu'un type de société que dénoncèrent des romans d'anticipation comme *1984* se soit installé en une décennie à peine, les opinions, prévenues de ce que les auteurs présentaient comme un cauchemar, ne font rien pour l'empêcher. « D'où vient cette complaisance qui nous fait accepter ce que, il n'y a guère, nous aurions qualifié de tyrannie ? » (cf. Véronique Truong). Pourtant tout le monde semble au diapason sur le fait que les lois sécuritaires voire liberticides n'ont pas grand-chose à voir avec les attentats de 2001, ni avec cette guerre sans fin contre un ennemi que l'on prétend terroriste et sans drapeau parce qu'on ne veut pas remettre quelques ambassadeurs dans l'avion pour le Golfe arabe.

Or nous nous contentons de grands mots comme viatique aux grands maux : oui, nous serions entrés dans un État orwellien, cet *Orwellian State* qui est devenu le *leitmotiv* de la presse anglo-saxonne quand elle ne parle pas d'État profond (*Deep State*) ; oui, la mise sur écoute de nos sociétés n'est que l'aboutissement du projet panoptique disséqué par les philosophes de Bentham à Foucault, celui que les dystopies ont scandé depuis *L'An 2440* de Louis-Sébastien Mercier, qui décrivait à la fin du XVIII^e siècle un Paris dont chaque pouce carré serait éclairé par une lanterne, parcouru de larges avenues bordées de maison ouvertes sur l'extérieur et aux immenses baies vitrées, afin que tout le monde surveille tout le monde. Qu'est d'autre ce Cyber, si ce n'est l'aboutissement d'un projet totalitaire rendu enfin possible par la technologie ? Cette évidence conduit même certains à prophétiser que ce qui s'annonce sera pire que le nazisme et le stalinisme.

Mais à mal nommer les choses on ne fait que s'égarer. C'est vrai qu'elle est pratique, cette référence récurrente à *1984* : elle paralyse nos concitoyens qui fantasment les capacités d'armées, d'agences, de services et de polices dont se jouent pourtant les terroristes, des citoyens qui capitulent les droits et libertés conquis sur les champs de bataille, les barricades et au maquis. Et ce même retour à Orwell fonde le discours de ces armées, agences, services et polices qui se complaisent dans le rôle du méchant qui apporte la sécurité, fut-ce au prix d'une servilité au grand frère américain dont ils assument la honte tant qu'elle semble leur donner un semblant de légitimité, pour autant que « dans la servitude, ombre où rien ne pénètre, on a pour maître l'esclave à qui parle le maître » (Victor Hugo).

Le fantasme des *Men in Black*

C'est vrai qu'elle aimerait bien, l'Amérique, ne pas être tombée dans le piège saoudien et ne pas s'être précipitée tête baissée dans une guerre de religions sans issue où elle ne joue qu'un rôle de supplétif ; elle aimerait bien être devenue le *Big Brother* de la planète, tout savoir, tout connaître, tout contrôler ; elle aimerait bien être ce Léviathan « immense et tutélaire, absolu, détaillé, régulier, prévoyant

et doux, dont le seul objet est de fixer irrévocablement les hommes dans l'enfance et de leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre » (cf. Alexis de Tocqueville) ; elle aimerait bien être ce « Grand Autre, tel que Lacan n'aura même pas eu le temps de l'imaginer » (cf. Truong) ! L'Amérique aime tant qu'on la déteste, pourvu qu'on l'admire et qu'on la craigne, que les références littéraires ne font que renforcer sa jouissance.

Seulement voilà, la réalité est qu'elle ne sait plus et surtout ne peut plus faire. Elle, qui se prétendait le Wotan tonnant de Wagner, finit comme le général Boum d'Offenbach. Ses centres d'écoute, ses grandes oreilles et ses satellites, ses réseaux *Echelon*, ses sous-marins qui se branchent sur les câbles au fond des mers, sa *NSA* et ses ordinateurs qui enregistrent tous nos mails, toutes nos conversations, tous nos *SMS*, ne lui servent à rien d'autre qu'à faire semblant. Et nous, faisons semblant de ne pas voir qu'elle fait semblant, et laissons les choses empirer alors que nous avons à notre disposition un ancien qui avait tout compris de prime abord, mais qui semble avoir disparu de nos écrans radars depuis 2001. Car s'il est quelqu'un qui ne serait étonné ni par la *NSA*, ni par les lois d'exception, ni par Guantanamo, ni par une censure de la presse qui ne se cache même plus, ni par la tyrannie du marché qu'on cherche à nous imposer définitivement par le biais du *TAFTA*, c'est ce vicomte de Tocqueville qui avait annoncé, tant dans ses deux *Démocratie en Amérique* que dans sa dénonciation de l'économisme universalisant qui compose tout un chapitre de *L'Ancien régime et la Révolution*, ce despotisme d'un nouveau genre dont il voyait les prémices outre-Atlantique. Il aurait été encore moins surpris par la cosmologie de bazar qui semble avoir cours un peu partout, lui qui, dans un court chapitre de *Démocratie en Amérique (Tome II)*, faisait du panthéisme le trait philosophique majeur des sociétés américanisées.

Cybermnésie

Voilà une question vieille comme la philosophie occidentale, que celle du déterminisme. Vieille et clivante, car contrairement aux autres civilisations, elle y reste en débat ; du moins elle y était jusqu'à ce que, au tournant des Lumières et sous la double poussée, d'une part des économistes et d'autre part de ces indémodables cartésiens que sont les Américains, l'idée d'un univers déterminé donc déterminable ne prenne le pas sur les antiques interrogations. Le *Big Data* n'est que le « démon » imaginé par Laplace qui sait tout du passé et du présent et peut tout prédire d'un futur déjà écrit, qui pense que le Cyber permettra un jour de faire coïncider *res cognitans* et *res extensae*, qui cherche, par l'information, à établir une vérité définitive et objective, et à dépeindre de manière univoque le monde, la nature et les hommes, donc à gagner toutes les guerres à venir et à même les rendre inutiles, tant leur conclusion est connue d'avance et l'ennemi certain de perdre. Exit Rousseau et ses doutes sur un progrès dont la pythie reste Condorcet, exit également Pascal et son inconnaitance ontologique : « Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses ».

On objectera que l'Occident a gagné toutes ses guerres et n'a jamais été aussi puissant que depuis qu'il s'est donné cette grille de lecture, et c'est exact. Mais c'est qu'il ne s'enfermait pas dans un déterminisme totalisant parce qu'il pensait ne pas en avoir les moyens. Tant qu'il se trouvait limité par contrainte, il se voulait limité par principe ; désormais qu'il croit ne plus l'être, par la magie de processeurs et de puces aux capacités de stockage quasi infinies, il ne sait plus le vouloir. On cherche ainsi à enfermer la pensée dans une neurobiologie de pacotille, on invente des logiciels pour anticiper les délits, on applique des algorithmes aux terroristes, on érige (*Executive Order* du 15 septembre 2015) le comportementalisme (*behaviorisme*) en règle de gouvernance de l'administration américaine et de ses agences, etc.

Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine : comme il semble oublié ce précepte de Montaigne, qui forme avec Pascal et Rousseau cette trilogie qui rend la civilisation française si singulière et absolument différente de la civilisation des machines, constatait Bernanos. Cette course à la cybermnésie est un piège. « Recherchons la première source des désordres de la société, écrivait aussi Rousseau en 1755 dans une lettre fameuse à Voltaire ; nous trouverons que tous les maux des hommes leur viennent de l'erreur bien plus que de l'ignorance, et ce que nous ne savons point nous nuit beaucoup moins que ce que nous croyons savoir. Or quel plus sûr moyen de courir d'erreurs en erreurs que la fureur de savoir tout ? ».

Aussi résilient que la Ligne Maginot

Il n'est pas de mon propos de trancher une dispute déjà trois fois millénaire, mais de souligner qu'il n'est pas système moins résilient que le Cyber. Dans un essai sur la défaite de 1940, j'ai fait il y a cinq ans le parallèle avec la Ligne Maginot (*cf. La diagonale de la défaite*) : d'une part, en rapprochant les deux projets d'intégration totale, puisque de tels systèmes n'ont de sens que s'ils englobent tout, absolument tout ; d'autre part, et surtout en relevant que plus cette intégration est poussée, plus l'ensemble du dispositif en est fragilisé. C'est la faiblesse des structures intégrées du type grandes murailles de Chine ou de France par rapport à celles qui sont ajourées et discontinues. Vauban, puis un siècle plus tard Séré de Rivières le savaient : mais nos Gamelin du Cyber, avec leur fantasme de front continu, ne cessent de développer une architecture qui fragilise.

Il est des systèmes qui sont, de par leur conception, résilients : le Cyber est, de par sa nature, d'une extrême vulnérabilité. C'est comme la Ligne Maginot, perdre ne serait-ce qu'une casemate c'est tout perdre, et l'idée de tout bétonner ne fait qu'aggraver le risque : notre défense aurait-elle été prolongée jusqu'à la mer du Nord que les *panzers* seraient tout de même passés. La moindre intrusion risque de provoquer un effondrement complet, y compris de secteurs qui n'ont aucune raison d'être en réseau. Il y aurait aujourd'hui 5 milliards d'objets branchés, il y en aura dix fois plus dans cinq ans : est-ce utile ? Évidemment non, et on estime

aujourd'hui que 95 % de ce qui traîne en ligne n'a strictement rien à y faire. Ce que les consultants tentent, à prix d'or sur des financements privés ou publics, de colmater ne sont que les brèches que le concept lui-même a créées.

Plus grave : aucun centre, aucun *cloud*, aucune agence fut-elle la *NSA* n'est à l'abri d'une effraction. Leurs disques durs ne sont pas plus sécurisés que nos *PC* branchés sur *Wifi* à une terrasse de Saint-Germain. Ce sont désormais ces serveurs qui sont fracturés, avec des vols massifs de données qui n'ont strictement rien à y faire, qui n'y sont d'aucune utilité et ne sont consultées que tous les 29 février, n'en déplaise aux séries américaines qui tentent de nous faire croire que les *Mannix* de 2015 y trouvent la solution de toutes les énigmes. Pour masquer cette course au précipice, le Cyber s'est trouvé un nouvel adversaire.

Contre le droit

Longtemps la collection de *Big Data* a voulu ignorer le droit, ou plutôt s'est développée dans un environnement juridique qui érige en règle l'état d'exception. Conçue aux États-Unis sur la législation issue de la *Suspension Clause* de 1787, celle qui a généré dès 1799 les premiers *Patriot Act* pour contrer la contagion jacobine et française (dont l'un est toujours en vigueur) et permit plus tard la déportation des nippo-américains en 1942 ou l'ouverture du Camp de Guantanamo, il fallait pourtant, dans sa boulimie totalisante, qu'elle rencontre un jour l'état de droit de nos démocraties européennes.

Deux mesures récentes viennent d'obscurcir son horizon : la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne du 6 octobre 2015 (affaire C-362/14) annulant le mécanisme *Safe Harbor* permettant le transfert de données vers les États-Unis, mais aussi le procès fait par Microsoft aux autorités américaines concernant l'accès à ses données en Irlande. Car le *Big Data* ne viole pas simplement les libertés publiques, il va à l'encontre du principe de légalité qui reste la marque de fabrique de l'Europe, de « ce droit qui n'est pas seulement une parole mercenaire et opportuniste, mais également un acte créateur, capable de produire les solutions nouvelles d'un futur non écrit, bien loin de la collection névrotique du précédent américain et de l'inquisition paranoïaque de la *discovery*. » (cf. Truong).

L'État de droit c'est une certaine indétermination, celle-là même qui est insupportable à un capitalisme qui non seulement n'a jamais accepté l'incertitude démocratique mais s'en remet à un droit supposé naturel et à un déterminisme verrouillé. Le discours autour du *Big Data* se construit, depuis quelque temps, autour d'une revendication d'état d'exception, certain demandant même, au nom de l'efficacité, un Article 16 du Cyber : finie la neutralité du *Net*, le système ne peut être pérenne que s'il est contrôlé selon une structure hiérarchisée et panoptique, entièrement entre les mains des États, de leurs services et de quelques gros

opérateurs. C'est le retour à l'arbitraire, antithétique du droit. Ne revient-on pas dès lors à Orwell ? Non, plutôt à Condorcet qui, comme tout grand libéral, ne savait pas faire sans un État policier et autoritaire, il en fit la démonstration en 1775 lors de la répression qui suivit la Guerre des farines. Sauf que concernant le *Big Data*, plus l'État y fourre son museau, plus il le fragilise.

Créateur de chaos

Car ce tropisme totalisant, pour ne pas dire totalitaire, n'a aucune chance d'aboutir, non pas seulement du fait de la résistance du droit ou des barricades – et dans un sens : malheureusement –, mais du fait de sa conception même. Le Cyber n'est plus qu'un gigantesque champ de ruines conceptuelles, incapable de réaliser son idéal panoptique : Tocqueville s'était fait du mouron pour rien. Il n'est plus que générateur de chaos, celui qu'il produit en s'avouant incapable de devenir ce *Big Brother* omniscient, celui qu'il induit en imposant une idéologie à jamais impuissante à formater un monde nouveau, mais qui pourtant reste le nom imposé et mis à toutes les sauces, des copies de Sciences Po aux éditoriaux de *CNN* : la globalisation.

Il n'y aura pas d'attaques majeures contre le système, pas d'interruption par intrusion terroriste ou russe ou chinoise : c'est le concept qui va s'effondrer de lui-même, sur lui-même, et provoquer une catastrophe. Ceux qui seront restés en dehors lui survivront. Et malgré les efforts désespérés pour tout intégrer (paiements en ligne ou par cartes de crédit obligatoires, déclarations d'impôts de même, procédures judiciaires dématérialisées, vote électronique, etc.), il est à la portée de n'importe qui de rester en marge du système sans que cela n'impacte sur ses activités, et ils seront de plus en plus nombreux, pour reprendre ce terme naguère utilisé par le Pentagone pour désigner les insurgés irakiens, à devenir des *reluctant participant*.

Les mesures d'encadrement et de surveillance, venant après une période de grandes illusions, ne feront qu'amplifier le phénomène et vont avoir le même effet qu'en son temps la révocation de l'Édit de Nantes : l'entrée en dissidence des citoyens et les prêches au désert, et la fuite des sociétés du *Net* vers des environnements juridiques sécurisés. Quant aux conséquences sur la liberté d'expression, on voit mal ce qu'elles pourraient être dans une vieille nation comme la France, et on désespérerait que les James Bond du boulevard Mortier se croient plus malins que les sbires du lieutenant général de police qui renseignaient la Librairie sous l'Ancien régime. Au pire, le problème peut être résolu comme par le passé : « faudra-t-il prendre d'assaut la Piscine et ses ordinateurs, comme nos anciens détruisirent la Bastille et les fiches de police ? » (cf. Truong). Ce jour-là on se lamentera que les fichiers détruits ne contenaient que des informations sur de potentiels terroristes ; mais après tout on ne trouva à la Bastille que sept détenus de droit commun...

Erreur américaine, faute française

En attendant, nos nouveaux Gamelin continuent à bétonner, et la présentation à l'automne 2015 d'une sorte de *Livre blanc* sur la « Stratégie nationale pour la sécurité numérique » nous apprend que, sous couvert de protéger les honnêtes citoyens contre les brigands et les terroristes du *Net* (parmi lesquels quelques gouvernements), l'État va intervenir, tout en clamant son attachement aux libertés individuelles et aux droits privés de la personne.

Sauf qu'à y mieux regarder, l'impression de vacuité absolue qui se dégage de cette pâle copie des *Reviews* et *Papers* américains vient du paralogisme qui réduit la guerre à du renseignement, remplace la manœuvre par de la surveillance et prétend l'étendre à l'ensemble de l'écosystème, de la stratosphère aux fonds marins. Qui trop embrasse mal étreint, et qui sème partout ne récolte nulle part, dit aussi la sagesse populaire. Si encore il s'agissait d'installer *Big Brother*, d'anticiper de prochains attentats et de reconquérir Palmyre par la magie d'un clic de souris sur un *PC* à partir de la terrasse de Lipp : mais même pas, sauf à prendre les inepties hollywoodiennes pour argent comptant ! « Nos ouvrages théoriques et critiques, au lieu d'une réflexion simple et concise où l'auteur sait toujours ce qu'il dit et le lecteur ce qu'il lit, fourmillent de ces jargons, carrefours obscurs où se séparent le lecteur et l'auteur, écrivait déjà Clausewitz. Souvent ces ouvrages sont encore pires, et ne sont que coquilles vides de contenu. L'auteur ne sait plus vraiment ce qu'il pense, et se rassure à coups d'idées obscures qu'il ne pourrait exprimer en langage clair ». Comment s'étonner, dès lors qu'on n'est pas capable de nommer les choses autrement que par le biais de concepts fumeux, que l'impression de chaos augmente ?

Ce texte fourre-tout est aux antipodes d'une quelconque pensée stratégique, et on ne voit pas comment il pourrait en être autrement dès lors que pas un des gourous de la Cyberguerre n'est aujourd'hui capable d'en fixer, ni les limites, ni l'usage, ni le mode d'emploi, s'en remettant pour cela à une puissance étrangère qui, désormais repliée dans son donjon au-delà de l'océan, ne sait elle-même plus trop où elle va, ni ce qu'elle veut. « On croit pouvoir mettre des plans chez les notaires », ironisait Foch. On pourra tout de même parcourir sa traduction dans un anglais de fantaisie qui accumule les gallicismes, flirtant avec l'hilarant comme cette phrase, dès l'introduction : « Elle renforcera son influence dans les instances internationales... », traduite par : « *France will fortify its influence in international bodies...* », ce qui tendrait à prouver qu'on discute davantage de Cyberguerre dans les salles de fitness qu'aux cours du soir du *British Institute*. Voilà où en est l'état de la réflexion aujourd'hui, pendant qu'en Orient une guerre, une vraie avec des armes létales, est en train de s'étendre, et que nous préparons des guerres d'après-demain qui n'auront jamais lieu dans un monde déjà failli. Mais après tout, disait Pierre Desproges, il existe chez nos contemporains une sorte de sérénité dans l'incompétence qui force le respect.

Cyberguerre et *Big Data* :
l'erreur américaine d'une stratégie totale

Éléments de bibliographie

Clausewitz (von) Carl : *De la guerre [Vom Kriege]* ; édition abrégée, trad. Laurent Murawiec, Perrin, 1999.

Immarigeon Jean-Philippe : *La diagonale de la défaite* ; Bourin Éditeur, 2010 ; 230 pages.

Pascal Blaise : *Pensées*, « Connaissance générale de l'homme » ; 1669.

Tocqueville (de) Alexis : *De la démocratie en Amérique. Tome II* ; 1840.

Truong Véronique : « Cybernétique : sortir du piège américain » in *Revue Défense Nationale*, mars 2014.

Pour une révolution française dans les affaires militaires

Laurent Henninger

| Historien.

La Gauche, nous a-t-on répété, est à l'avant-garde de la pensée et de l'action réformatrices, de la modernité et du changement. Mais que nous a-t-elle montré et offert dans le domaine de la stratégie et du fait militaire ? Le bilan n'est certes pas entièrement nul, puisqu'on y trouve le maître-ouvrage de Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle* (mais qui l'a lu ? Et où trouver trace de sa pensée dans les réalisations de ces trente-cinq dernières années ?), ainsi que plusieurs ministres de la Défense qui comptent probablement parmi les moins mauvais que nous ayons eus durant ces mêmes décennies, même si aucun d'entre eux ne fut à l'origine de profondes réformes. Car, à côté de ce bilan, maigre mais certes respectable, la Gauche brille surtout par un antimilitarisme mal placé, en grande partie caduque et bien souvent à la limite de la démagogie, voire de l'infantilisme. Le jugement est outrancier, injuste ? Non, car il ne s'applique pas uniquement à ses dirigeants, lesquels savent parfois se montrer sensibles aux questions stratégiques mais bien surtout à ce « peuple de Gauche » des militants, sympathisants, électeurs, qui forment la base sociale de la Gauche et, à ce titre, doivent être pris en considération dans le bilan, d'autant que c'est bien souvent en raison de leur inculture et de leurs préjugés dans ces domaines que les directions nationales se gardent bien de prendre position, de peur de susciter des réactions de rejet. Or, c'est bien ce refus à peu près systématique de véritablement prendre ces questions à bras-le-corps, de les penser et de les repenser en profondeur, par une réflexion authentiquement politique et débarrassée de considérations morales aussi faibles que déplacées, qu'il s'agit désormais de combattre et de dépasser.

Car la Gauche est restée figée sur des paradigmes idéologiques qui, s'ils ont pu se justifier dans certaines périodes historiques, et peuvent encore partiellement se justifier dans l'absolu, ne correspondent plus à grand-chose de solide dans le monde actuel, tout au moins dans la forme sous laquelle ils subsistent dans les esprits et le discours. En effet, les paradigmes de l'antimilitarisme et de l'internationalisme sur lesquels la Gauche vit encore furent forgés dans les décennies précédant la Grande Guerre (marquées par la répression de la Commune de Paris et l'utilisation de l'armée pour réprimer des luttes ouvrières et paysannes), puis dans le cours de celle-ci (condamnation de « l'Union sacrée » considérée comme une trahison, rejet de la « boucherie impérialiste », répression des « mutineries de 1917 »,

etc.). Ce sont ces mêmes paradigmes qui furent réactivés dans les années 1950 et 1960 dans le cadre des luttes contre les guerres d'Indochine et d'Algérie, et qui relancèrent ce discours idéologique. Mais aucun travail sérieux ne fut depuis lors véritablement entrepris à une large échelle pour les repenser et les adapter à des situations nouvelles, tant nationales qu'internationales, ni même pour les repenser face aux mutations des armées, de leurs structures et de leur sociologie, et encore moins face aux mutations des guerres et des armements.

Or, tous les spécialistes s'accordent à reconnaître qu'une véritable « révolution militaire » a commencé, et qu'elle s'annonce aussi profonde et longue que celle qui débuta au XV^e siècle pour aboutir aux deux guerres mondiales du XX^e siècle. Inutile de s'étendre plus longuement sur cette question, une abondante littérature est disponible. Contentons-nous de dire que les bouleversements attendus (et déjà partiellement observables) dans le cadre géopolitique mondial, les guerres, les armements et les forces armées vont être à la mesure de ceux qui vont intervenir dans l'ensemble des sociétés... En revanche, au vu de certaines tendances d'ores et déjà perceptibles, il est possible de dresser un bref inventaire – forcément incomplet – des problématiques qui en relèvent dès maintenant et sur lesquels la Gauche peut exercer son sens critique et son poids politique.

Penser la nature et la fonction des forces armées

Pour commencer, il s'agirait d'accepter le fait militaire, ainsi que le fait guerrier, même – et surtout – si c'est de façon distanciée et critique, afin de mieux les penser et, le cas échéant, les transformer. De même, si l'internationalisme peut rester une valeur philosophique noble, force est de constater qu'on ne peut plus s'en contenter en l'état, à l'heure où la nation est devenue de fait l'un des derniers remparts face à l'hyper-capitalisme planétaire. Et, pour en revenir à l'anti-militarisme, sans doute s'agirait-il de rejeter celui qui se déploie depuis les années 1960, et de revenir au sens originel de ce terme : le rejet du militarisme en tant qu'idéologie politique prônant la concentration du pouvoir politique dans un État entre les mains des forces armées. Rappelons ici que la république romaine et les États-Unis jusqu'à la Seconde Guerre mondiale furent des États « anti-militaristes », où l'armée était clairement et fermement soumise au pouvoir politique, y compris dans son volet représentatif et législatif.

Pour ce qui est des tendances lourdes actuellement à l'œuvre dans le domaine politico-militaire à peu près partout dans le monde, deux d'entre elles nous semblent tout particulièrement dangereuses et doivent être inversées coûte que coûte. La première est la généralisation des sociétés militaires privées (SMP), qui tendent toujours plus à supplanter les armées nationales, d'abord dans des tâches ancillaires et logistiques, mais aussi dans des tâches de combat. Certaines de ces sociétés, généralement américaines ou britanniques (parfois aussi israéliennes ou sud-africaines, mais d'autres sont créées dans de nombreux autres pays) sont cotées en

bourse et constituent de véritables multinationales et d'authentiques armées privées. Au plus fort de l'occupation américaine en Irak, l'ensemble des hommes de ces sociétés représentait le deuxième plus important contingent étranger après celui des États-Unis, mais avant ceux des autres puissances présentes. Cette tendance est un marqueur fort du délitement des appareils étatiques et de la prise du pouvoir planétaire sans plus aucun masque par l'hyper-capitalisme. D'un point de vue macro-historique, cela représente un retour à des armées médiévales ou d'Ancien Régime, après plusieurs siècles d'un processus d'étatisation/nationalisation de la force armée.

Autre tendance lourde, probablement plus importante et plus dangereuse que la précédente, la confusion chaque jour plus grande entre forces militaires et forces « constabulaires », c'est-à-dire de police ou de gendarmerie. Or, ces deux types de forces sont radicalement différents, tant dans leur fonction que dans leur essence ; cela pourrait sembler banal de le dire mais il est nécessaire de le rappeler au vu de ce qui est en train de se dérouler sous nos yeux. Les premières ont vocation à faire la **guerre** (encore un mot qu'il s'agirait de réhabiliter...), et donc à **donner la mort**, à **tuer**, dans le but de **vaincre** des ennemis, dans le cadre d'une politique de Puissance, donc d'une stratégie, offensive ou défensive ; leur raison d'être est de constituer un outil du politique, aux côtés d'autres outils (diplomatie, économie, renseignement, action clandestine, etc.). Les secondes agissent dans le cadre d'un État de Droit dans le but de faire respecter la Loi et d'être le bras armé de la Justice ; l'emploi de la violence, *a fortiori* de la violence létale, n'est pas au cœur de leurs fonctions, et elles agissent en direction de citoyens, pas d'ennemis. Accessoirement, cela implique aussi que la formation de leurs personnels est différente de bout en bout. Pourtant, un discours aujourd'hui majoritaire les assimile systématiquement au nom d'une doctrine englobante et surplombante que l'on nomme « sécurité » et qui représente l'un des plus graves dangers qui menace les peuples et la démocratie. Bien entendu, l'extension mondiale du terrorisme renforce naturellement cette tendance. C'est bien pourquoi une difficile et profonde réflexion théorique et pluridisciplinaire s'impose plus que jamais pour trouver les moyens de l'inverser. Car, si nous savons depuis Montesquieu que la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est une condition de base de la démocratie, il est temps de reconnaître que la séparation nette des forces militaires et constabulaires en est une autre, et qu'elle doit elle aussi être théorisée et gravée dans le marbre de nos constitutions.

On pourrait ajouter que la force armée devrait également être soigneusement distinguée de la fonction de protection civile (pompiers, Croix-Rouge, protection civile proprement dite, etc.). Tout milite en effet pour la création d'un grand organisme national dédié à cette fonction. Cela permettrait d'abord d'augmenter les capacités de résilience de la nation et des populations (ce qui ne serait pas du luxe à l'heure de l'accélération du réchauffement climatique et du déferlement du terrorisme), mais pourrait aussi contribuer au processus d'intégration

civique de la jeunesse – française ou immigrée, masculine ou féminine, etc. Ajoutons ici que la création d'un véritable service de gardes-côtes (fusionnant gendarmerie maritime, douanes, Affaires maritimes, SNSM, CROSS, Services hydrographiques, Phares et balises, préfectures maritimes) permettrait à la Marine nationale de se concentrer sur sa fonction première : la guerre sur mer.

Au plan de la pensée et de l'action militaire proprement dite, la tendance à se laisser guider par la seule technologie, même si elle n'atteint pas chez nous le degré délirant imposé aux États-Unis par le complexe militaro-industriel local, fait tout de même des ravages chez nombre de nos décideurs militaires ou de nos commentateurs spécialisés. Réduisant généralement l'histoire du développement des armements à la seule dialectique simpliste de « l'épée et de la cuirasse », ce discours idéologique court-circuite toute pensée stratégique, opérative ou même tactique. Il exclut de fait le politique des processus de décision en faisant l'impasse sur la question des buts de toute action militaire. Or, un processus de décision sain part du politique – la Puissance – vers le stratégique, et, de là, vers l'opératif et le tactique. Le développement des armements doit alors se faire en fonction et au service de ces critères et de ces objectifs ; il ne saurait les précéder, encore moins les déterminer. La mise au pas des industriels et de la corporation des ingénieurs de l'armement s'impose donc.

D'autres chantiers de réflexion sont également à ouvrir : sur la structure des forces (forces navales et aériennes ont-elles réellement vocation à être différentes ?) ; sur l'enseignement dispensé aux cadres (les officiers stagiaires de l'École de Guerre passent désormais l'essentiel de leur temps à étudier les procédures bureaucratiques de fonctionnement des états-majors de l'Otan plutôt qu'à étudier l'art de la guerre) ; sur la place, la taille, le statut et la fonction des réserves ; sur la notion de « service national » ; sur les questions sociales dans les armées, tout particulièrement pour ce qui concerne les sous-officiers, cheville ouvrière de toute force armée, bien trop oubliés, quand ils ne sont pas méprisés – rappelons ici que ces questions sociales sont très loin d'être secondaires, et l'histoire militaire de toutes les époques et de toutes les civilisations nous montre qu'elles constituent le socle de toute puissance militaire, les exemples de la légion romaine ou de l'armée américaine de la Seconde Guerre mondiale sont là pour nous le rappeler avec force.

Penser l'action des forces armées

L'action des forces armées ne peut se penser que dans le cadre d'une authentique stratégie, ce que nous n'avons plus depuis longtemps. Mais une authentique stratégie ne peut exister qu'à la condition que la France soit réellement indépendante – ce qu'elle n'est plus depuis sa réintégration dans le commandement militaire de l'Otan – et qu'elle pense sa Puissance. Or, la Puissance n'est pas réductible au pouvoir, à la force, aux moyens de la puissance, ni même à l'agressivité d'une posture stratégique. La Puissance, c'est non seulement la capacité à intégrer

toutes les composantes de ce qui fait une nation – économie, société, peuple, culture, territoires, institutions politiques, histoire, arts, etc. – mais d’abord la capacité à affirmer son Être ; on serait tenté de dire : tout simplement...

Or, cette Puissance est appelée à exister au sein d’un environnement géopolitique, ce qui est bien plus large qu’une « communauté internationale ». Cet environnement géopolitique ne pourra être abordé sans politique de Puissance, sans stratégie, mais également sans une authentique diplomatie, un art que peu de gens en Occident semblent encore savoir maîtriser. Mais il y a plus : géopolitique et diplomatie tendent aujourd’hui à être supplantées par ce qu’on nomme maintenant les « relations internationales ». Or, cette pseudo-discipline académique, qui étend partout son hégémonie, tend à émasculer toute forme de Puissance – sauf celle d’un seul pays... – à traiter les questions géopolitiques comme du management et les conflits entre nations comme des questions à traiter en termes de « sécurité », donc en termes policiers... Le politique est alors totalement exclu du processus, comme des outils qui permettraient de l’analyser. Cette véritable machine de guerre intellectuelle anglo-saxonne formate ainsi les esprits et les pratiques dans le but de consacrer une domination planétaire. Bien entendu, elle encourage aussi la plupart des processus dénoncés précédemment, directement ou indirectement.

*

**

De fait, et comme les instituts de recherche sur les questions stratégiques sont peu à peu envahis par cette idéologie, quand ils ne sont pas réduits à des peaux de chagrin, voire à la disparition complète, pour cause de manque de financements, une place s’ouvre donc pour les partis politiques, qui pourraient s’engouffrer dans ce vide pour l’occuper. En consacrant une part de leur énergie intellectuelle à réfléchir sur ces questions, ils pourraient non seulement enrichir le processus démocratique mais aussi mettre enfin sur la place publique des questions qui en ont été trop longtemps absentes. Le peuple français doit se les réapproprier car cette réappropriation est le principal fondement de la Puissance.

Défense européenne, défense nationale :

de la nécessaire cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires

Claude Gaucherand

| Contre-amiral (2S).

« Ignorer l'Histoire, c'est ignorer le loup qui est derrière la porte. »
John Le Carré

Pour toute nation, la cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires constitue-t-elle une condition sinon suffisante du moins nécessaire pour que sa défense soit assurée ?

Je vais tenter de démontrer la nécessaire cohérence entre politique de défense et politique étrangère en limitant le champ de l'étude au seul cas de la France avant de faire l'analyse de ces politiques dans le cadre de l'Europe et de la France.

Politique étrangère et politique de défense

La politique de défense devrait constituer un sous-ensemble de la politique étrangère ; ces politiques ne devraient pas ressortir de l'appartenance Droite-Gauche de ceux qui gouvernent mais être celles de la nation car elles ont en commun de s'inscrire dans le long terme et de n'avoir pour objet que la préservation et la promotion des intérêts de celle-ci, en priorité sa sécurité et sa souveraineté supposées être chères à tous, admettant le principe gaullien qu'une nation n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts.

Pourquoi le long terme ? Pourquoi pas d'amis ? À seule fin d'éviter de reproduire les erreurs passées ou corriger les dérives présentes. La conduite de ces politiques exige de porter le regard sur l'horizon avec un œil dans le rétroviseur plutôt que de garder le nez sur le volant. Voici trois exemples relevant de notre seule nation, faute que l'histoire en donne de la nation européenne... en admettant que celle-ci existe.

Quand l'incohérence prend le pas...

En 1918, la France et ses alliés ont gagné la guerre. Ont-ils pour autant gagné la paix ? En 1924, c'est l'euphorie du Traité de Locarno cosigné par la France, l'Italie et l'Allemagne, la certitude que la grande guerre est bien « la der des ders » et que la Société des nations (SDN) voulue par le président Wilson serait le lieu de règlement de tous les conflits, tandis que la France signe des accords d'assistance mutuelle avec la Tchécoslovaquie et la Pologne ressuscitées lors de la disparition des empires de l'Est.

Avec une Armée considérée comme la première au monde, la France se dote alors d'une politique de défense strictement défensive en contradiction avec ses engagements à l'Est. La ligne Maginot en est l'illustration face à une Allemagne réarmée et revancharde. Après la réoccupation de la Rhénanie et l'invasion de la Tchécoslovaquie sans réaction notable de la France, l'alliance de revers avec l'URSS fit défaut à l'été 1939 et après neuf mois d'une drôle de guerre immobile, la *Wehrmacht* balaya nos défenses après avoir terrassé la Pologne.

Quels pays avaient donc été les amis de la France ?

Plus de cohérence...

A contrario, la IV^e République aux prises à des guerres coloniales, fut plus cohérente. Membre de l'Otan, la France mit ses forces sous la coupe du commandement intégré pour faire face aux armées du Pacte de Varsovie. À l'abri du parapluie des forces nucléaires stratégiques américaines, nos armées participaient au dispositif de combat, l'Armée de l'air mettant en œuvre sous contrôle américain des armes atomiques. Le *SHAPE* était installé à Fontainebleau et des bases aériennes américaines et canadiennes dans l'Est, le Nord et au Centre de la France. La sécurité et pour une part les intérêts des Français furent ainsi assurés jusqu'en 1958 au prix d'une allégeance aux États-Unis présentés comme nos amis et nos libérateurs.

De la guerre d'Indochine à celle d'Algérie en passant par Suez, la France sans amis était diplomatiquement isolée mais sur le front de la guerre froide, elle participait avec ses alliés à une dissuasion efficace face à la menace soviétique.

Encore plus de cohérence...

Le général de Gaulle modifia de façon harmonieuse l'ensemble de ses deux politiques, les fondant sur une autonomie génératrice d'une souveraineté reconquise. La politique de Défense, centrée sur un arsenal nucléaire de dissuasion du faible au fort coïncidant avec le retrait des forces armées du commandement intégré de l'Otan, allait servir une politique étrangère ambitieuse ouvrant notre nation sur le monde en la dégageant de l'antagonisme Est-Ouest et du soutien systématique à

Défense européenne, défense nationale :
de la nécessaire cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires

Israël. Ouverture sur les pays non-alignés, reconnaissance de la Chine de Pékin, indépendance des colonies puis de l'Algérie, renaissance d'une politique arabe, la France apparaît aux yeux du monde avec ses 60 millions d'habitants comme une référence respectée, ses intérêts servis, sa sécurité aussi assurée que jamais, au prix de l'exil d'un million de nos compatriotes et d'une guerre de huit ans politiquement perdue. Si la France a des alliés, elle ne compte ni amis ni ennemis ouvertement déclarés ; elle est liée à divers pays africains par traité de coopération en matière de défense.

Elle ne reconnaît que des États mais pas le droit d'ingérence humanitaire.

Notre stratégie de dissuasion nucléaire est efficacement complétée par une stratégie dite d'action indirecte consistant à placer préventivement des unités des trois armées dans les zones aéromaritimes sensibles et les DOM/TOM : c'est la politique du seau d'eau pour arrêter le feu avant qu'il ne se transforme en incendie.

Les cinq composantes du service national contribuent à homogénéiser notre société, les villes de garnisons sont réparties sur le territoire et les Dom/Com, l'armée est prête à intervenir lors des catastrophes.

Ayant ainsi établi la nécessaire cohérence entre Défense et Diplomatie, examinons les politiques européennes qui en relèvent.

Politiques européennes

Qu'est-ce donc que la défense européenne ?

Pilier européen de l'Otan ? Défense de l'Europe ? Participation supplétive des pays européens à la défense étatsunienne ?

Quelles missions ? Quels moyens ? Quelles structures de commandement ? Quelle industrie de l'armement ?

Cette défense est-elle la résultante d'une politique de défense visant à assurer la sécurité et la souveraineté du peuple européen ? Elle même sous-ensemble d'une politique étrangère au service des intérêts de la nation européenne ?

Poser ces questions c'est y répondre : rien de tout cela n'a été clairement défini et moins encore réalisé. La défense de l'Europe est assurée par l'appartenance à l'Otan et aux structures du commandement militaire intégré, c'est-à-dire essentiellement par la puissance étatsunienne avec ses quelque 750 bases réparties sur la surface du globe et son budget supérieur à la moitié de ce qui se dépense dans le monde dans ce secteur : pour prix de leur vassalisation, les pays européens rognent sur leur budget défense et adoptent le mode de vie et de pensée américain dispensé par les médias.

Défense européenne, défense nationale :
de la nécessaire cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires

La politique étrangère de l'Europe n'est alors que suivisme de celle que Washington définit parce qu'en Europe, à part la France, aucun pays n'a jamais eu la volonté politique de construire une Défense commune, celles venant du pacte de Varsovie ayant toutes dû passer par la case Otan avant d'entrer dans le club européen.

Politiques nationales

Il convient tout d'abord de rappeler le propos de James Baker en juin 1991 à Berlin, peu après la guerre contre l'Irak, fixant pour « objectif à l'horizon 2011 la constitution d'une communauté euro-atlantique de Vancouver à Vladivostok », et d'y associer ce propos de Robert McNamara, ancien Secrétaire d'État à la Défense et ancien Président de la Banque mondiale, peu soupçonné d'anti-américanisme primaire : « Les États-Unis eux-mêmes, par leur tendance croissante à agir de manière unilatérale et sans respect pour les préoccupations des autres, sont devenus un État-voyou ».

Voilà pourquoi il est nécessaire de dégager notre pays d'une politique étrangère et de défense qui l'inféode chaque jour davantage au dit État-voyou.

Dans notre univers mondialisé, tous les pays sont interdépendants ; c'est pourquoi nous préférons la notion de souveraineté à celle d'indépendance ainsi définie :

- une constitution qui l'affirme,
- une armée qui la protège,
- une monnaie qui la manifeste,
- un peuple rassemblé qui la soutient.

Nous mesurons l'état de dépendance et d'assujettissement auquel en 40 ans quatre Présidences ont rabaisé la France définie par :

- une constitution régulièrement charcutée à l'injonction de ses gardiens,
- une armée professionnalisée servant selon le moment le drapeau de l'Europe, de l'Otan, de l'ONU et les trois couleurs,
- une monnaie sans nationalité,
- un peuple fracturé où apparaissent chaque jour de nouveaux clivages, communautés ethniques et religieuses voire générationnelles et régionales.

Une politique étrangère pertinente

Une politique étrangère doit répondre avant tout à la préoccupation de sécurité extérieure : c'est ce qui en fait la cohérence et l'unité. Évaluer sa pertinence c'est apprécier la réponse qu'elle donne dans l'analyse de notre monde et, dans l'action, à la préoccupation de sécurité.

Défense européenne, défense nationale :
de la nécessaire cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires

Avec la disparition du Pacte de Varsovie, menace proche des frontières de l'Est, la France ne connaît plus de menace directe ; à cet égard nous pouvons nous considérer en sécurité.

Simultanément, nous assistons à la renaissance de multiples nations tandis que du fait des progrès des moyens de communication, le monde est devenu un village où ce qui se passe ici peut avoir des répercussions à l'autre bout en moins de temps qu'il ne faut pour en faire l'évaluation.

En première analyse, nous qualifions le monde actuel à la fois de global et national, ne présentant pas à court terme de menaces sur nos frontières. Ce n'est donc pas sur cela que se joue la sécurité de la France ni en Europe mais à l'échelle du monde et en premier lieu à l'ONU et au Conseil de sécurité dont notre pays occupe un des cinq sièges permanents ; cela se joue dans le suivi et les applications des grands traités comme celui de non-prolifération nucléaire ; cela se joue enfin dans la sauvegarde de la crédibilité des organismes tels que l'OMC, l'*UNESCO* et bien sûr l'ONU que telle hyper-puissance peut trouver intérêt à les vouloir diminuer ou utiliser à son seul profit. La manipulation de l'ONU par les États-Unis, le plus important contributeur financier, pour satisfaire sa politique de guerre préventive en est un exemple.

La politique étrangère dont nous avons l'ambition pour notre modeste pays doit être d'ouverture mondiale et d'ancrage national.

En avons-nous la vocation, les moyens et la volonté ?

Le ciment de notre nation est fait d'une longue Histoire et d'une langue, le français. Son Histoire de puissance continentale et maritime témoigne qu'elle est tournée vers le grand large et les continents qu'elle a visités de façon guerrière en Europe, par la colonisation mais aussi par le commerce et les idées qu'elle veut croire de portée universelle.

Sa langue, récemment encore celle de la diplomatie, est partagée par les pays de la Francophonie et témoigne, elle aussi, de l'ouverture au monde.

C'est pourquoi notre politique étrangère doit non pas être celle d'un membre parmi 28 du Conseil européen mais celle d'un membre permanent du Conseil de sécurité, au niveau où se joue sa sécurité à long terme, en s'appuyant sur sa qualité de membre éminent de la Francophonie.

Quid de la politique de défense associée ?

Trois conclusions peuvent être tirées :

- La première est qu'il nous faut une défense nationale avec une armée et une industrie d'armement, toutes deux nationales.

Une armée nationale ? Parce qu'à tout moment elle doit être à la disposition de la politique qu'elle sert et du gouvernement qui la définit et doit en avoir la totale maîtrise. C'est-à-dire pour partie le contraire de ce que nous vivons.

- La deuxième conclusion est qu'il est vital de maintenir la force stratégique de dissuasion nucléaire en la modernisant de façon continue pour en assurer la crédibilité au regard de ceux qui disposent d'un pouvoir de nuisance sur le sol français et nos intérêts vitaux, nuisance considérée comme intolérable.

L'erreur après la chute du Mur a été de croire que le temps était venu de jouir des dividendes de la paix avant de profiter de ceux de l'Europe puis de l'Otan sans prêter attention à la poussée de fièvre impérialiste qui anime les dirigeants états-uniens, Démocrates et Républicains, définie dans le « projet pour un nouveau siècle américain » publié en 2000. Si gouverner c'est prévoir et choisir, les responsables politiques doivent évaluer les risques potentiels à moyens et longs termes puis faire les choix politiques, technologiques et industriels qui s'imposent.

Ce monde apparemment sûr et stable ne l'est pas tant que cela : si l'Europe que l'on dit unie venait à éclater comme le firent la Yougoslavie et l'URSS ? Si l'Otan venait à se dissoudre comme le fit le pacte de Varsovie ? Si la « plus grande démocratie du monde » devenait un État totalitaire ? Et si l'Allemagne renouait avec le nationalisme ? Les intérêts, voire les égoïsmes nationaux, apparaîtraient alors dans toute leur force. Qu'en serait-il de la sécurité de la France ?

Et que se passerait-il si telle autre puissance menaçait nos voies de communications maritimes vitales ou un de nos territoires d'Outre-Mer, ou tel pays ayant avec qui nous avons un accord de coopération en matière de défense ?

L'arme nucléaire reste en la matière le bon choix : non seulement l'arme mégatonnique de la dissuasion du faible au fort et du tout ou rien mais l'arme kilotonnique dont l'hypothèse d'emploi et donc de non-emploi dissuasif est d'autant plus crédible que l'arme est modulable en puissance ; c'est celle de l'aviation embarquée sur porte-avions susceptible d'être déployée sur tous les océans.

Maîtriser l'arme nucléaire donne un titre à participer à l'ordre nucléaire mondial ; c'est bien ce qui donne à la France voix au chapitre lorsqu'il s'agit d'essais, de traité ABM ou de prolifération, n'en déplaise à messieurs Juppé, Rocard, Morin, Norlain et consorts qui ont fait état d'un point de vue bien différent.

- Notre nation est-elle aussi unie et indivisible que cela ? Professionnalisées, en effectifs trop réduits au regard des opérations coûteuses du maintien de la paix et de guerre contre le terrorisme avec une carte des garnisons réduite à peu de chagrin, les armées sont peu à peu usées et coupées de la nation dont elles ne sont plus le creuset.

Pour ceux dont l'objectif est la disparition de notre nation, c'est là l'occasion de susciter et envenimer des troubles. Car est-il impensable d'imaginer une

Défense européenne, défense nationale :
de la nécessaire cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires

Moldavie alsacienne, un Kosovo languedocien, une Bosnie provençale, une Macédoine bretonne ou une Croatie catalane ? Aurions-nous la capacité militaire et la force morale de contrer de tels évènements ?

Restaurer une armée de conscription et un service national apparaît comme un moyen de prévenir de tels évènements.

Quelles actions et quelles conséquences ?

Dans un premier temps il faut faire des choix quasi-philosophiques.

Primauté du droit international ou celle de la force et de la guerre préventive ? Respect de la souveraineté des nations ou devoir d'ingérence ? Indépendance souveraine ou assujettissement à l'hyper-puissance ? Économie contrôlée ou libéralisme sans frein ? Ouverture sur l'Islam, la Russie, l'Inde et la Chine ou droit-de-l'hommisme érigé en doctrine ?

Il faudra une volonté politique sans faille s'appuyant sur une opinion publique avertie pour conduire une politique de rupture passant par la dénonciation des traités européens et de l'Atlantique Nord et la reprise du contrôle national des forces armées et par ailleurs maintenir un effort particulier dans le domaine de la Défense reposant sur une force de dissuasion nucléaire dont la maîtrise constitue encore l'assurance ultime.

Une Défense exigeant aussi la reprise du contrôle par l'État de l'industrie d'armement à retirer des mains de groupes financiers sans frontières. Le chemin sera long et difficile.

Il faudra aussi réconcilier notre nation en réduisant les formes de communautarisme ethnique, religieux, régionaliste : la mise en place d'un service national tant civil que militaire pour jeunes gens des deux sexes constituerait un élément essentiel de l'homogénéisation de la société, occasion de déceler illettrisme et carences sanitaires, et de découvrir quelques valeurs civiques et la signification du drapeau.

La souveraineté a un coût : celui d'une guerre larvée dans tous les domaines avec Washington et ses féaux européens. C'est à un conflit long, sournois, multi-formes qu'il faudra faire face, celui millénaire des nations contre les empires, couvrant toute la panoplie des armes : militaires peut-être, diplomatiques sûrement, économiques et financières bien sûr, culturelles aussi, les *media* en étant les vecteurs. En dépit des protestations d'« amitié franco-américaine séculaire », c'est à ces armes que notre Nation se frotte depuis 1944, année de notre libération.

Mais il faudra compter avec le soutien des nations les plus démunies et aussi parmi les plus puissantes pour qui une telle attitude de la France serait conforme à ce qu'ils en attendent.

Défense européenne, défense nationale :
de la nécessaire cohérence entre objectifs diplomatiques et capacités militaires

En guise de conclusion

À ce moment de son histoire où la France est enchaînée à l'Europe et à l'Otan dans une lutte du Bien contre le Mal, de la Civilisation contre la Barbarie, nous devons nous poser la question : « Est-ce là la philosophie de notre nation dans sa relation au monde ? ».

Osons croire avec Tocqueville que « notre peuple (...) n'est jamais si asservi qu'il ne puisse encore briser le joug ».

Pour une riposte républicaine aux attaques du vendredi 13 novembre

Djordje Kuzmanovic – Théophile Malo

Secrétaire national du Parti de Gauche chargé des questions internationales et de défense.

Coprésident de la commission internationale du Parti de Gauche.

Note préliminaire : Il peut sembler risqué d'analyser à chaud l'impact d'événements d'une telle ampleur que les attentats du 13 novembre 2015. Pour autant, il nous a paru essentiel de proposer ici une première lecture de la situation ; avec toutes les limites que suppose un tel exercice, alors que de nouvelles informations nous parviennent chaque jour. Reste que de nombreux fondamentaux d'une réponse réellement républicaine au terrorisme étaient connus avant ce jour funeste, et restent valables à nos yeux. Il nous a paru essentiel de les rappeler, au moment où beaucoup de choses peuvent basculer d'un côté ou de l'autre. Cet article a été achevé le 24 novembre 2015.

Les attaques qui ont visé Paris le vendredi 13 novembre appellent une réponse politique dictée par les principes de la République, menacés autant par certaines réactions postérieures aux attentats que par *Daech* lui-même. Au plan intérieur, la condition intellectuelle de la sauvegarde de ces principes est d'en finir avec la fausse opposition entre « sécurité » et « liberté », unique horizon de dirigeants qui n'ont à proposer que des mesures liberticides face au terrorisme. Au plan extérieur, toute fuite en avant dans la « guerre au terrorisme » serait une catastrophe. Dans les deux cas, il ne resterait plus grand-chose de « nos valeurs », ou plutôt des principes politiques de la République française. *Daech* obtiendrait ainsi une victoire indirecte.

Au contraire, le succès de la lutte contre cette organisation terroriste implique trois axes : une résistance idéologique nous prémunissant contre les pièges tendus par l'adversaire ; une politique de sécurité intérieure remettant le renseignement humain appuyé sur des enquêtes judiciaires au cœur de notre stratégie ; une action à l'échelle internationale, dont l'efficacité suppose une révision du système d'alliances de la France au Moyen-Orient, et la mobilisation de moyens dépassant le cadre militaire.

Ne pas tomber dans le piège de *Daech*

Une riposte universaliste : ne pas céder au piège identitaire

La première condition d'une lutte efficace contre *Daech* est de contrecarrer l'objectif de ces attaques : provoquer un climat de guerre civile en créant une

division entre musulmans et non-musulmans analogue à celle que les djihadistes essaient d'exacerber ailleurs entre « vrais musulmans » et musulmans « hérétiques »⁽¹⁾. *Daech* ne cherche pas tant à s'attaquer aux « valeurs européennes » qu'à tous ceux qui le combattent et ne se reconnaissent pas dans ses fantasmes d'un islam fondamentaliste qui n'a jamais existé.

Que les attentats aient lieu contre des quartiers chiïtes à Beyrouth ou Bagdad (44 et 17 morts dans des attentats les jeudi 12 et vendredi 13 novembre), un avion de ligne russe (224 morts le 31 octobre) ou au cœur de Paris, la logique est la même : terroriser pour provoquer une (multi)polarisation identitaire dans les pays concernés en vue d'augmenter les vocations djihadistes. *Daech* ne doit pas parvenir à nous diviser.

Aucun amalgame n'est acceptable entre ces criminels et une partie de nos concitoyens. Les agressions contre des lieux de cultes et des Français musulmans, qui se sont multipliées après le 13 novembre, ne sont pas « seulement » des actes racistes interdits par la loi. Ce sont, plus que jamais, autant d'actes antipatriotiques qui doivent être dénoncés comme tels.

La République n'a pas besoin d'état d'exception permanent pour se défendre

La réponse doit être basée sur les principes de la République, qui garantissent l'unité du peuple français dans sa diversité et admettent que la sécurité collective est plus forte quand les libertés fondamentales de chacun sont garanties. Toute forme de fuite en avant « sécuritaire » sera contre-productive. La problématique éculée d'une idéologie dominante dissertant sur la « portion de liberté que l'on doit échanger contre une dose de sécurité »⁽²⁾ agit comme une diversion. Les lois introduisant un état d'exception permanent sont inefficaces pour lutter contre le terrorisme. Nous refusons d'échanger « une part de liberté contre rien » ou, pire encore, contre moins de sûreté face à l'arbitraire.

Les premières annonces du président de la République relèvent d'un bricolage peu rassurant. La France a produit 16 lois « antiterroristes » depuis 1986 ! Qu'à cela ne tienne, François Hollande a fait de l'annonce de la prolongation de l'État d'urgence et de l'appel à constitutionnaliser le cœur de ses propositions. Il a même ressorti la fameuse déchéance de la nationalité pour les binationaux. À part donner crédit aux amalgames et aux dérives identitaires, on ne voit pas ce que pourra apporter une loi... qui existe déjà⁽³⁾.

(1) Pour une traduction des thèses d'Abou Moussab al-Souri, un des principaux « tacticiens » de *Daech*, lire Gilles Képel : *Terreur et martyr : relever le défi de civilisation* ; Flammarion, 2008 ; 365 pages.

(2) Grégoire Chamayou : « Dans la tête de la NSA » in *Revue du Crieur* n° 1, p. 21-39.

(3) Rémi Noyon : « Déchéance de nationalité : "Ce que propose Hollande est déjà dans le code civil !" » in *Rue 89*, 17 novembre 2015 [en ligne].

La « guerre au terrorisme » est un non-sens stratégique

Sans énumérer l'ensemble des annonces du gouvernement, force est de constater une surenchère propre à la « guerre au terrorisme ». Même si la stricte expression n'a pas été employée, le discours prononcé par François Hollande le lendemain du 13 novembre était étrangement analogue à celui de George Bush juste après le 11 septembre ⁽⁴⁾.

On sait pourtant que la « guerre au terrorisme » est une absurdité stratégique qui renforcera toujours l'ennemi qu'elle prétend circonscrire. Pour en rester au niveau symbolique, ce vocable amène à conférer aux combattants terroristes le statut de soldats. Si *Daech* a bien en pratique une forme d'armée, c'est servir ses objectifs que de transformer ces criminels en soldats et, indirectement, cette organisation en État. S'accommoder de la notion de « guerre au terrorisme » ne pourra que s'accompagner d'un brouillage entre le militaire et le policier. La distinction républicaine des missions est claire et n'est pas en cause dans les attentats : la sécurité intérieure relève des techniques de police et de justice. L'opération *Sentinelle*, qui consomme dans le cadre du plan *Vigipirate* 7 000 soldats (en fait 11 000 prépositionnés), ne sert qu'à rassurer mais pas à prévenir, et normalise l'idée néfaste d'une intervention permanente de l'Armée sur le territoire national.

Pour une sécurité intérieure républicaine

Gardons-nous de donner des leçons : il n'y a pas de solution infaillible pour se prémunir des attaques de ce type. Les petites cellules clandestines autonomes dont *Daech* a théorisé l'emploi sont difficiles à détecter. Pour autant, un débat doit être mené quant à nos moyens en matière de renseignements. Deux points doivent être questionnés : la priorité donnée à l'accroissement de la surveillance électronique, et la question des moyens, et plus précisément des moyens humains ⁽⁵⁾, que ce soit en matière de renseignement intérieur ou extérieur. Dans ce domaine aussi, si on veut assurer la sécurité des Français, la première des décisions à prendre est d'en finir avec l'austérité et la baisse constante des dépenses publiques.

Renforcer le renseignement humain dans un cadre légal permettant l'action

Il faut réaffirmer, contre les dispositifs promus dans la dernière Loi sur le renseignement, la supériorité en matière de détection des entreprises terroristes du

(4) David Van Reybrouck : « Monsieur le Président, vous êtes tombé dans le piège ! » in *Le Monde*, 16 novembre 2015.

(5) Deux aspects que le candidat du Front de Gauche à l'élection présidentielle avaient déjà soulevés : « Le terrorisme est un ensemble de menaces. On ne fait pas la guerre à un concept mais à des adversaires. De plus, l'hybridation entre défense et sécurité intérieure proposée par le *Livre blanc* actuel porte en elle le germe d'une surveillance généralisée liberticide, et la construction paranoïaque d'"ennemis intérieurs". Une surveillance ciblée est ici plus efficace. Je referai donc du renseignement humain une priorité. Le "renseignement de haute technologie" n'a pas fait ses preuves. Ses moyens seront affectés à d'autres tâches de défenses. Par exemple de contre-espionnage et de défense économique. Je réviserai aussi les principes de mise en œuvre du plan *Vigipirate* qui utilise beaucoup de ressources pour des résultats incertains », Jean-Luc Mélenchon « Pour une Défense souveraine et altermondialiste » in *Revue Défense Nationale* n° 749, avril 2012.

renseignement humain de proximité sur la surveillance globale. Ces débats existent depuis 20 ans et le choix des États-Unis de recourir à la surveillance électronique de masse en suivant les milliards de signaux émis *via* l'usage des nouvelles technologies. Cette pratique est inefficace. Des cerveaux formés durant la guerre froide ont plaqué l'écoute de signaux mécaniques (moteurs de sous-marins) sur ceux d'êtres humains ayant une intentionnalité politique, polymorphe et adaptative. Donc qui peuvent aussi brouiller les signaux ou tout simplement ne pas en émettre ⁽⁶⁾.

Il faut au contraire resserrer la surveillance autour des seules personnes réellement susceptibles de passer à l'acte, et se donner les moyens de ne jamais la desserrer. Le profil des criminels du vendredi 13 aurait dû relever d'une filature quasi permanente si les moyens humains l'avaient rendue possible. Les propos, publiés le 30 septembre, du juge Marc Trévidic, directeur du pôle antiterroriste de 2005 à 2015, se passent ici de commentaire : « Nous, les juges, les policiers de la DGSI, les hommes de terrain, nous sommes complètement débordés. [...] Les experts judiciaires de la DGSI sont débordés. Nous n'avons pas les moyens humains pour recueillir des preuves, neutraliser des terroristes. [...] À la faveur des événements du 7 janvier dernier [...] le pouvoir a décidé d'une loi donnant tout pouvoir au renseignement hors contrôle judiciaire. Il oublie une chose élémentaire : en France, ce sont les juges qui décident ou non d'arrêter les gens, de les mettre en garde à vue, de les placer en détention. Tout ce qui se décide sur la base de renseignements purs, hors contrôle d'un juge, n'a aucune valeur légale. Et le danger lorsque le renseignement tourne en roue libre, c'est qu'on intervienne trop tardivement... » ⁽⁷⁾.

Cet extrait est bien plus éclairant que les imputations en culpabilité contre le « chiffrement informatique », sur fond d'accusations envers Edward Snowden... ⁽⁸⁾, ou les papotages sur les « fiches S » qui ont tourné en boucle depuis le 13 novembre. La nécessité est bien non pas d'amasser sans discernement le plus de données possibles mais de rebâtir une capacité à récolter des renseignements pertinents et surtout à les exploiter en les analysant. Pour cela « il faut des gens compétents, connaissant la culture, l'histoire, la géographie du pays concerné » ⁽⁹⁾. La lutte doit donc se mener aussi sur le terrain de la connaissance. La réduction des moyens de l'État a, là comme ailleurs, des effets délétères.

Ne pas confondre « déradicalisation » et suspicion envers l'Islam

Le plus grave danger du point de vue de la sécurité intérieure étant les djihadistes revenus de Syrie ou dans une moindre mesure d'Irak, un autre pan

(6) Grégoire Chamayou, *op. cit.*, p. 25.

(7) Frédéric Helbert : « "On manque d'hommes pour neutraliser les terroristes" » (*interview* de Marc Trévidic) in *Paris Match*, 30 septembre 2015 [en ligne].

(8) Andréa Fradin : « Ça y est : les attentats mis sur le dos du chiffrement » in *Rue 89*, 17 novembre 2015 [en ligne].

(9) Michel Deléan : « Un ex-directeur de la DGSE : "On a baissé la garde sur le renseignement humain" » (*interview* d'Alain Chouet) in *Mediapart*, 20 novembre 2015 [en ligne].

essentiel suppose de tarir le recrutement de *Daech* à la source. Là encore, les premières annonces ont présenté le problème par le petit bout de la lorgnette en promettant « l'expulsion des imams radicaux ». Or, des mesures en ce sens sont déjà appliquées depuis les années 1990. Surtout, les promoteurs de cette annonce médiatique semblent oublier que la grande majorité des jeunes radicalisés l'ont été en dehors des mosquées.

Le profil des terroristes indique que sur le long terme, il faut tarir le recrutement par des mesures socio-économiques et éducatives, faire sortir du ghetto les jeunes qui s'identifient au djihadisme d'abord pour des raisons identitaires et sociales ⁽¹⁰⁾. La religion n'est, dans l'écrasante majorité des cas, qu'un vernis. À court terme, une autre mesure salutaire pourrait être, plutôt que d'ériger *Daech* en monstre nébuleux et fascinant pour certains, de faire témoigner à la télévision, ou dans les banlieues, au besoin à visage couvert, les « déçu(e)s du djihadisme » qui sont rentré(e)s de Syrie avant l'heure. Certains se voyant déjà en aventuriers soldats seraient peut-être moins motivés s'ils savaient que ce qui les attend en arrivant : un lavage de cerveau sectaire accompagné de soumissions physiques (viols et privations) en vue de devenir des machines.

Éliminer *Daech* via une autre politique internationale

L'enfermement de la France dans des alliances coupables

François Hollande, comme son prédécesseur, s'est enfermé dans l'atlantisme ⁽¹¹⁾ et les alliances avec les pays du Golfe. Alors même que les États-Unis, *via* l'invasion de l'Irak en 2003, et l'Arabie saoudite, le Qatar et le Koweït portent une lourde responsabilité dans la montée en puissance de *Daech*. La France a tout mis sur la croyance mêlée d'affairisme en l'existence d'un collectif de « pays sunnites » mus par cette seule identité, et a axé ses prises de position sur celles de ces alliés. Alors que les fractures religieuses, devenues réelles dans la région à force d'être attisées de tous côtés, ne forment que l'écueil d'enjeux géopolitiques profanes. Imbibés d'un « néo-conservatisme soft » mêlant croisade démocratique et lecture ethno-confessionnelle des conflits, les dirigeants de notre diplomatie, en Syrie comme ailleurs, se sont condamnés à alterner entre velléités militaristes et postures moralisatrices réduisant l'invocation des « droits de l'homme » à un catéchisme à géométrie variable.

Le « ni Assad ni *Daech* » a donc prédominé, même après le début du cycle de Vienne ⁽¹²⁾. Le tout sur fond de légende selon laquelle *Daech*, produit de

(10) Farhad Khosrokhavar : « Une Europe du djihadisme menace une Union mal coordonnée » in *Le Monde*, 18 novembre 2015 [en ligne].

(11) De ce point de vue le fait que le président Barack Obama se soit exprimé le vendredi 13 avant même François Hollande est tout un symbole. Le « leader de l'Occident » s'est naturellement senti investi de parler en premier.

(12) Djordje Kuzmanovic et Théophile Malo : « Pour sortir la diplomatie française de la faillite en Syrie », Parti de Gauche, 19 novembre 2015 [en ligne].

l'invasion de l'Irak par les États-Unis, et aidé par les principaux alliés de la France dans la zone, était une pure création de Bachar Al-Assad. Si ce dernier a pu profiter objectivement de la professionnalisation de la guerre en Syrie, force est de constater que ses ennemis régionaux, amis de la France, la lui ont servie sur un plateau en soutenant les djihadistes ⁽¹³⁾.

Un revirement stratégique forcé

Ce ni-ni n'est plus tenable. François Hollande l'a compris. En rencontrant Vladimir Poutine dès le 18 novembre pour parfaire la coordination des frappes françaises et russes contre *Daech*, il a opéré un revirement. Si la période n'était pas si grave, on pourrait rire des éléments de communication d'un gouvernement tentant de faire croire en un Poutine ralliant la France contre *Daech*, alors qu'à l'évidence c'est la France qui s'est rapprochée des positions de la Russie. Ce revirement, qui reste à cette heure à acter, est une condition nécessaire, mais insuffisante, de la mise sur pied, sous l'égide de l'ONU, d'une coalition unique incluant notamment la Russie et l'Iran. Son efficacité suppose qu'elle soit dotée de moyens militaires significatifs et coordonnés ⁽¹⁴⁾, et la présence de troupes locales au sol capables de suppléer des forces kurdes jusqu'à présent bien seules sur le terrain.

Reste toutefois au préalable à s'assurer que les « alliés » de la France cessent leurs ambiguïtés. On peut en douter, alors que la Turquie, qui a déjà de profité du détournement d'attention provoqué par les attentats de 13 novembre pour relancer ses attaques contre les Kurdes, vient d'abattre un avion russe qui volait, sauf preuve du contraire, dans l'espace aérien syrien. On peut également en douter au regard de certaines réactions minimalistes, et même déloyales, chez nos « alliés » du Golfe, pourtant reçus juste après les attentats ⁽¹⁵⁾, dont les objectifs centraux restent, jusqu'à preuve du contraire, la lutte contre Bachar Al-Assad et la guerre qu'ils mènent au Yémen.

Le doute est d'autant plus permis quant à la capacité de réunir les conditions précitées que la résolution proposée par la France au Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée une semaine après les attentats, n'est pas dénuée d'ambiguïtés toutes diplomatiques. Autorisant « toutes les mesures nécessaires » pour lutter contre l'organisation État islamique (EI), ce texte ne va pas sans créer une certaine confusion puisqu'il semble autoriser une action militaire contre *Daech* sans soutenir ni rejeter explicitement les précédents appels de la Russie – qui a conditionné le

(13) Pour une compilation de sources démontrant l'implication des pays du Golfe dans le financement du djihadisme, notamment en Syrie, lire Thomas Guénolé : « Laurent Fabius assure que le Qatar ne finance pas le terrorisme : le ministre a menti » in *L'Obs*, 24 janvier 2015 [en ligne]. On sait aussi que sur les 35,15 millions d'euros servant à financer le terrorisme interceptés depuis 2010 par la Cellule belge de traitement des informations financières, une part importante provenait du Qatar et du Koweït « 9,2 millions d'euros confisqués en Belgique aux terroristes : la plus grosse somme vient du Qatar » in *Sudinfo.be*, 16 octobre 2015 [en ligne].

(14) Philippe Leymarie : « Une bataille déjà perdue ? » in *Défense en ligne*, 20 novembre 2015 [en ligne].

(15) « L'indécente visite du Premier ministre du Qatar », Parti de Gauche, 18 novembre 2015 [en ligne].

vote du texte à l'insertion d'une référence à la Charte de l'ONU – à une coalition internationale unique coordonnée en Syrie. À cette heure, la coalition unique contre *Daech* semble donc encore buter sur la question du sort de Bachar Al-Assad.

Une lutte « hors limites »

Mais, même si une coalition dotée d'une stratégie cohérente, ce qui est donc loin d'être le cas, était échafaudée, il faut garder à l'esprit que la militarisation de la lutte contre le terrorisme a engendré depuis des années encore plus de vocations terroristes. Les interventions en Afghanistan et en Irak ont entraîné une croissance des actes terroristes dans le monde de 6 500 % (la moitié en Afghanistan et en Irak entre 2007 et 2011) ⁽¹⁶⁾. Les gigantesques pertes civiles causées par les recours massifs aux bombardements ; l'érection de criminels en soldats défenseurs d'une cause du seul fait qu'ils sont la cible de la première puissance du monde ; la dislocation politique, sociale et économique des sociétés concernées, déchirées par des luttes identitaires, religieuses ou non, et leurs lots de milices massacreuses, expliquent ces terribles statistiques.

Or, pour, l'heure l'intensification des bombardements est, dans la continuité de l'année écoulée, la seule réponse proposée. À court terme le gouvernement a tout loisir de prétendre à l'efficacité de cette méthode, puisque pas grand monde n'a les moyens d'en vérifier le bilan. Il ne fait pourtant guère de doute que *Daech* a depuis longtemps pris des dispositions pour mettre ses troupes à l'abri, ou plutôt pour les mélanger aux populations. Quelle sera donc l'étape suivante ? Mentir à la hausse sur les pertes infligées à l'organisation djihadiste, comme certains officiers étasuniens l'ont fait ⁽¹⁷⁾ ? Ou élargir les bombardements aux villes, où les combattants de *Daech* se mêlent aux populations, avec pour seule certitude de massacrer des civils et de s'aliéner des soutiens potentiels ?

Il est plus que temps de proposer une stratégie globale pour lutter contre *Daech*. Face aux errements de la « guerre au terrorisme », nous prôtons une lutte « hors limites », sous l'égide de l'ONU. Ce concept, quelque peu décontextualisé ici par rapport à l'usage de ses créateurs ⁽¹⁸⁾, est l'antithèse de la guerre sans limite qu'est la « guerre au terrorisme ». Il s'agit d'un combat intelligent se menant à plusieurs niveaux, qui doivent être imbriqués par-delà les limites traditionnellement établies. Hormis les éléments relatifs à la cohésion sociale et à la sécurité intérieure évoqués plus haut, la lutte contre *Daech* doit comporter un volet économique qui

(16) Paul Gottinger : « *Despite 14 Years of the US War on Terror, Terror Attacks Have Skyrocketed Since 9/11* » in *Reader Supported News*, 11 septembre 2015 [en ligne], citée dans Christophe Ventura : « La multiplication et la mutation du terrorisme sont une conséquence directe de la guerre contre le terrorisme » in *Mémoire des luttes*, 18 novembre 2015.

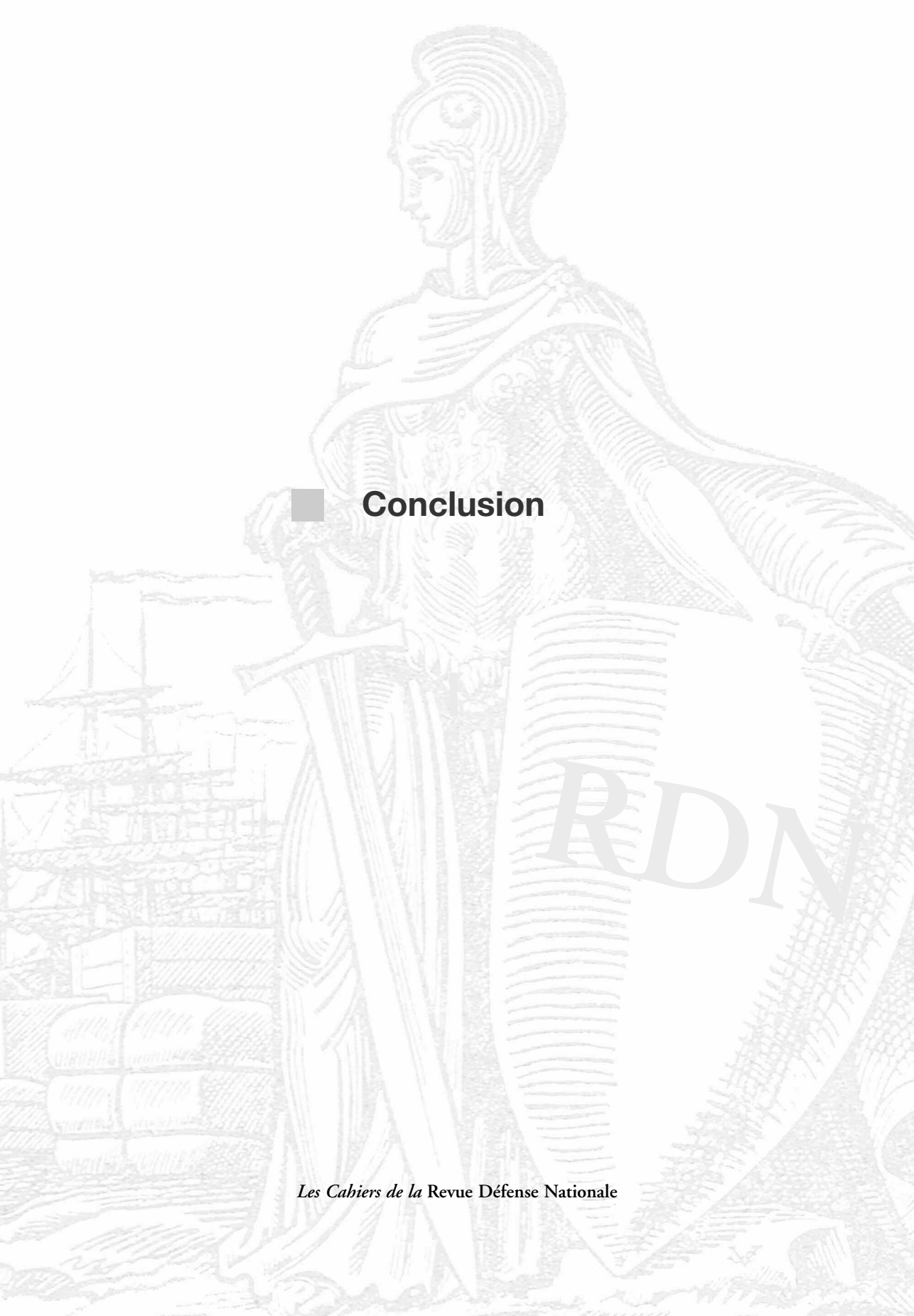
(17) Mark Mazzetti et Matt Apuzzo : « *Inquiry Weighs Whether ISIS Analysis Was Distorted* » in *The New York Times*, 25 août 2015 [en ligne].

(18) Liang Qiao et Xiangsui Wang : *La Guerre hors limites* (traduit du chinois par Hervé Denès) ; Rivages, 2003 ; 322 pages.

implique notamment de cesser d'acheter des marchandises issues des territoires qu'il contrôle ⁽¹⁹⁾ ; et un volet politique pour saper ses « bases sociales » en Syrie et en Irak, et à plus long terme reconstruire des États capables d'exercer leur souveraineté sur un territoire.

Sans cela, la focalisation sur le volet militaire est la plus sûre garantie de l'enlèvement dans une guerre asymétrique dont rêve *Daech*. Et qui, couplé aux mesures liberticides qui semblent constituer le seul horizon du gouvernement en matière de « sécurité » intérieure, sapera encore les bases de notre démocratie.

(19) Jean-Luc Mélenchon : « Qui achète le pétrole de *Daech* ? » in *L'ère du peuple*, 17 novembre 2015 [en ligne].



■ **Conclusion**

RDN

Pour un nouvel indépendantisme

Jean-Luc Mélenchon

| Député européen du Parti de Gauche.

A l'occasion de la dernière élection présidentielle, j'ai exposé au Cercle républicain mes thèses en matière de défense. Ce thème resta cependant largement invisible dans la campagne. Cela alors même que les armées françaises étaient engagées dans plusieurs conflits en divers lieux.

Le peu qui en a été dit par les candidats était, à mes yeux, tout à fait pitoyable. Ainsi, l'actuel chef de l'État a succédé au précédent dans un même enthousiasme atlantiste qui depuis n'a connu ni bornes ni rectifications. Si bien que nous sommes encore englués dans le même cadre intellectuel défailant. Il est pourtant urgent de faire revenir les questions militaires, et donc géopolitiques, dans le débat public. Au demeurant, est-il acceptable que le peuple français n'ait jamais été consulté sur des décisions impliquant sa souveraineté aussi cruciales que la subordination militaire de la France à l'état-major de l'Otan ? La révolution citoyenne que je prône se présente comme un exercice de récupération complète de la souveraineté du peuple dans tous les domaines où son autonomie et son existence sont en cause. Par conséquent, dans notre réflexion sur le devenir de la France, il ne peut être question de laisser de côté un enjeu aussi brûlant que celui-ci. Il implique la sécurité collective du peuple et sa capacité à délibérer librement, c'est-à-dire sans être soumis par des rapports de forces qui le subjugeraient. En ce sens, les questions de défense touchent à l'identité républicaine de notre patrie, puisqu'elles disent à la fois quel est le périmètre de la souveraineté du peuple et de quelle liberté de décision ce dernier dispose face au monde. L'indépendance est la condition initiale de la démocratie.

*

**

Avoir ce débat est particulièrement difficile au sein de la Gauche traditionnelle en général ; et davantage encore dans « notre » Gauche. Peu familière de ces questions, elle est déchirée. On trouve d'un côté, un pacifisme abstrait hérité du souvenir horrifié des tueries du passé. De l'autre, on voit un romantisme guerrier, attaché à des images désuètes de la guérilla ou des guerres populaires de longue durée où la victoire doit davantage à l'épuisement idéologique d'un adversaire dans une guerre civile qu'aux exploits de l'art militaire. Pourtant, faire avancer un concept

de défense cohérent avec le reste de nos considérations sur l'état du monde représente un enjeu d'autant plus important que ces questions sont intimement liées à l'organisation globale de notre société. Si je devais caractériser nos gouvernements dans les termes que les militaires utilisent le plus usuellement, je les nommerais gouvernements de « souveraineté élargie » puisqu'ils se proposent d'élargir le champ de celle-ci très au-delà de ce qu'elle est aujourd'hui. Élargie jusqu'au point où tous les domaines de la vie en société sans exception en relèveraient. Donc, non seulement le domaine traditionnel de la politique mais aussi celui de l'économie, contrairement à la doctrine de l'ordolibéralisme mise en œuvre par l'Allemagne que tout le reste des gouvernements européens accepte comme un horizon indépassable.

Les révolutions de l'Amérique latine nous ont offert un exemple aigu de l'importance de ces problèmes. Essentiellement anti-impérialiste, le nationalisme y joue, en effet, un rôle essentiel, quoique dans un sens différent de celui que nous avons pu connaître dans la vieille Europe. Il s'agit bien là-bas de l'affirmation de la volonté de souveraineté autochtone. Celle-ci est constamment menacée par l'Empire nord-américain agissant dans le cadre de la doctrine Monroe. Sur place on a la mémoire fraîche des interventions militaires de toutes sortes de l'Empire contre la souveraineté des États, que ce soit par l'action des services d'intelligence, les complots et les coups d'État, les tentatives d'assassinat des dirigeants hostiles à l'Empire, la corruption méthodique de la presse ou l'intervention armée directe. Et, de façon plus prégnante, par l'encadrement idéologique des élites militaires. Dans ces conditions, on vérifie la place civique particulière des militaires et de la formation de leur conscience patriotique. Nous avons bien vu la différence lorsque les militaires s'engagent pleinement dans le processus révolutionnaire. Ce fut le cas pour les forces armées du Venezuela. Hugo Chavez était lui-même un militaire. Je l'ai personnellement vu et entendu expliquer sa conception d'une armée du peuple à l'occasion de la célébration d'une promotion de cadets. Il n'y était question que d'adhésion à la doctrine bolivarienne de la souveraineté sans limite du peuple. Il prônait la formation d'une élite militaire hautement qualifiée, instruite et s'instruisant tout au long de son parcours professionnel. Certes, les situations sont aussi diverses que les réalités nationales. On peut observer des cas de neutralité militaire plus ou moins bienveillante. Mais nous n'oublions pas le risque de rechute dans une franche hostilité, sur le mode des forces armées chiliennes dans le passé lorsqu'elles se rendirent coupables du crime de coup d'État comme celles de l'Argentine ou du Brésil.

La question des valeurs de référence d'une armée ne peut donc être considérée comme un à-côté de l'action militaire elle-même, ni du rapport de ses engagés envers la Nation tout entière. Le comprendre est décisif dans le déroulement concret d'une révolution du type de la révolution citoyenne que je souhaite. On ne peut ignorer le poids de l'hostilité et des pressions qui s'exercent contre les gouvernements de souveraineté élargie comme celui que je voudrai pouvoir diriger

si les urnes en décident. Je dis alors franchement que la dissuasion par la capacité militaire de défense est une des composantes du rapport de forces que les protagonistes étrangers et les inévitables « émigrés de Coblenze » intègrent en général très vite. On touche alors ici une autre difficulté de compréhension dans nos rangs. Il s'agit des questions de souveraineté en matière de matériels et d'équipements. Le poids de la dépense fait méconnaître son importance politique réelle. Être capable de produire son propre matériel en quantité et en qualité adéquate ne peut se dissocier du reste de la doctrine de souveraineté sans limite que je soutiens.

Dans ces conditions, les idées que je vais développer à présent articulent deux concepts en les liant très intimement. D'un côté, la lutte pour une souveraineté absolue du peuple sur tout ce qui concerne son existence, sa pérennité et sa sécurité. De l'autre, la défense totale de sa capacité à pouvoir rester souverain dans le domaine où il rencontre le droit à la décision des autres peuples. Cette capacité porte un nom : l'indépendance. Je suis un indépendantiste français. L'indépendance est la condition ultime de la souveraineté. Le mot désigne donc la forme particulière que prend l'émancipation quand elle s'applique au collectif que constitue le peuple organisé par sa communauté légale à côté des autres peuples et de leur communauté légale. Paradoxalement, pour moi, l'indépendance est la condition préalable de la délégation de souveraineté quand il faut en consentir. Encore doit-on préciser qu'une telle délégation n'a de légitimité que si elle reste réversible. C'est pourquoi la République française ne saurait accepter le propos de M. Junker selon lequel « il n'y a pas de décision démocratique contre les traités européens ». C'est à partir de cette indépendance, autre nom de la liberté de décision dans le domaine des relations entre les peuples, que la France peut contribuer et participer à la formation d'une communauté internationale qui soit autre chose qu'une association de violences et de domination : une union libre de peuples libres. La France peut mieux que d'autres comprendre cette articulation et la porter pleinement. Son identité républicaine issue de la Révolution de 1789 le lui permet. Elle est une nation politique où la souveraineté du peuple est son identité ultime au contraire des nations ethniques comme l'Allemagne, par exemple.

S'il est difficile pour notre Gauche de s'ouvrir aux questions de défense, il peut l'être également pour les engagés des forces armées de s'ouvrir au dialogue avec nous. Mais cette situation n'a rien d'une fatalité. Au contraire, la nature particulière du contrat qui lie les militaires à la Nation les rend sensibles à notre discours où s'affirme le primat de l'intérêt général par-dessus tous les intérêts particuliers. Ils savent aussi que dans notre vision des choses, qui veut la fin veut les moyens et qu'une fois convaincus, nous savons affecter tous les moyens nécessaires à nos projets. D'une façon paradoxale pour la conscience ordinaire des militaires, les forces armées incarnent dans nos esprits, en parallèle avec les maîtres d'école, une forme de l'absolu républicain. Les armées du peuple souverain ne sont pas les commis de boucherie qu'en font les gouvernements liés à la finance et au maintien de l'ordre mondial établi, sous domination nord-américaine et de son

organisation militaire qu'est l'Otan. L'Europe allemande actuelle se pense et se définit comme une composante de cet ordre mondial et le confirme à chaque étape de l'actualité internationale au nom d'une doctrine de sécurité collective dont il est décidé par *a priori* qu'elle doit être conforme à celle fixée par l'Otan. Droite, PS et Front National votent systématiquement dans ce sens au Parlement européen.

J'en viens à notre façon de voir. À nos yeux, en matière de défense, la doctrine est première, les moyens et la tactique seconds. Nous partons d'une analyse qui commence par discerner les rapports de forces d'où se déduisent les opportunités et les rejets. Dans ce cadre conceptuel, la géopolitique commande la politique et celle-ci l'économie. Pour nous, l'histoire et le présent se pensent en dynamiques. Le futur peut se lire en germe dans les tendances d'ores et déjà observables qui déterminent l'essentiel des contraintes et des menaces qui pèseront demain sur la France, en général et sur notre projet republicain de société, en particulier.

Les enjeux

Notre réflexion part de la prise de conscience d'une bifurcation géopolitique : aujourd'hui, les États-Unis dominent la planète au moyen d'une monnaie qui sert de réserve et leur permet de vivre à crédit sur le reste du monde. La gigantesque masse monétaire en circulation ne repose sur aucune contrepartie matérielle ; par conséquent, les États-Unis ont un intérêt vital à empêcher qu'une autre devise vienne s'imposer dans l'arène internationale comme monnaie d'échange. Ce danger est protéiforme. Parmi les principaux concurrents, la Chine – Nation émergente appelée à devenir la première du monde – est étroitement imbriquée avec l'économie américaine du fait de ses réserves en dollars. C'est pourquoi elle a proposé de créer une monnaie commune mondiale qui permettrait d'amortir le choc du passage du dollar à une autre monnaie d'échange global et de réserve. Entre-temps, les États-Unis ont également été confrontés à l'émergence de l'euro, et ce n'est certainement pas une coïncidence si la crise grecque s'est déclenchée au moment où la Chine commençait à transformer en euros une partie de ses avoirs en dollars et en biens matériels acquis en Europe et en Afrique. Étant donné ce contexte, l'observation froide conduit à situer la première source de menace aux États-Unis en danger et non en Chine en ascension mécanique.

À côté du statut de monnaie de réserve que possède le dollar, un autre fait stimule l'agressivité nord-américaine. L'essentiel des transactions se faisant sans lien avec la production matérielle, les États-Unis ayant au demeurant depuis longtemps cessé d'être les premiers producteurs du monde, la valeur du dollar est uniquement garantie par leur prééminence militaire : 600 000 hommes de troupe, 700 bases sur la planète, la présence sur les cinq continents, un budget qui absorbe à lui seul la moitié des dépenses militaires du monde et, combiné à celui des pays inféodés et soumis, les 80 %. Le budget de la défense des États-Unis a doublé depuis la fin de la guerre froide, alors que son adversaire est censé avoir disparu. La valeur de la

monnaie de réserve n'est garantie aux yeux des financiers ni par l'industrie ni par la capacité d'échange, mais bien par la puissance militaire. Cette dernière se trouve au centre du système géopolitique actuel. Cela implique une influence considérable de la bureaucratie du *lobby* militaro-industriel. Elle pèse de tout son poids sur les choix et les arbitrages de la politique du pays. C'est dans cette réalité que se trouvent les sources les plus actives de la tension dans le monde. Les États-Unis sont mis en demeure de s'inventer à intervalle régulier des ennemis abominables, de façon à justifier l'extension continue de leur puissance militaire. Mais cela ne veut pas dire que le choix de l'ennemi n'est pas lui-même un enjeu entre agences et secteurs bureaucratiques en compétition d'influence et de subvention publique. Ces compétitions bureaucratiques accroissent le danger de déflagration.

La France n'a rien à faire dans cet attelage belliqueux qui non seulement la lie à une puissance aux abois, mais l'oblige à affronter ceux qui devraient être ses partenaires, comme la Chine ou la Russie. Elle ne devrait pas se laisser entraîner dans des aventures auxquelles poussent les États-Unis, en lien avec leurs alliés japonais désireux d'obtenir quelques îlots, essentiellement visés pour les richesses de leur sous-sol. Cet attelage va contre nos intérêts. L'horizon du retournement des puissances est extrêmement proche : sans témoigner d'ambition impériale militaire, la Chine deviendra bientôt mécaniquement la première puissance matérielle du monde. Or, dès lors qu'on échangera pour l'essentiel des marchandises produites avec la Chine, il faudra bien se servir d'une monnaie. C'est pourquoi l'État chinois travaille à rendre progressivement sa monnaie convertible et prend des dispositions pour une transition vers son statut futur. Cette transition n'est pas sans risque dans un univers financier et géopolitique aussi instable.

La mondialisation représente un autre aspect de cette bifurcation géopolitique. Ce terme induit en erreur : en effet, la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire humaine. Tous les systèmes politiques du passé profond sont des systèmes qui impliquent le monde connu de chaque époque. Les Empires perses, égyptiens, romains et ainsi de suite, étaient déjà des « systèmes monde ». Nous sommes contemporains d'un phénomène différent. Il s'agit de la globalisation, c'est-à-dire d'un très haut niveau d'interdépendance entre tous les compartiments des systèmes humains sur la surface de la planète. Cette interconnexion, qui n'a jamais existé aux étapes précédentes de la civilisation, crée une nouvelle dimension de risques – par exemple dans le domaine de l'informatique et la sphère financière –, mais aussi de conquêtes. L'existence d'un cyberspace donne une centralité aux techniques de communication. Elle pose la question de savoir quelle souveraineté s'exerce sur elles et leur autonomie. C'est pourquoi certaines industries doivent être considérées comme stratégiques et ne peuvent être abandonnées au hasard du marché. Si j'étais chef de l'État, l'abandon d'Alcatel et le dépôt avant cela de ses 27 000 brevets chez Lehmann Brothers comme garantie d'un emprunt, ou bien l'abandon d'Alstom, n'auraient pas été acceptés. L'affaire pourrait nous laisser indifférents si Alcatel ne détenait pas la capacité unique en

Europe de déposer des câbles sous-marins de télécommunications – le joyau de son patrimoine. Et s'il n'était pas *leader* des techniques basse tension qui sont à la base des outils modernes de communication. Ces industries stratégiques doivent être repérées et protégées, quoi qu'il en coûte, tout écart de ce principe devant être considéré comme une atteinte à l'intérêt national au sens des articles du Code pénal ⁽¹⁾ – qui, hélas, ne sont pas appliqués – et une trahison économique. Le moment venu nous ferons ouvrir des enquêtes parlementaires. Et notre pouvoir politique fera engager les poursuites nécessaires contre les responsables de ces actes de trahison, quels qu'ils soient.

Outre le cyberspace, un autre territoire prend aujourd'hui une importance nouvelle : la mer, prochain lieu de l'expansion humaine. À côté des considérations d'ordre politique, économique voire civilisationnel, l'espace maritime représente un enjeu militaire. L'immensité des mers échappant aux lois, l'extension du droit et des conventions internationales à cet espace apparaît décisive et les Français ne peuvent y être indifférents ; pourtant, tout se passe comme si c'était le cas. Ainsi, le président de la République semble ignorer que la France a vu, pour la première fois de son histoire, son territoire national s'accroître de 10 % sans qu'un seul coup de fusil n'ait été tiré. En effet, une disposition de l'ONU a permis désormais aux pays qui peuvent apporter la preuve de l'extension du plateau continental au-delà de la limite de 200 milles marins, de revendiquer le contrôle de la Nation sur ces territoires. Il suffit d'imaginer, en partant des frontières de l'Hexagone, une expansion de 10 % chez nos voisins pour se représenter les bouleversements géopolitiques permis par cette disposition. Si le citoyen peut l'ignorer, surtout si on ne l'en informe pas, le responsable politique ne peut se le permettre. Avec ses 675 000 km², la France est la 41^e Nation du monde au plan de la dimension territoriale émergée ; la Russie est 25 fois plus grande, le Canada 15 fois, les États-Unis et la Chine 14 fois. Mais si l'on inclut dans le calcul le territoire maritime, la France devient le deuxième pays du monde, plus grand que l'Inde ou la Chine et juste derrière les États-Unis d'Amérique. Ce chiffre permet de rappeler le potentiel de notre puissance à l'heure où il est de bon ton de dénigrer notre pays à tout propos. Comment accepter plus longtemps l'ignorance et parfois le mépris dans lequel cette réalité est tenue parmi les dirigeants politiques et les élites technocratiques ? Et comment admettre que la nécessaire protection et la défense de cet espace soient sous-estimées de manière aussi désinvolte ?

La France est aussi une puissance spatiale. Présente dans l'Espace, notre Nation doit aussi en assurer la conservation et la protection. Nous devrions être capables de détruire les moyens que l'ennemi viendrait à y disposer contre nous et d'y installer les équipements qui permettent de s'assurer le contrôle des situations terrestres. Alors que les Chinois, comme les Américains, se sont donnés les moyens

(1) Article 410-1 du Code pénal qui protège les « intérêts fondamentaux de la Nation », dont font partie les « éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique ».

de détruire des satellites depuis la Terre, pouvons-nous ignorer cet aspect de protection de notre territoire ?

Voici à présent le plus urgent. La bifurcation écologique qui résulte du dérèglement climatique implique un grand bouleversement géopolitique en cours. La montée du niveau des mers concerne plusieurs territoires français et met en jeu leur sécurité. Les disputes entre pays confrontés à des problèmes comparables ne tarderont pas à arriver. L'expansion de la population mondiale exacerbe les conflits pour l'eau, l'alimentation et l'énergie. Avec son potentiel de culture d'algues et de pisciculture, la mer constitue la réponse aux problèmes d'alimentation de demain. La future agriculture marine ne manquera pas de susciter de nouveaux conflits entre les nations pour l'accès aux espaces qui la rendent possible. Tout comme l'accès aux réserves d'énergie et de minerais enfouies sous l'eau. Parmi les autres conséquences géopolitiques du dérèglement climatique, la fonte du pôle Nord ouvre de nouvelles voies maritimes, suscitant deux questions : celle du droit aux richesses du sol marin – sujet de controverse entre Danois, Russes, Canadiens et États-Uniens – et celle du droit de passage et de contrôle des routes maritimes, renvoyant là encore à des enjeux militaires. En autorisant le franchissement des bateaux de gabarit que ne permettaient pas le canal de Suez et celui de Panama, l'ouverture des pôles va modifier la carte des ports capables d'accueillir ces navires autant que celle des routes. Le trafic maritime ayant augmenté de 400 % en trente ans, le sujet posé ici concerne non seulement le principal mais également le subsidiaire de la consommation des mégapoles urbaines de notre temps.

Les thèses

Le *Livre blanc* de 2013 est construit sur une série d'illusions. Tout d'abord, une illusion gestionnaire qui fait de l'équilibre budgétaire l'alpha et l'oméga de la stratégie. Or, cet objectif n'a pas grand sens en matière militaire où toute menace réelle doit être contrée, au prix de tous les moyens disponibles. Je m'oppose aux coupes budgétaires que subissent les forces armées françaises. Leur effet déstabilisant coûte cependant moins que le montant des cadeaux du Gouvernement actuel au grand patronat français au cours des dernières années, entre crédits d'impôts et allègements de charges sociales. Ne nous laissons pas impressionner par les chiffres : c'est à la décision politique que revient le choix d'affecter ces sommes dans le secteur financier ou bien dans celui des industries de service public.

La deuxième – et capitale – illusion du *Livre blanc* consiste à décréter que la France aurait une communauté de valeurs et donc d'intérêts avec les pays alliés dans l'Otan. À l'opposé de ce poncif, la vision du monde portée par les engagements de notre pays diffère radicalement en bien des points de celle des États-Unis. Ainsi, nous sommes opposés à la torture officielle qui se pratique à Guantanamo et à l'existence de prisons secrètes, sur le territoire européen – en Pologne et en Roumanie – comme en Afghanistan, en Irak ou en Thaïlande. Nous ne sommes

pas d'accord avec un système dans lequel 1 % de la population adulte – huit fois le taux français, six fois le taux chinois –, soit 2,3 millions de personnes, se trouvent en prison, du fait d'une délinquance dont les caractères ethniques et communautaires sont discernables à vue d'œil. Nous n'acceptons pas le fait que les États-Unis refusent de signer la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de ratifier la Convention sur la Cour pénale internationale, la Convention internationale des droits de l'enfant et la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Nous ne sommes pas d'accord avec le refus des États-Unis de signer la Convention de l'ONU sur la biodiversité – ce qui met en danger nos propres réserves – et de ratifier le Protocole de Kyoto – ce qui met en cause les moyens de riposte au dérèglement climatique. Nous dénonçons le fait que les États-Unis n'aient pas ratifié six des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, qui concernent la protection du droit syndical, le droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations et l'âge minimal du travail. Enfin, nous sommes en désaccord absolu avec la doctrine du choc des civilisations – le cœur de la pensée stratégique des Nord-Américains – qui a conduit le président Sarkozy à dire, dans son discours du 7 mai 2007, que la première cause de risque dans le monde était la confrontation entre l'Occident et l'Islam. À l'heure où les États-Unis orchestrent un espionnage permanent de nos concitoyens comme de nos installations militaires et civiles, il est tout aussi illusoire d'invoquer une quelconque communauté d'intérêts. L'impensé de ces divergences, voire de cette confrontation entre les États-Unis et la France, prive le *Livre blanc* de tout sens. Notre pays n'a pas vocation à être un supplétif à la remorque de l'Empire. Par exemple, la France n'a aucun intérêt à suivre les États-Unis dans leurs provocations à l'égard des Russes en Ukraine. Et pas davantage à s'engager dans des interventions militaires absurdes où l'entraîne son allégeance à l'alliance otanesque. Dans ce contexte, le président Hollande a eu tort de signer l'accord en faveur du bouclier antimissiles de l'Otan, véritable négation du système français de dissuasion nucléaire.

L'erreur qui consiste à faire des États-Unis notre allié naturel est partagée au niveau européen et propagée par toutes les instances de l'Union. La domination allemande qui s'y constate est aussi une sous-traitance nord-américaine. C'est ce qu'a montré l'affaire de l'espionnage par l'Allemagne, au service des États-Unis, des personnalités du monde politique et économique. Cet état d'esprit valétudinaire est attesté par les résolutions et motions votées massivement par le Parlement européen sous l'impulsion des parlementaires allemands. Ainsi, selon le rapport de Helmar Brok du 29 août 2012, le Parlement « est fermement convaincu que les États-Unis sont le partenaire stratégique le plus important de l'UE » et « exhorte par conséquent l'Union à accorder clairement la priorité politique à l'approfondissement des relations transatlantiques à tous les niveaux » ; il « accueille favorablement les engagements pris par l'UE et l'Otan de renforcer leur partenariat stratégique, réaffirmé par l'Alliance dans le nouveau concept stratégique et à l'occasion

du Sommet de Chicago ». Notre peuple n'a jamais été consulté sur l'opportunité de renforcer le partenariat entre l'Union européenne et l'Otan ; quant au Sommet de Chicago, il a vu reculer l'idée que l'Alliance doit fonctionner par consensus, au profit d'une vision qui confère à l'Otan – c'est-à-dire aux Nord-Américains – une capacité d'initiative. Et voilà de quoi se réjouit publiquement l'Union européenne ! J'ai voté contre cette proposition de résolution. Mais les Verts se sont abstenus, et les députés PS ont voté pour – sauf trois dont deux Français qui n'ont pas pris part au vote. La droite européenne dans son ensemble a voté pour. Autre exemple : en septembre 2013 – alors que Julian Assange est déjà retranché à l'ambassade de l'Équateur à Londres, et Edward Snowden en Russie –, la résolution du Parlement européen sur la stratégie de cybersécurité de l'Union européenne « souligne la bonne coopération opérationnelle avec l'Otan dans le domaine de la cybersécurité et la nécessité de renforcer cette coopération ». J'ai voté contre cette résolution, particulièrement grotesque dans le contexte des révélations d'Edward Snowden sur l'ampleur de l'espionnage américain, M^{me} Le Pen s'est abstenue – ce qui prouve les limites de son patriotisme –, alors que les Verts, les sociaux-démocrates et la droite, unanimes, ont voté pour.

Autre illusion à laquelle je m'oppose fermement : l'idée qu'il faudrait construire, aujourd'hui et dans l'état présent de l'Union européenne, une politique de défense commune. Dans ce domaine aussi, les résolutions et motions du Parlement européen vont toutes dans le même sens. Ainsi, le 31 octobre 2013, le rapport Koppa sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune réitère sa demande de création de quartiers généraux opérationnels militaires permanents de l'Union européenne, appelle une fois de plus de ses vœux l'intensification de la coopération entre les structures de l'Union et de l'Otan et estime que la mutualisation et le partage européen devraient s'étendre à l'entretien et à l'utilisation partagée des capacités. Pas question ! Même si la quasi-totalité des forces politiques représentées au Parlement européen l'ont avalisée, notamment par l'abstention de M^{me} Le Pen. En effet, comme l'enseigne l'anthropologie, c'est la souveraineté sur son territoire de vie qui constitue la communauté humaine. La souveraineté n'est pas un accessoire de la puissance ou de l'identité, elle en est le cœur et le point de départ. Aussi, dans les États modernes, l'armée et la défense ne peuvent-elles être mises en partage au sein d'un espace que lorsque celui-ci correspond à une communauté politique. En effet, la souveraineté républicaine issue de la Révolution de 1789 n'est ni ethnique, ni religieuse, ni raciale. Fondamentalement politique, elle renvoie à la capacité pour le peuple de contrôler le destin d'un territoire par le moyen de lois décidées par tous et s'appliquant à tous. C'est à ce prix qu'on peut envisager des délégations de souveraineté militaire. Par conséquent, mutualiser nos moyens de défense avec les Allemands ou les Anglais, au sein d'une Europe constituée sans l'aval des peuples et dirigée par des personnages non élus, n'a aujourd'hui aucun sens au plan conceptuel républicain. Ce n'est pas un détail de rappeler quelles conséquences meurtrières concrètes implique la doctrine française de dissuasion. Cela ne se met pas en partage si

facilement le long d'aussi longues frontières que celle de l'Union, surtout compte tenu de l'identité des voisins ! Ajoutons qu'en l'état actuel des choses, l'interopérabilité des matériels revient à mettre ces derniers sous le contrôle des Nord-Américains. Notre pays est capable de produire seul tout l'équipement militaire dont il a besoin : nous avons su construire des missiles stratégiques, des chars, nous savons construire des drones, des vaisseaux de combat. Nous. Seuls quand nous le décidons.

Enfin, la vulgate dominante fait de la France une nation « occidentale ». Il s'agit d'un concept en réalité davantage stratégique que culturel. Il permet aux États-Unis d'ameuter une kyrielle d'alliés pour agresser, ici ou là, des pays dans le monde. Pour ma part, j'affirme qu'elle est plutôt une nation « universaliste ». Les principes qui la régissent lui permettent, loin de tout impérialisme, de s'étendre sans fin en élargissant la communauté légale qui la constitue et la souveraineté populaire qui l'anime. Telle est notre histoire. C'est la Révolution de 1789 qui a ouvert l'ère moderne et c'est de France qu'est partie la victoire politique des Lumières, dont la contagion sur la Terre entière a fracassé toutes les structures autoritaires de l'ancien monde. Voilà pourquoi on peut « faire France de tout bois » et on « ne peut pas faire la France dans un seul pays » pour reprendre ici deux expressions qui me servent de repères en la matière. Voilà pourquoi la France a intérêt à une alliance mondiale dont la préoccupation première et ultime soit la souveraineté de ceux qui la composent et la défense du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Voilà pourquoi nous sommes intéressés par une alliance de type nouveau remplaçant notre appartenance à l'Otan. Je l'ai qualifiée « d'altermondialiste ». Une alliance qui milite pour un autre ordre du monde, dans lequel nos premiers partenaires seraient les nations émergentes : la Chine, l'Inde, la Russie, les pays de l'Amérique du Sud et de l'Afrique.

Ce nouveau système d'alliances demande de rompre avec la représentation mentale européenne de l'espace-monde. Ainsi, La Réunion et Mayotte, qui se trouvent en face de l'Afrique, Saint Pierre et Miquelon, en face du Canada, la Martinique et la Guadeloupe face au Venezuela, ou bien la Nouvelle-Calédonie, en face de l'Australie, ne sont des territoires « ultrapériphériques » que vus depuis Berlin. Pour la France – qui inclut Nouméa autant que la Guyane française –, c'est plutôt une partie de l'Europe qui est très périphérique ! Aussi n'avons-nous aucune raison d'épouser de façon pavlovienne les obscures querelles multiséculaires des Lettons, des Estoniens ou des Lituaniens avec leurs pays voisins.

Quand la géographie commande, la boussole n'indique pas selon moi l'axe qui prévaut aujourd'hui. Les intérêts de la France ne sont pas tous intégrés à ceux de l'Union européenne largement dominés par les vues allemandes sur les peuples de l'Est. Loin de là. Nous devons plutôt nous tourner à nouveau vers le Maghreb, largement francophone et intimement interpénétré avec la population française par le biais du fait binational. On ne peut accepter d'en rester aux cloisonnements du Moyen-Âge où catholiques et musulmans s'affrontaient. Il faut comprendre que

la Méditerranée est l'espace de coopération naturel pour les pays côtiers. Pour la France, du fait de son histoire, de sa géographie, de sa culture et de la composition de sa population, elle constitue la zone prioritaire d'organisation politique. Dans cette approche, nous devons renforcer nos liens avec les pays de la francophonie qui représentent un espace culturel commun. Une opération qui décrit une autre géographie du monde où l'Anglo-Saxon ne domine pas, surtout à l'heure où l'explosion démographique de l'Afrique va donner à l'usage du français, déjà langue officielle de 19 pays, un rayonnement plus grand que celui de la langue anglaise !

Enfin, contre la domination des États-Unis et de l'Otan, nous affirmons la supériorité de l'ordre international consenti : celui de l'ONU. Certes, le droit international onusien doit être étendu, démocratisé et approfondi. Mais lui seul possède une véritable légitimité, loin des G8, G20 et autres dispositifs qui confient à quelques Nations le soin de décider pour toutes les autres. Il ne s'agit pas d'appeler à un ordre « multipolaire ». Je rappelle que nous en avons eu l'expérience avant la Première Guerre mondiale ! Nous savons qu'il n'est pas du tout synonyme de paix. Au contraire, compte tenu des problèmes à venir en matière d'accès aux réserves, de nouvelles routes et de nouveaux espaces en constitution, un monde multipolaire renforcerait seulement les occasions de conflits. C'est d'un monde « ordonné » dont nous avons besoin, où la loi précède l'ordre, où l'on étend de concert le champ du droit. Dans ce monde, l'idée d'une République universelle et la capacité de propagation des idées dont nous sommes porteurs constituera un des atouts de la puissance française. La victoire des armées révolutionnaires à Valmy doit beaucoup au fait que les troupes adverses, comme les peuples qui en constituaient la base arrière, étaient travaillées par les idées de 1789 qui en affaiblissaient la résistance, en suscitant de la sympathie pour nos idées et donc pour les armes qui les défendaient. La révolution citoyenne sera le tremplin du retour des Français demain dans le rôle que l'affection et l'imaginaire des peuples leur assignent. Telle est ma vision du futur, pour peu que les Français rejettent la domination nord-américaine qui leur barre le monde et l'hégémonie allemande qui les asphyxie en Europe.

La journée Défense du Parti de Gauche organisée le 1^{er} février 2014 fut l'occasion de préciser notre doctrine militaire, encore en gestation, et d'échanger nos vues avec les membres des forces armées et les spécialistes des questions de défense. Si notre vision des questions militaires s'inscrit dans un projet de société plus vaste auquel les autres participants de la journée n'adhèrent pas forcément – ou pas entièrement –, nous sommes heureux de constater les points d'accord et les convergences sur nombre de questions stratégiques d'importance. Les questions de défense et de sécurité nationale relèvent de l'intérêt général et doivent être soumises à l'approbation populaire ; en attendant, nous partageons tous un esprit patriote républicain – et c'est déjà beaucoup car la République n'est pas un régime neutre mais un engagement humaniste accompli !

Pour un nouvel indépendantisme



Horace Vernet - Bataille de Valmy

La souveraineté militaire de la France est mise en question. Cette direction est prise sans qu'à aucun moment son avis soit demandé au peuple souverain. Les deux derniers *Livres blancs*, et les Lois de programmation militaires, sont dictés par l'austérité budgétaire et le retour d'un atlantisme débridé. Ils promeuvent

l'insertion de la France dans un ensemble européen sans vision ni stratégie indépendante de celle de l'Otan, donc des États-Unis.

Ces orientations vont contre les intérêts de la France et les principes de la République. Prenant en compte les transformations géopolitiques mondiales actuelles, le Parti de Gauche plaide pour une politique étrangère et un système d'alliances altermondialistes conformes à la vocation universaliste de l'idéal républicain.

Dans cette perspective, il a pris, en février 2014, l'initiative d'une journée de réflexion réunissant des experts des questions de géostratégie et de défense. Ces travaux, au-delà des divergences politiques entre leurs auteurs, ont nourri une réflexion qui a permis la définition d'une vision géopolitique et stratégique pour la France que Jean-Luc Mélenchon a qualifiée de nouvel indépendantisme.



Lancée en 1939 par le Comité d'études de défense nationale (Association loi 1901), la *Revue Défense Nationale* assure depuis lors la diffusion d'idées nouvelles sur les grandes questions nationales et internationales qu'elle aborde sous l'angle de la sécurité et de la défense. Son indépendance éditoriale lui permet de participer activement au renouvellement du débat stratégique. La *Revue Défense Nationale* permet de garder le contact avec le monde de la défense et apporte, grâce à ses analyses, la réflexion à l'homme d'action.